

rapport annuel 1978-1979

**Ministère des Affaires
intergouvernementales**



Gouvernement
du Québec

Rapport annuel 1978-79
Ministère des Affaires intergouvernementales

Dépôt légal — 2^e trimestre 1980
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN-2-550-00947-9
© Éditeur officiel du Québec

Rapport annuel 1978-79
Ministère des Affaires intergouvernementales



Québec, le 29 février 1980

Monsieur Clément Richard
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales pour la période du 1^{er} avril 1978 au 31 mars 1979.

Veillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre
Claude Morin



Québec, le 29 février 1980

Monsieur Claude Morin
Ministre des Affaires intergouvernementales
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales pour l'exercice financier 1978-1979.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-ministre
Robert Normand

Table des matières

Présentation du ministre	V		
Présentation du sous-ministre	VII		
Table des matières	VIII		
Introduction	1		
Chapitre premier: L'organisation administrative du ministère	3		
1. La Direction générale des affaires canadiennes	3		
2. La Direction générale des affaires internationales	7		
2.1 La réforme	7		
2.2 La nouvelle structure	7		
3. La Direction générale de l'administration	8		
4. La Direction des communications	9		
5. La Direction du protocole	10		
6. Le Secrétariat du ministère	10		
7. Le Groupe d'études sur l'association économique	10		
8. Les autres services	10		
Chapitre deuxième: Les affaires canadiennes	13		
1. Les affaires institutionnelles	13		
1.1 Les affaires constitutionnelles	13		
1.2 Les chevauchements	14		
1.3 Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	14		
1.4 L'intégrité du territoire	15		
1.5 Les affaires indiennes et inuit	15		
2. Les affaires économiques et financières	15		
2.1 La Conférence fédérale-provinciale des Premiers ministres sur l'économie (27-28 novembre 1978)	16		
2.2 L'industrie	17		
2.3 La consommation, les corporations et les institutions financières	17		
2.4 Les transports	18		
2.5 Les finances et le revenu	19		
2.6 Le développement régional	20		
2.7 L'agriculture	20		
2.8 L'eau	21		
2.9 Les forêts	21		
2.10 L'environnement	21		
2.11 L'énergie	21		
2.12 Les statistiques	22		
2.13 Les pêches maritimes	23		
2.14 Les mines	24		
3. Les affaires sociales	24		
3.1 La santé	24		
3.2 Le bien-être	25		
3.3 Les affaires urbaines	25		
3.4 La fonction publique	26		
3.5 La justice	26		
3.6 Le travail	27		
3.7 L'immigration	27		
3.8 La main-d'oeuvre	27		
4. Les affaires éducatives et culturelles			
4.1 L'éducation	28		
4.2 La science et la technologie	29		
4.3 Le tourisme, les parcs et la faune	29		
4.4 La jeunesse, les loisirs et les sports	29		
4.5 La culture	30		
4.6 Les communications	31		
5. Les affaires de la francophonie hors Québec	31		
5.1 Le mandat de la direction	31		
5.2 Les réalisations	32		
6. La coopération interprovinciale	34		
6.1 La coopération entre le Québec et l'Ontario	34		
6.2 La coopération entre le Québec et le Nouveau-Brunswick	35		
6.3 La coopération entre le Québec et les autres provinces	35		

7.	Le Bureau du Québec à Toronto . . .	36
7.1	L'économie	36
7.2	L'information	36
7.3	Le tourisme	37
7.4	La culture	37
7.5	La fiscalité	37
7.6	Les affaires publiques	37
8.	La Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Pre- miers ministres de l'Est du Canada	38

**Chapitre troisième: Les affaires inter-
nationales 39**

1.	Les relations bilatérales et multilaté- rales	39
1.1	L'Europe (à l'exception de la France)	39
1.2	La France	41
1.3	Les organisations francopho- nes	42
1.4	Les États-Unis	44
1.5	L'Afrique et le Moyen-Orient . .	47
1.6	L'Asie et l'Océanie	50
1.7	L'Amérique latine	51
2.	La concertation interministérielle . .	52
2.1	La coordination économique . .	52
2.2	Les affaires sociales et institu- tionnelles	53
2.3	Les affaires éducatives et cul- turelles	55

**Chapitre quatrième: Les communi-
cations 59**

1.	Les relations avec les media	59
2.	Les publications	59
3.	La documentation	61

Annexes

1.	Les ressources budgétaires et leur utilisation	63
2.	Évolution des dépenses du ministère	64
3.	Tableau des effectifs globaux	65
4.	Évolution des effectifs du ministère	66
5.	Tableau des effectifs à l'extérieur au 31 mars 1979	67
6.	Calendrier des réunions fédérales- provinciales et interprovinciales . . .	68
7.	Liste des ententes intergouverne- mentales signées pendant l'exercice	75
8.	Liste des études réalisées et pu- bliées sous la direction de monsieur Bernard Bonin	78
9.	Liste des principales visites et confé- rences organisées avec le concours de la Direction du protocole	79

Introduction

Le présent rapport annuel rend compte de la structure et des activités du ministère des Affaires intergouvernementales pour l'exercice 1978-79.

Le premier chapitre est consacré à l'organisation administrative du ministère; il fait état des modifications importantes survenues au début de l'année 1979, et présente une description des unités administratives et de leur rôle respectif.

Le deuxième chapitre porte sur les activités de la Direction générale des affaires canadiennes, divisées selon les principales missions de l'État.

Le troisième chapitre rend compte des activités internationales du ministère, sous l'angle des rapports qu'entretient le Québec avec un certain nombre de gouvernements étrangers et d'organismes internationaux. Cette partie met également en lumière les modes de concertation développés avec les ministères sectoriels dans la conduite des dossiers internationaux.

Le quatrième chapitre présente une synthèse des réalisations de la Direction des communications.

Neuf annexes complètent le rapport, sous forme de tableaux ou graphiques.

L'annexe 1 rend compte de l'utilisation des crédits disponibles au cours de l'exercice

1978-79; elle est complétée par l'annexe 2 illustrant l'évolution des dépenses du ministère au cours des six derniers exercices financiers.

L'annexe 3 donne un tableau des effectifs globaux du ministère au 31 mars 1979; la croissance de ces effectifs au cours des cinq dernières années est illustrée par le graphique figurant en annexe 4; suit l'annexe 5 qui précise le lieu d'affectation des effectifs gouvernementaux à l'étranger, selon qu'ils appartiennent au ministère des Affaires intergouvernementales ou à d'autres ministères.

L'annexe 6 est constituée du calendrier des réunions fédérales-provinciales et interprovinciales tenues au cours de l'exercice.

L'annexe 7 fournit la liste des ententes intergouvernementales conclues pendant l'exercice.

L'annexe 8 donne la liste des études d'arrière-plan réalisées et publiées sous la conduite du sous-ministre adjoint Bernard Bonin et portant sur les diverses formes que pourrait prendre un nouveau type d'association entre le Québec et le Canada.

Enfin, l'annexe 9 offre la liste des principales visites et conférences organisées en sol québécois avec le concours de la Direction du protocole.



Chapitre premier L'organisation administrative du ministère

Au 30 mars 1979, la structure du ministère était représentée par l'organigramme ci-contre.

I. La Direction générale des affaires canadiennes

La Direction générale des affaires canadiennes appelée auparavant Direction générale des relations fédérales et provinciales, a pour rôle d'assurer la coordination des activités du gouvernement du Québec dans ses rapports avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Canada.

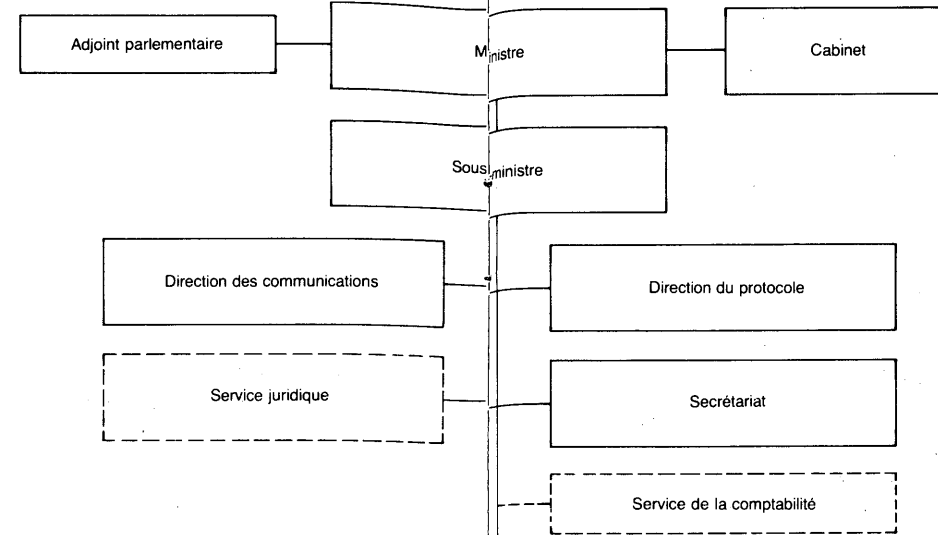
Pour s'acquitter de son mandat, elle remplit une triple fonction d'expertise, de concertation interministérielle et de liaison intergouvernementale.

Les conseillers, regroupés en directions responsables chacune d'un certain nombre de dossiers apparentés, travaillent de concert avec les ministères sectoriels correspondants. Ils participent aux travaux de nombreux comités interprovinciaux et fédéraux-provinciaux, de même qu'aux conférences ministérielles. Ils contribuent également à l'élaboration et à la négociation des ententes intergouvernementales entre le Québec et les autres gouvernements du Canada.



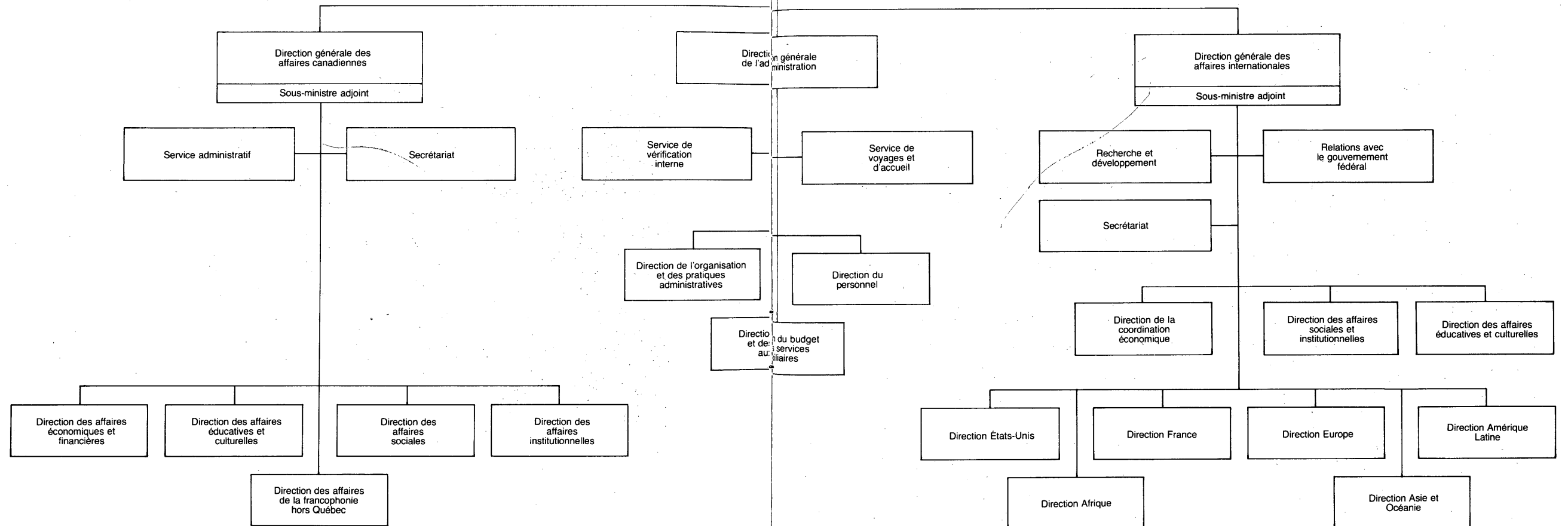
Conférence des PM sur la Constitution canadienne (février 1979)

ORGANISATION ADMINISTRATIVE



* REPRÉSENTATIONS À L'EXTÉRIEUR		
PARIS	NEW YORK	BOSTON
LONDRES	CHICAGO	LAFAYETTE
BRUXELLES	LOS ANGELES	TOKYO
DUSSELDORF	DALLAS	CARACAS
MILAN	ATLANTA	TORONTO

* Plus un bureau en Haïti, des bureaux d'immigration à Beyrouth, Hong Kong, Rome, un bureau de tourisme à Washington et un représentant en coopération à Abidjan.



Enfin, les directions se partagent le suivi de l'évolution conjoncturelle des grandes régions du pays.

— **La Direction des affaires économiques et financières**

Cette direction assure la coordination des dossiers concernant l'activité industrielle, les richesses naturelles, les mines, l'énergie, les forêts, l'agriculture, les transports, le développement régional, l'eau et l'environnement. La direction fournit également assistance aux ministères des Finances et du Revenu dans leurs relations avec le gouvernement fédéral.

— **La Direction des affaires sociales**

La Direction des affaires sociales couvre les secteurs suivants: sécurité du revenu, santé et services sociaux, affaires urbaines, affaires municipales et habitation, travail, main-d'oeuvre, immigration et démographie, justice, droits de la personne et fonction publique. Elle suit aussi les dossiers relatifs à la Capitale canadienne et à la région de l'Outaouais.

— **La Direction des affaires éducatives et culturelles**

Outre les affaires éducatives, linguistiques et culturelles, cette direction a la responsabilité des dossiers relatifs à la science et à la technologie, à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, au tourisme et aux communications. Cette direction est également responsable de la coopération interprovinciale et du pupitre ontarien, lequel a pour mandat d'assurer la liaison fonctionnelle avec le Bureau du Québec à Toronto. Il a pour mandat de veiller à l'établissement et au maintien de relations étroites avec les milieux financiers, les hommes d'affaires, les hommes politiques, les fonctionnaires et les media d'information de l'Ontario.

— **La Direction des affaires institutionnelles**

En étroite liaison avec le Service juridique, la Direction des affaires institutionnelles exerce

une fonction conseil en matière constitutionnelle. À ce titre, elle conduit toutes recherches utiles, analyse les positions exprimées par les intervenants sur la scène politique canadienne, formule des avis et génère les documents d'appui permettant au gouvernement de définir sa position sur telle ou telle question.

Elle coordonne l'expertise en matière d'intégrité du territoire et suit, avec le Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit (SAGMAI), le dossier des affaires indiennes et inuit.

Elle dresse le tableau des causes pendantes en matière constitutionnelle et étudie les projets de loi fédéraux qui peuvent avoir une incidence sur l'exercice des compétences et priorités québécoises.

— **La Direction des affaires de la francophonie hors Québec**

Mise sur pied en janvier 1978, la Direction des affaires de la francophonie hors Québec est responsable de la coordination des activités du Québec à l'égard des minorités francophones canadiennes. Elle administre le budget de coopération établi à cette fin et maintient des communications constantes avec la Fédération des francophones hors Québec et ses associations membres ou affiliées.

— **Les unités de soutien**

Un secrétariat assume les diverses tâches relatives à la gestion des nombreux documents traités par la direction générale et édite le synopsis des affaires canadiennes.

La direction générale est également dotée d'un service administratif apportant son concours dans les secteurs de la gestion financière et de la gestion du personnel.

Enfin, le sous-ministre adjoint responsable de la direction générale est assisté d'un conseiller aux ententes qui tient le répertoire et le greffe des ententes conclues entre le gouvernement du Québec ou ses organismes ou tout autre gouvernement, canadien ou étranger.

2. La Direction générale des affaires internationales

2.1 La réforme

Le ministère a procédé au cours de l'exercice 1978-79 à une réforme importante de son secteur international.

Jusqu'alors, ce secteur comportait essentiellement deux directions générales, consacrées l'une aux relations internationales, l'autre à la coopération. Il était toutefois apparu que le partage des tâches, fut-il fonctionnel, rendait parfois difficile la mise au point d'une politique unifiée.

Un premier correctif avait été apporté l'année précédente grâce à la désignation d'un sous-ministre adjoint responsable des deux directions générales. Une réorganisation structurelle plus profonde a vu le jour en janvier 1979.

Quatre préoccupations majeures l'ont motivée:

- intégrer davantage les dimensions géographiques et sectorielles dans l'élaboration des politiques;
- évaluer les résultats des programmes existants de coopération, réviser s'il y a lieu ces programmes ou en générer d'autres, de façon à répondre plus adéquatement aux besoins et priorités nouvelles;
- développer une concertation plus étroite entre le ministère des Affaires intergouvernementales d'une part et les autres ministères et organismes québécois;
- clarifier les circuits de communication entre le gouvernement du Québec et ses représentations officielles à l'étranger.

Dans la poursuite de ces objectifs, l'articulation des dimensions géographiques et sectorielles a sans doute constitué la tâche la plus délicate. Il est vrai que dans plusieurs pays les ministères à vocation internationale se heurtent à ce type de difficultés et ne parviennent pas toujours à mettre au point à cet égard une structure d'organisation parfaitement satisfaisante.

Pour sa part, le ministère des Affaires intergouvernementales a choisi d'identifier trois niveaux d'intervention à l'intérieur d'une même direction générale: la planification, la programmation-évaluation, enfin la mise en oeuvre proprement dite de l'action internationale du Québec.

Il a confié au sous-ministre adjoint responsable de la direction générale le soin d'assurer la planification de l'ensemble des politiques; aux directions sectorielles les tâches d'évaluation et de programmation en liaison avec les autres ministères et organismes québécois; enfin, aux directions géographiques la mise en oeuvre de toutes les opérations concernant les pays ou continents désignés, entre autres la communication avec les représentations du Québec à l'étranger et la gestion quotidienne des programmes de coopération.

Une bonne partie des services de soutien ont été transférés à la Direction générale de l'administration, plus spécifiquement la gestion des fonds en fidéicomis, des avances comptables et l'application du régime d'emploi des fonctionnaires à l'étranger.

Les directions autrefois chargées des organisations internationales et des programmes multilatéraux ont été supprimées après que leurs responsabilités eurent été dirigées suivant le cas vers l'une ou l'autre des nouvelles unités géographiques ou sectorielles.

2.2 La nouvelle structure

La nouvelle Direction générale des affaires internationales a pour rôle d'élaborer et de proposer aux autorités du ministère une politique en matière de relations extérieures, puis de mettre en oeuvre cette politique suivant les décisions prises par le gouvernement et en tenant compte de l'évolution de la conjoncture.

Dans ce cadre, elle établit, maintient et développe les relations que le gouvernement juge opportun d'instituer avec d'autres gouvernements ou organismes internationaux. Elle veille notamment à la négociation et au respect

des ententes intergouvernementales dont le Québec constitue l'une des parties.

En matière d'échanges, elle conçoit et réalise, en liaison avec les ministères sectoriels, les programmes de coopération susceptibles de favoriser le rayonnement et le développement culturel, social et économique du Québec.

Enfin, compte tenu du mandat général confié au ministère d'assurer la coordination de toutes les activités du gouvernement à l'extérieur du Québec, elle collabore avec les autres ministères dans la mise en oeuvre à l'étranger de politiques dont ils ont la responsabilité, entre autres dans les domaines de l'immigration, de l'industrie, du commerce et du tourisme.

Pour atteindre ces objectifs, la direction générale est dotée, depuis janvier 1979, de six directions géographiques, et de trois directions sectorielles, auxquelles s'ajoutent les unités de soutien chargées d'assister le sous-ministre adjoint responsable.

— Les directions géographiques

Elles correspondent aux six entités géographiques suivantes: États-Unis, Europe (à l'exclusion de la France), France, Afrique, Amérique Latine, Asie et Océanie.

Elles intègrent les pupitres responsables des relations avec le ou les pays inclus dans le territoire désigné de même qu'avec les délégations du Québec qui, le cas échéant, s'y trouvent localisées.

Il appartient aux directions géographiques de rassembler toutes informations utiles sur tel pays ou telle région, de contribuer à la définition des objectifs à poursuivre et des stratégies à développer, afin de réaliser les actions appropriées, notamment en matière de coopération internationale.

— Les directions sectorielles

Au nombre de trois, elles sont identifiées selon les missions principales de l'État: Affaires éducatives et culturelles, Affaires sociales et institutionnelles, Coordination économique.

Les directions sectorielles sont plus particulièrement responsables de l'élaboration et de l'évaluation des politiques sectorielles aptes à favoriser la promotion et le développement du Québec.

Il leur appartient d'assurer la liaison régulière et harmonieuse avec les ministères et autres organismes québécois oeuvrant dans les sphères correspondantes d'activités. Elles doivent également se tenir informées du fonctionnement et des réalisations d'organismes internationaux dont la vocation ne peut laisser le Québec indifférent.

— Les unités de soutien

La direction générale est également dotée d'une unité chargée de conduire les travaux nécessaires au développement des politiques du ministère en matière internationale.

S'ajoute une unité responsable de la coordination des relations qui doivent être entretenues avec le ministère canadien des Affaires extérieures sur divers dossiers internationaux.

Quant au secrétariat, il exerce diverses fonctions relatives au traitement interne de l'information. Enfin, le sous-ministre adjoint responsable de la direction générale est assisté d'un adjoint exécutif, d'un responsable à l'administration et d'un conseiller en dotation de personnel à l'étranger.

3. La Direction générale de l'administration

Quelques changements sont intervenus au cours de l'exercice 1978-79 à la Direction générale de l'administration.

L'adoption d'un nouveau plan d'organisation du secteur international a entraîné le transfert de certaines fonctions administratives à la Direction générale de l'administration. L'effectif régulier de celle-ci s'est trouvé augmenté du personnel affecté à la gestion des fonds en fidéicomis, des avances comptables et de l'application du régime d'emploi des fonctionnaires en poste à l'extérieur.

Le libellé des directions a également été modifié: la Direction des ressources humaines a été rebaptisée Direction du personnel, après avoir été déchargée de la responsabilité qu'elle détenait sur les services auxiliaires; la Direction des ressources financières est devenue la Direction du budget et des services auxiliaires; enfin, la Direction organisation et méthodes s'est appelée Direction de l'organisation et des pratiques administratives, pour tenir compte de nouvelles responsabilités en matière de soutien administratif.

D'autre part, à l'été 1978, le gouvernement a pris la décision de ne plus renouveler l'entente de service qui le liait depuis plusieurs années à la Société Air Canada, en vertu de laquelle cette société assurait en exclusivité la réservation des titres de transport pour la clientèle gouvernementale. Modifiant cette politique pour qu'elle soit plus flexible et plus concurrentielle, le Conseil du trésor a demandé au ministère des Affaires intergouvernementales de lancer un appel d'offres auprès des agences de voyages et de constituer un service chargé de surveiller l'exécution de contrats de service devant être conclus avec les trois agences de voyage ayant soumis les meilleures offres. Ce nouveau service fut intégré à la Direction générale de l'administration, plus précisément greffé au Service d'accueil.

— La Direction du personnel

Elle a pour rôle celui de conseiller les autorités du ministère en matière de gestion du personnel. Elle coordonne ainsi un ensemble d'interventions, telles que la dotation, les relations de travail, la formation et le perfectionnement, enfin l'information de gestion sur les ressources humaines.

— La Direction du budget et des services auxiliaires

Elle conseille la direction du ministère en matière de gestion financière. Elle coordonne les responsabilités relatives à l'élaboration, l'analyse et le contrôle du budget. Au chapitre des services auxiliaires, elle assure la gestion

des locaux, de l'approvisionnement et des achats ainsi que des services reliés aux postes et messageries.

— La Direction des organisations et des pratiques administratives

Cette direction regroupe quatre (4) activités principales: la gestion des propriétés à l'étranger, en liaison avec le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement; l'application de dispositions réglementaires relatives au bon fonctionnement des représentations du Québec à l'extérieur; la gestion des opérations de soutien administratif pour l'ensemble des programmes de coopération; enfin, une fonction conseil en organisation et procédés administratifs pour l'amélioration des structures, procédures et méthodes de travail.

— Le Service de vérification interne

Le vérificateur général relève du directeur général de l'administration tout en jouissant d'une autonomie de fonctionnement compatible avec la nature de ses fonctions. Son rôle est d'appliquer le programme de vérification financière et opérationnel aux fins d'assurer le respect des principes de saine administration.

— Le Service de voyage et d'accueil

Ce service coordonne les activités entourant l'accueil de visiteurs étrangers autres que les personnalités de marque dont s'occupe la Direction du protocole. Il est également responsable du service des voyages du gouvernement et à ce titre veille à la bonne exécution des contrats conclus avec les agences de voyage.

4. La Direction des communications

La Direction des communications a pour rôle de sensibiliser la population québécoise à l'activité intergouvernementale et d'informer les clientèles étrangères des politiques et réalisations du gouvernement du Québec.

À l'intérieur du Québec, elle utilise les procédés habituels de communication pour faire connaître la vocation propre du ministère et obtenir l'adhésion des québécois aux actions entreprises tant au plan canadien qu'au plan international.

Mais le caractère particulier du rôle de la direction se manifeste davantage dans ses activités hors Québec. Il lui appartient en effet de soutenir les efforts du gouvernement dans la présentation d'une image globale du Québec à l'extérieur.

Pour mener cette tâche à bien, elle s'appuie sur des agents d'information exerçant leurs fonctions au sein des délégations du Québec. La structure de la direction s'inspire d'une organisation géographique à l'image du partage des tâches existant au sein de la Direction générale des affaires internationales.

5. La Direction du protocole

Conformément aux usages internationaux, la Direction du protocole agit, sous l'autorité du sous-ministre, comme intermédiaire entre le gouvernement du Québec et l'ensemble des représentations officielles des gouvernements étrangers. Elle fournit à ces représentations et à leur personnel les services matériels, techniques, administratifs et diplomatiques qui leur sont utiles.

Cette direction est également chargée de la préparation des visites au Québec des membres de gouvernements étrangers et elle apporte son concours aux séjours que sont amenés à effectuer au Québec les ministres et autres personnalités officielles du Canada. Elle s'occupe des visites à l'étranger du Premier ministre et contribue à la préparation des séjours officiels à l'étranger des autres membres du gouvernement.

6. Le Secrétariat du ministère

Le secrétaire du ministère assume une fonction d'adjoint exécutif auprès du sous-ministre.

Il veille à la coordination générale de l'activité du ministère et assure le bon fonctionnement de mécanismes de concertation, tels le Comité de direction du ministère (CODIM) et le Comité de coordination des relations intergouvernementales (CCRI).

Le secrétaire est également assisté d'une équipe chargée de la gestion générale des documents du ministère.

Enfin, il veille à l'octroi d'un certain nombre de subventions telles celles qui découlent de la participation du Québec au fonctionnement d'organismes internationaux.

7. Le Groupe d'études sur l'association économique

Sous la conduite d'un sous-ministre adjoint, M. Bernard Bonin, ce groupe a terminé, au cours de l'exercice 1978-79, l'étude qui lui avait été confiée concernant les diverses formes que pourrait prendre un nouveau type d'association entre le Québec et le Canada.

Les travaux ont porté sur plusieurs expériences étrangères en matière d'intégration économique, fait le point des relations économiques existantes entre le Québec et le reste du Canada, abordé les problèmes monétaires, analysé enfin l'incidence des politiques fédérales sur l'économie du Québec.

Ces études d'arrière-plan ont été rendues publiques au printemps 1979. La liste de ces publications figure en annexe 8 du présent rapport.

Après avoir complété le mandat qui lui avait été confié, M. Bonin a été détaché à sa demande auprès de l'École nationale d'administration publique.

8. Les autres services

— Le Service juridique

Placé sous l'autorité du sous-ministre, le Service juridique mis sur pied l'année précédente, a pour fonction essentielle d'apprécier la teneur juridique des actes posés par le

ministère. Son personnel professionnel appartient au ministère de la Justice.

Le service intervient dès qu'un acte à caractère juridique concerne directement ou indirectement le ministère. Les arrêtés en conseil, ententes, contrats préparés au ministère ou impliquant celui-ci font l'objet d'un examen et d'une approbation par le Service.

La vocation du ministère dirige essentiellement les activités du Service juridique vers les domaines du droit constitutionnel, international et administratif.

En matière constitutionnelle, il veille à ce que les compétences du Québec soient respectées et étudie en conséquence les dossiers soumis à son attention, en liaison avec la Direction des affaires institutionnelles.

Au cours de la dernière année, il a notamment fourni un apport aux discussions portant sur la révision constitutionnelle, examiné les contestations judiciaires de la Charte de la langue française et donné des opinions sur la constitutionnalité d'actions fédérales.

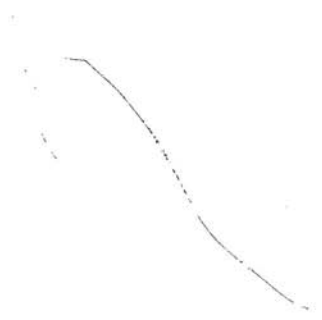
En matière internationale, le service a évalué un certain nombre de conventions internatio-

nales que le gouvernement fédéral souhaitait conclure, notamment en matière d'investissements étrangers et de reconnaissance des diplômes. Le Québec ayant lui-même conclu quelques accords, plus particulièrement en matière de sécurité sociale, le service a été appelé à jouer un rôle actif lors de la négociation et de la rédaction de ces ententes. Le directeur du service a également représenté le gouvernement du Québec à la 3^e Conférence des Nations-Unies sur le Droit de la mer.

Enfin, au plan administratif, les conseillers juridiques ont procédé à la révision des contrats dans le cadre de certains projets de coopération.

— Le Service de la comptabilité

Placé sous l'autorité du Contrôleur des finances, ce service tient la comptabilité générale du ministère. Conformément à la loi, il enregistre les engagements financiers imputables sur les crédits autorisés et voit à ce que ces engagements et les paiements qui en découlent n'excèdent pas les crédits disponibles et soient conformes aux engagements.



Chapitre deuxième

Les affaires canadiennes

Il va sans dire que la conjoncture politique canadienne et plus particulièrement le rôle spécifique qu'y joue le Québec, constitue une donnée fondamentale du contexte dans lequel évolue la Direction générale des affaires canadiennes.

En effet, l'une des tâches importantes de celle-ci a trait à l'élaboration du mandat des représentants du Québec aux conférences et réunions fédérales-provinciales et interprovinciales. Au cours de l'année financière 1978-79, la direction générale a assuré le suivi de 116 conférences ou rencontres intergouvernementales dont 46 de niveau ministériel, alors que les 70 autres réunissaient de hauts fonctionnaires. Il y eut 72 rencontres fédérales-provinciales et 44 rencontres interprovinciales (voir la liste en annexe 6).

Une autre tâche importante de la direction générale a trait à l'élaboration et à la négociation d'ententes intergouvernementales. Au cours de l'exercice, 57 nouvelles ententes ont été inscrites au greffe. De ce groupe, 47 furent du ressort des affaires canadiennes, les 10 autres relevant du domaine international.

Le présent chapitre rend compte des réalisations des cinq (5) directions composant la Direction générale des affaires canadiennes. Une sixième section présente les activités de la direction générale en matière de coopération interprovinciale. Le septième évoque les réalisations du Bureau du Québec à Toronto. Enfin, la dernière fait état d'un dossier qui a mobilisé les énergies de plus d'une direction, à savoir la Conférence des Gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada.

I. Les affaires institutionnelles

À la Direction des affaires institutionnelles, l'année écoulée a surtout été marquée par

l'activité du dossier constitutionnel et la question connexe des chevauchements entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

1.1 Les affaires constitutionnelles

Les discussions constitutionnelles ont en réalité repris avec la publication en juin 1978 du Livre blanc fédéral intitulé «Le temps d'agir». Ce document a été suivi du dépôt devant la Chambre des communes du projet de loi C-60 visant à modifier la constitution du Canada sur un certain nombre de points (le statut de la monarchie, les droits et libertés fondamentaux, la composition et le rôle de Sénat, les nominations à la Cour suprême du Canada, etc.) à l'exclusion de la question du partage des compétences législatives. Ce projet de loi n'a pas été adopté par la suite.

En août 1978, à l'occasion de la Conférence interprovinciale des Premiers ministres tenue à Regina, les Provinces ont fait connaître au gouvernement fédéral leurs positions sur la révision constitutionnelle et indiqué que le partage des pouvoirs devait être le point majeur de la réforme constitutionnelle.

À l'occasion de la Conférence des 30, 31 octobre et 1^{er} novembre à Ottawa, le gouvernement du Québec a déposé un document intitulé «Les positions traditionnelles du Québec sur le partage des pouvoirs, 1900-1976». La Direction des affaires institutionnelles a travaillé étroitement à l'élaboration de ce document dans lequel furent inventoriées les positions exprimées au cours des années par les gouvernements successifs du Québec sur le partage des compétences. Lors de cette conférence, le gouvernement fédéral a proposé la création d'un Comité fédéral-provincial sur la constitution, composé des Ministres des affaires intergouvernementales et des Procureurs généraux, chargé d'étudier les modifications

constitutionnelles possibles dans un certain nombre de domaines et de faire des recommandations appropriées aux Premiers ministres.

Le comité s'est réuni à trois reprises, soit du 23 au 25 novembre 1978 à Mont Ste-Marie, du 14 au 16 décembre 1978 à Toronto et du 22 au 24 janvier 1979 à Vancouver.

Il a examiné quelque quatorze (14) sujets à son ordre du jour. Par la suite, s'est tenue à Ottawa, les 5 et 6 février 1979, une seconde Conférence constitutionnelle des Premiers ministres qui n'a abouti qu'à un seul accord, relatif à l'unification du droit de la famille. Aucune mesure concrète n'a jusqu'à présent été prise pour y donner effet. En collaboration avec le Service juridique, la Direction des affaires institutionnelles a participé à l'ensemble de ces travaux.

La direction a, par ailleurs, analysé l'aspect constitutionnel des divers projets de loi déposés par le gouvernement fédéral devant le Parlement. Cette période recouvre la fin de la troisième session de la trentième Législature qui a pris fin avec le déclenchement des élections fédérales. Parmi les projets de loi examinés par la direction, certains comportaient des incidences constitutionnelles importantes, notamment le projet de loi fédéral sur les référendums, le projet de loi visant à modifier la constitution du Canada dans certains domaines, enfin le projet de loi concernant la préservation des approvisionnements en énergie au Canada en période d'urgence.

En ce qui concerne la jurisprudence canadienne, la direction a continué de tenir à jour un tableau des causes pendantes devant les tribunaux québécois et canadiens soulevant un problème constitutionnel. Elle a procédé à l'analyse des différentes décisions rendues afin d'en dégager les conséquences. Les litiges qui ont plus spécialement retenu l'attention du ministère portaient sur les richesses naturelles, l'administration de la justice, les poursuites en vue de l'application des lois fédérales de nature pénale, enfin la langue des tribunaux et de la législation. Certains de ces litiges sont toujours devant les tribunaux.

1.2 Les chevauchements

Les discussions en vue de réduire les chevauchements dans les activités fédérales et provinciales, se sont poursuivies au cours de l'exercice. Une étude importante confiée l'année précédente à l'École nationale d'administration publique fut rendue publique le 22 juin 1978 et permit aux observateurs d'acquérir une perception plus précise du nombre considérable de chevauchements et des conséquences de cette situation.

Au plan interprovincial, les Premiers ministres réunis en conférence à Régina du 15 au 18 août, identifièrent quelques secteurs propices à une action rapide en vue de réduire ces chevauchements: la consommation et les corporations, la protection de l'environnement, la recherche agricole, les ressources minières au large des côtes, la réglementation de l'extraction de l'uranium et de l'industrie nucléaire, l'habitation et les affaires urbaines, l'administration de la justice, les services correctionnels, l'enseignement post-secondaire.

Au plan bilatéral, le Québec participa à des discussions avec le gouvernement fédéral, les 29 et 30 janvier 1979. Ces discussions portaient sur les secteurs identifiés à Régina. Plus précisément, les participants ont convenu de s'attaquer en priorité aux secteurs suivants: consommation et corporations, éducation post-secondaire, eau, administration de la justice.

Ces discussions n'ont pas débouché sur de véritables résultats concrets.

À plusieurs occasions, le Québec n'a pas manqué de souligner les causes d'ordre constitutionnel qui provoquent souvent les chevauchements: étendue des pouvoirs généraux du Parlement fédéral et imprécision des articles 91 et 92 de la Constitution.

1.3 Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) assume une

fonction de soutien lors des rencontres fédérales-provinciales et interprovinciales. Il est financé à 50% par le gouvernement fédéral et à 50% par les gouvernements provinciaux. Il relève pour fins administratives du Premier ministre du Canada.

À l'initiative du Québec, les représentants des gouvernements ont étudié la façon de donner au SCIC un statut favorisant la plus grande indépendance possible de cet organisme vis-à-vis l'un ou l'autre des gouvernements membres. Le Québec a suggéré que le personnel du secrétariat provienne à 50% du Fédéral et à 50% des Provinces, le secrétaire général provenant en alternance, pour trois ans, des Provinces ou du Fédéral. Il semble que l'on s'achemine vers la mise au point d'une entente intergouvernementale qui préciserait les objectifs, l'organisation et le financement du SCIC.

1.4 L'intégrité du territoire

Le ministère a continué de suivre le dossier relatif à l'intégrité du territoire. En collaboration avec le ministère des Terres et Forêts, il a analysé les implications administratives et financières de la politique québécoise concernant les transactions avec le gouvernement fédéral en matière de terres publiques. Le ministère a aussi entrepris des démarches auprès de certains ministères sectoriels afin de résoudre les difficultés administratives soulevées par le transfert de terrains impliquant les municipalités du Québec et le gouvernement fédéral.

Par ailleurs, le dossier de la frontière Québec-Ontario a fait l'objet de discussions entre les deux parties afin de résoudre les problèmes relatifs au segment du fleuve Saint-Laurent — Lac St-François. Pour ce qui est du dossier des frontières septentrionales, le ministère a continué de faire valoir au gouvernement fédéral les positions québécoises en ce qui a trait à l'appartenance territoriale de certaines îles et baies, suite aux lois d'extension des frontières de 1898 à 1912.

1.5 Les affaires indiennes et inuit

Dans le secteur des affaires indiennes, la direction a notamment été impliquée dans la préparation des discussions prévues avec le ministère des Affaires indiennes et éventuellement le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être au sujet des services sanitaires et sociaux destinés aux Indiens du Québec. Une entente est également en voie de négociation sur le transfert des dispensaires de Nouveau-Comptoir et de Fort Rupert et sur l'offre de services de santé et de services sociaux dans ces régions.

Des échanges préliminaires ont également eu lieu avec la partie fédérale en ce qui a trait aux programmes fédéraux-provinciaux concernant le développement socio-économique des Métis et des Indiens non-inscrits. Les consultations se poursuivent avec les intéressés.

Par ailleurs, le ministère a participé à la mise en oeuvre des conventions déjà signées avec les Indiens, les Inuit et le gouvernement fédéral au sujet des territoires annexés au Québec en 1898 et 1912.

2. Les affaires économiques et financières

La Conférence des Premiers ministres sur l'économie de novembre 1978 a occupé une bonne part des travaux de la Direction des affaires économiques et financières au cours de l'exercice.

En outre, plusieurs secteurs d'activités ont donné lieu à l'organisation de réunions entre les gouvernements et à la négociation d'ententes diverses.



Réunion annuelle des premiers ministres des provinces canadiennes à Régina, du 9 au 12 août 1978

2.1 La Conférence fédérale-provinciale des Premiers ministres sur l'économie (27-28 novembre 1978)

La conférence de novembre 1978 s'inscrit dans le cadre du processus de coordination des politiques fédérales et provinciales en matière économique dont le point de départ avait été la Conférence des Premiers ministres de février 1978. Ces conférences ont fortement influencé en amont et en aval les rencontres sectorielles de ministres et de fonctionnaires, celles-ci étant soit préparatoires aux conférences des Premiers ministres, soit axées sur le suivi des décisions des Premiers ministres.

Les sujets abordés par les Premiers ministres en novembre 1978 peuvent être regroupés

sous cinq rubriques: une vue d'ensemble de l'économie, le marché du travail et la politique de main-d'oeuvre, le rapport sur les progrès réalisés depuis la conférence sur l'économie de février 1978, les discussions sur des sujets particuliers et le processus de coordination économique. Dans ce contexte, les interventions du Québec ont concerné treize sujets: les finances, l'énergie, l'emploi, le développement régional, les transports, l'agriculture, les pêches maritimes, les mines, la déréglementation, le tourisme, la recherche et le développement, le développement industriel, le processus de coordination dans le domaine économique.

Par ailleurs, le Québec, tout en soulignant qu'il ne pouvait s'opposer aux consensus des Premiers ministres en faveur du «développement coopératif et équitable», a insisté sur l'ab-

sence de résultats concrets à la suite des conférences de février 1978 et de novembre 1978.

2.2 L'industrie

Au chapitre de l'industrie, l'événement à souligner est la rencontre des Ministres de l'industrie qui a eu lieu le 7 novembre 1978. Cette rencontre fédérale-provinciale était préparatoire à celle des Premiers ministres sur l'économie. On y a abordé les engagements et les mesures prises depuis la Conférence des Premiers ministres de février 1978 de même que les rapports des vingt-trois comités sectoriels (sur lesquels siégeaient diverses instances du secteur privé) formés à la suite de la conférence de février. On y a également discuté des différents programmes et politiques gouvernementales en matière de développement industriel.

Lors de cette conférence, le Québec a réaffirmé sa volonté de maîtriser davantage ses instruments de développement industriel; il a rappelé sa position concernant les négociations du GATT; il a demandé que le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) tienne compte des avis du Québec dans l'attribution de ses fonds et que les programmes d'aide du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce et de la Banque fédérale de développement, aux petites et moyennes entreprises (PME) soient davantage articulés avec ceux du Québec. Les interventions du Québec ont également porté sur les secteurs traditionnels (secteurs mous), les pâtes et papiers et l'amiante, les stratégies industrielles à long terme.

Les discussions des Ministres de l'industrie sur les politiques d'achat ont conduit à la recommandation que soit formé un groupe de travail fédéral-provincial, dont le mandat reflète la position québécoise sur la question.

Ce comité s'est réuni pour la première fois, le 22 janvier 1978, à Ottawa. À cette occasion le gouvernement fédéral a proposé une série d'études reliées à l'élaboration d'une banque de données à partir des systèmes d'achats

gouvernementaux. Le Québec a, pour sa part, émis des réserves quant à l'opportunité d'un code national et à l'approche par produit. Les fonctionnaires québécois ont regretté que la démarche fédérale n'insiste pas suffisamment sur les aspects reliés au développement régional. Toutefois, le Québec a offert sa collaboration dans toute la mesure du possible.

2.3 La consommation, les coopératives et les institutions financières

Au cours de l'exercice financier, les pourparlers entre les gouvernements fédéral et provinciaux se sont poursuivis sur plusieurs questions relatives à la consommation et aux corporations.

Le Comité permanent des Sous-ministres de la consommation et des corporations s'est réuni à Halifax, les 19 et 20 septembre 1978. La discussion a porté sur la prévention contre la corrosion des véhicules, le crédit à la consommation, la loi fédérale sur la faillite, les chevauchements, l'aide aux consommateurs et la législation fédérale sur les escompteurs d'impôts.

Le Québec a surtout indiqué que le crédit relevait du Droit civil et s'est opposé aux interventions fédérales en ce domaine. Il a par ailleurs accepté de participer à l'analyse des chevauchements de juridictions en matière de consommation et de corporation et il a réclamé que l'aide et l'information aux consommateurs soient laissées aux provinces.

À l'occasion de cette réunion, les gouvernements fédéral et québécois ont convenu de partager leurs renseignements sur l'identification des entreprises.

Quant au projet de loi fédérale C-16 sur la protection des emprunteurs et des déposants, il n'a pas été adopté, par suite des interventions du Québec soutenant que le crédit était de compétence provinciale exclusive.

Le fédéral a toutefois introduit la notion de taux d'intérêt usuraire dans le Code criminel et proposé, dans le cadre de la révision de la

Loi des banques, un projet de règlement décrivant le mode de calcul du taux de crédit.

La politique fédérale en matière de concurrence et de pratiques commerciales déloyales et les mécanismes de contrôle du marché boursier ont été inscrits sur la liste fédérale des sujets de discussion en vue de la révision constitutionnelle.

Le projet de révision de la Loi des banques a par ailleurs été modifié pour satisfaire les provinces quant au sort des caisses d'épargne et de crédit et des compagnies de fiducie.

2.4 Les transports

a) Les rencontres

La 13^e Conférence annuelle des Ministres responsables des transports et de la sécurité routière s'est tenue à Québec les 31 août et 1^{er} septembre 1978.

À la suggestion du Québec, la conférence a adopté une résolution pour qu'il n'y ait plus qu'une seule réunion annuelle des ministres provinciaux des Transports, à laquelle pourrait éventuellement être invité le ministre fédéral.

Les Ministres ont également abordé plusieurs questions techniques relatives aux conducteurs et aux transporteurs routiers: permis pour la circulation des camions dans des corridors routiers interprovinciaux, système uniforme de classement des comptes pour les transporteurs routiers, projets de connaissance uniforme pour le transport des marchandises, projet de réciprocité concernant l'enregistrement des véhicules de transport routier, etc.

Par ailleurs, à la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada, en juin 1978, les participants ont étudié un projet de réciprocité en matière de transport de certains produits de la forêt.

Les Ministres des Transports du Québec et de l'Ontario se sont également réunis à Québec

le 2 février 1978 pour étudier l'amélioration des conditions de transport des marchandises entre les deux provinces, l'établissement de communications suivies entre les deux ministères et la réalisation d'études conjointes. Les Ministres ont, à cette occasion, signé deux protocoles d'ententes portant sur la coopération et l'information des fonctionnaires des deux ministères. Ils ont également étudié un projet d'amendement à l'entente de novembre 1975 relative à l'immatriculation, au permis et aux droits des véhicules moteurs commerciaux en vue d'en étendre l'application. Ils ont par ailleurs souligné leur insatisfaction à l'égard du programme fédéral d'aide au transport urbain compte tenu des crédits insuffisants offerts par le gouvernement fédéral, de la complexité administrative de la mise en oeuvre et de l'absence de véritable consultation.

Les fonctionnaires des deux ministères se sont réunis à Montréal, le 27 février 1979, pour donner suite aux décisions des deux ministres.

b) Les ententes

En août 1978, le Québec a signé une entente avec le gouvernement fédéral relative au programme d'aide fédérale au transport urbain, d'un montant de \$623 millions sur une période de six (6) ans. Les projets soumis par le Québec concernent principalement le déplacement des passages à niveau.

Le 30 mars 1979, le ministère des Transports du Québec et le Centre de recherche et de développement de Transport Canada ont conclu un accord prévoyant une contribution financière fédérale à la conception, construction et mise à l'essai d'un « bogie » pour nouvelles voitures de métro.

Le 4 décembre 1978, une entente complémentaire à celle de 1972 sur le développement du réseau routier régional de l'Outaouais a été conclue. En vertu de cette entente, signée pour le Québec par le Ministre d'État à l'Aménagement, le gouvernement fédéral défraie 50% des coûts jusqu'à concurrence de \$40 millions.

c) Les relations avec le fédéral

Au cours de l'exercice financier, des discussions avec le gouvernement fédéral se sont poursuivies sur de nombreux sujets incluant le projet de loi C-17 sur le transport des matières dangereuses, l'abandon des trains de banlieue de Montréal, l'immatriculation des véhicules militaires au Québec, les liaisons avec Mirabel et le transfert des vols de Dorval à Mirabel, l'impact du prolongement de la saison de navigation dans la voie maritime du Saint-Laurent, l'achat de Nordair par Air Canada et le projet de revente à l'entreprise privée, l'aide financière fédérale aux aéroports régionaux et locaux, etc.

2.5 Les finances et le revenu

a) Les rencontres

Les Ministres fédéral et provinciaux des Finances se sont réunis à Winnipeg le 6 juillet 1978 et à Ottawa les 2 et 3 novembre 1978.

À chacune de ces conférences, les Ministres des Finances ont analysé la situation économique et fiscale et ont discuté des éléments de stratégie économique à moyen terme.

De façon plus spécifique, à la réunion du 6 juillet, les Ministres se sont penchés sur les problèmes du financement de l'habitation et des infrastructures urbaines par suite du projet de la Société centrale d'hypothèque et de logement de se retirer du financement de certains programmes.

Le Ministre québécois des Finances a souligné, qu'au moment où le Québec amorce des travaux d'envergure en ce domaine, cette intention de la S.C.H.L. suscitera des difficultés et il a demandé que le gouvernement fédéral continue de participer au financement du capital.

Le Ministre des Finances du Québec a par ailleurs fait part de l'intention du gouvernement d'amorcer un programme de restructuration de l'industrie des pâtes et papiers impliquant des investissements de plus de \$1,5 milliard de dollars et il a souligné la nécessité et l'ur-

gence d'une participation financière fédérale à ce programme par l'intermédiaire du ministère de l'Expansion économique régionale.

Le Ministre fédéral des Finances a indiqué que l'entente sur le traitement des eaux usées pourrait être maintenue jusqu'à son échéance. Il a manifesté son intérêt pour le programme de développement de l'industrie des pâtes et papiers mais a précisé que le fédéral ne pouvait agir sans tenir compte de la dimension nationale de cette question.

En plus de son caractère préparatoire à la Conférence des Premiers ministres sur l'économie, la réunion des 2 et 3 novembre 1978 a permis d'analyser les effets de coupures fédérales et de la réallocation de certaines dépenses ainsi que le problème de la taxation des ressources.

Le Ministre des Finances du Québec a indiqué que la politique fédérale de restrictions budgétaires entraînera pour le Québec un besoin de financement pouvant atteindre \$200 millions tandis que sur le plan économique, l'arrêt des travaux de construction de l'usine de La Prade et la diminution des différentes dépenses fédérales ralentiront sensiblement la croissance économique en 1979. Il a précisé que le Québec s'opposait à la diminution des paiements fédéraux et a demandé au gouvernement fédéral de respecter ses engagements actuels.

Le Québec a continué de réclamer la déductibilité fiscale des droits miniers et a demandé que les discussions de stratégie économique soient orientées vers la recherche de solutions aux problèmes économiques actuellement prioritaires.

Le Comité permanent fédéral-provincial des questions fiscales et économiques (sous-ministres) s'est par ailleurs réuni à Regina les 13 et 14 juin 1978, à Hull le 1^{er} novembre 1978 et à Ottawa le 26 janvier 1979.

b) Les ententes

Le 29 mars 1979, le Conseil des ministres a autorisé le Ministre du Revenu et le Ministre

des Affaires intergouvernementales à signer quatre protocoles d'ententes avec l'Ontario relativement à des échanges de renseignements.

2.6 Le développement régional

a) Les rencontres

Le Comité de développement O.P.D.Q.-M.E.E.R. s'est réuni, le 7 décembre 1978, pour faire le point sur le fonctionnement des ententes auxiliaires et pour étudier de nouveaux projets dont le projet d'entente sur l'industrie des pâtes et papiers. Le comité s'est également interrogé sur les critères d'admissibilité des dépenses pour certaines ententes. Le Québec a par ailleurs demandé que la participation du M.E.E.R. à toutes les ententes soit haussée à 80% comparativement à 60% actuellement.

b) Les ententes

Des pourparlers se sont poursuivis en vue de la signature d'une nouvelle entente auxiliaire sur le développement de l'industrie des pâtes et papiers et pour la modification de trois ententes auxiliaires.

— Pâtes et papiers: projet d'une nouvelle entente auxiliaire, comportant des déboursés de \$90 millions par le gouvernement fédéral et de \$60 millions par le Québec, en vue de favoriser la modernisation des entreprises de pâtes et papiers.

— Ressources forestières: projet d'amendement à l'entente auxiliaire sur le développement forestier pour prolonger jusqu'au 31 mars 1984 la durée de cette entente et pour porter à \$322 millions l'enveloppe globale de l'entente dont \$193,5 millions venant d'Ottawa et \$128,5 millions du Québec.

— Développement minéral: projet d'amendement à l'entente auxiliaire sur le développement minéral pour en accroître l'enveloppe et en prolonger la durée.

— Équipements publics: projet d'amendement à l'entente auxiliaire sur les équipements

publics pour en prolonger la durée, augmenter le nombre de projets et majorer l'enveloppe financière.

2.7 L'agriculture

a) Les rencontres

Les Ministres de l'agriculture ont tenu leur rencontre annuelle à Yorkton, Saskatchewan du 10 au 12 juillet 1978. À cette occasion, le gouvernement fédéral a fait une proposition aux provinces concernant l'harmonisation des programmes de stabilisation des revenus agricoles et impliquant la disparition des programmes provinciaux dans la majorité des productions importantes. Le Québec et la Colombie britannique ont fait part de leur réserve sur cette question. Par ailleurs, le Québec a demandé au gouvernement fédéral de réviser sa politique dans le secteur de la recherche agricole compte tenu du fait que le Québec ne reçoit pas sa juste part des dépenses fédérales à cet égard.

Le 20 novembre 1978, les Ministres de l'agriculture se sont à nouveau réunis pour discuter principalement de la proposition fédérale sur la stabilisation des revenus agricoles. Le Québec a alors rejeté la proposition fédérale en invoquant qu'elle ne correspondait pas aux conditions de production propres au Québec et touchait tant les mesures d'aide à la production que les politiques de développement de l'agriculture québécoise. La Colombie britannique a également manifesté son désaccord.

b) Les ententes

Le gouvernement du Québec a renouvelé pour un an l'accord intervenu en 1973 avec le gouvernement fédéral sur l'établissement d'un programme d'aide au développement des petites fermes. Par ailleurs, un amendement a été apporté à l'accord sur la mise en place d'un plan global de commercialisation du poulet au Canada afin de permettre l'adhésion du Manitoba.

2.8 L'eau

Les discussions du Québec avec le gouvernement fédéral se sont déroulées principalement dans le cadre d'accords en voie de réalisation et portant sur les relevés hydrométriques, la cartographie des plaines d'inondation et la construction de digues et d'ouvrages de régularisation des eaux dans la région de Montréal. Dans ce dernier cas, des négociations engagées afin de conclure un accord sur une nouvelle phase de travaux ont été suspendues à l'automne 1978 en raison des coupures budgétaires du gouvernement fédéral. Par ailleurs, des discussions ayant pour objet d'obtenir du gouvernement fédéral sa participation financière aux coûts de construction et d'opération des stations climatologiques du Québec, dont il utilise les données, ont été menées à terme en 1978/79.

2.9 Les forêts

a) Les rencontres

Les Ministres responsables des forêts se sont rencontrés en septembre 1978 à Victoria. Du côté fédéral, le Ministre de l'Environnement a informé les provinces que le gouvernement central repensait le rôle du Service canadien des forêts. Les Ministres ont également discuté de l'évolution récente des législations en matière forestière au Canada ainsi que de l'état des accords fédéraux-provinciaux sur les forêts. Sur ce point, le Québec a souligné que les accords existants ne devaient pas se limiter à certains secteurs comme la reforestation et l'accès aux forêts mais qu'il était important d'étendre les programmes de financement à l'ensemble du secteur forestier.

b) Les ententes

Le 15 janvier 1979, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et le Québec ont signé un accord sur la création du «Conseil de l'Est sur la tordeuse des bourgeons de l'épinette». Ce conseil est principalement chargé de la coordination des activités de recherche des gouvernements en vue d'une lutte plus efficace contre ce fléau.

2.10 L'environnement

a) Les rencontres

En juin 1978 avait lieu à Charlottetown la réunion annuelle du Conseil canadien des Ministres des ressources et de l'environnement. Le Ministre délégué à l'Environnement du Québec a alors exposé les orientations et les priorités du Québec en matière d'environnement. Il a par ailleurs déploré le fait que les terres fédérales ne soient pas soumises aux mêmes règles de gestion que l'ensemble du territoire, en citant notamment les problèmes causés à l'environnement par les travaux de dragage sur le St-Laurent. Le Ministre a de plus réclamé du gouvernement fédéral une part plus équitable pour le Québec des fonds fédéraux destinés à la recherche qui ne représentent que 5% des montants versés au Canada dans ce domaine.

b) Les ententes

Le Québec a conclu avec le gouvernement fédéral un accord visant la réalisation d'un programme d'inventaire écologique sur la Côte Nord du Québec. Cet inventaire vise à identifier sur le territoire en question les conséquences écologiques d'éventuels grands travaux d'aménagement. L'accord est administré par un comité Québec-Canada qui doit faire appel au ministre de l'Environnement du Québec pour trancher tout différend.

2.11 L'énergie

a) Les rencontres

Les Ministres de l'énergie des provinces et du gouvernement fédéral se sont réunis à Québec le 16 novembre 1978. Le Ministre fédéral a alors fait part de ses vues sur le prix du pétrole en soulignant que les hausses futures devaient tenir compte du contexte inflationniste et de la nécessité de créer des emplois concurrentiels. Il a souligné que la situation actuelle ne permettait pas une hausse de \$1,00 sur le baril de pétrole, prévue pour janvier 1979; il n'y eut pas unanimité des provinces sur cette question.

Des discussions subséquentes entre le gouvernement fédéral et l'Alberta eurent pour résultat de reporter à juillet 1979 la hausse initialement prévue pour janvier. Parmi les autres sujets discutés lors de cette conférence, on note la politique d'auto-suffisance énergétique, la participation des provinces à l'Agence internationale de l'énergie et la question des programmes de conservation.

b) Les ententes

Le dossier de l'usine d'eau lourde La Prade, qui avait fait l'objet d'un accord le 31 janvier 1978 en vue d'une poursuite des travaux, a connu d'importants rebondissements au cours de l'année. En effet, en août 1978, dans le cadre des coupures budgétaires fédérales, le Ministre des Finances du Canada annonçait l'intention du gouvernement de mettre en veilleuse la construction de cette usine. Le Québec réagit en soutenant qu'il s'agissait là d'une rupture unilatérale d'engagements contractuels et qu'il ne pouvait être question de renoncer à ses droits. La décision fédérale fut suivie d'un ralentissement des travaux sur les chantiers. À la demande du gouvernement fédéral, des discussions au niveau politique furent engagées en février 1979 afin de trouver une solution. Les Ministres fédéraux des Finances et de l'Énergie proposèrent de verser une compensation financière de l'ordre de \$200 millions, à condition que le Québec renonce à tous ses droits découlant des ententes conclues en janvier 1978.

Dans un autre ordre d'idée, le Québec et le gouvernement fédéral entreprirent en 1978/79 des négociations en vue de conclure un accord sur la recherche et le développement de nouvelles sources d'énergie.

2.12 Les statistiques

a) Les rencontres

Dans le rapport annuel de 1977/78, il était mentionné que le gouvernement fédéral avait laissé entrevoir sa volonté de modifier sa contribution à l'appareil statistique canadien lors

d'une rencontre du Conseil consultatif de la politique statistique tenue en mars 1978. Cette tendance s'est poursuivie en 1978/79. Le projet du gouvernement fédéral pourrait éventuellement se traduire par une rationalisation des activités de Statistique Canada, une participation accrue des utilisateurs de statistiques tant au niveau des coûts que des opérations de cueillette, de traitement et de diffusion des données.

Dans cette veine, une consultation auprès de Statistique Canada et des organismes statistiques provinciaux était lancée au printemps 1978 (mars et juin 1978), portant sur la restructuration des divers comités fédéraux-provinciaux. En octobre 1978, le Québec proposait une refonte de la structure consultative qui tiendrait compte des grandes missions statistiques, soient la mission économique et la mission sociale.

Le dossier relatif au recensement de 1981 n'a guère évolué au cours de la dernière année et les rencontres sur le sujet ont été rares. En ce qui a trait au contenu et à la forme du recensement de 1981, Statistique Canada remettait aux responsables provinciaux, lors d'une rencontre du Conseil consultatif de la politique statistique tenue en février 1979, le questionnaire Marge II-2B qui constituait une proposition «quasi-définitive» pour l'approbation du Cabinet fédéral.

Toutefois, les autorités fédérales ont demandé que Statistique Canada entreprenne une consultation auprès des provinces dans le but d'évaluer avec chacune d'elles les possibilités de leur participation à l'opération recensement; selon les résultats de celle-ci, le Cabinet fédéral comptait procéder à l'examen final de la proposition de Statistique Canada à l'automne 1979.

b) Les ententes

Mentionnons la signature des ententes relatives aux statistiques sur la congélation et les stocks de poisson et aux rapports annuels des entreprises de radiodiffusion et de câblo-diffusion oeuvrant au Québec. En outre, le 5

décembre 1978, le Québec (le Bureau de la statistique du Québec, le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre et celui des Affaires intergouvernementales) déposait une demande officielle auprès de la Commission fédérale de l'emploi et de l'immigration en vue d'obtenir l'intégralité du contenu des bandes d'assurance-chômage. Le Québec doit déposer une proposition suite aux conditions posées par la CEIC en début d'été.

2.13 Les pêches maritimes

a) Les rencontres

Le secteur des pêches maritimes, en plus de faire l'objet de rencontres au plan sectoriel, fut l'un des sujets abordés lors des conférences des Premiers ministres sur l'économie et la constitution.

Le Québec suggéra une juridiction exclusive des provinces sur leur territoire et une juridiction concurrente avec prédominance fédérale pour certaines activités dans la zone des deux cents (200) milles. Le gouvernement fédéral aborda cette question davantage sous l'aspect du type de pêche (pêche en eau douce et pêche maritime ou en eau salée) que sous celui du territoire. Il manifesta une certaine ouverture vis-à-vis la pêche en eau douce mais apparut réticent à discuter d'un possible partage de pouvoirs, s'agissant de la pêche en eau salée.

Dans le cadre de la Conférence des Premiers ministres de novembre 1978 mais aussi des quelques conférences des Ministres responsables des pêches maritimes de l'Est du Canada (octobre 1978, février 1979), les positions et les revendications du Québec ont principalement porté sur le respect par le gouvernement fédéral du pouvoir d'administration cédé au Québec en 1922, la participation des provinces aux décisions et aux politiques fédérales relatives à l'administration des pêches maritimes, la participation du Québec à l'exploitation de la zone de deux cents milles, la présence accrue de l'industrie québécoise de la pêche dans le golfe Saint-Laurent,

l'émission par le Québec des permis de chalutage et de chasse aux phoques aux résidents québécois.

Un des points saillants de la période 1978/79 fut la proposition du Québec visant à créer une autorité unique en matière de gestion des ressources halieutiques maritimes migratoires. Selon cette proposition, le Comité sous-ministériel des pêches de l'Atlantique aurait pu assumer ce rôle. Le gouvernement fédéral a repris cette proposition suggérant, en février 1979, la création d'un Conseil permanent des ministres des pêches de l'Est du Canada. Les obligations du ministre fédéral vis-à-vis les décisions de ce Conseil n'ont cependant pas fait l'objet de précisions. Outre ces rencontres au palier politique, une multitude de rencontres techniques ont eu lieu. À ce niveau, on dénombre plus d'une dizaine de comités et sous-comités fédéraux-provinciaux.

L'année 1978 fut marquée également par la poursuite des discussions Québec-Ottawa au sujet du litige entourant l'application au Québec de la Loi modifiant la Loi sur les pêcheries et le Code criminel en conséquence (Loi C-38). Le Québec considère en effet que cette loi empiète sur sa compétence en matière de gestion des eaux et de l'environnement. Lors d'une rencontre des fonctionnaires québécois et fédéraux, le Québec a envisagé deux solutions: retirer la Loi C-38 ou la modifier de façon à régler le contentieux. Comme solution à court terme, le Québec proposa d'être exclu de l'obligation de se conformer à certains articles de la Loi. Aucune réaction des autorités fédérales n'était parvenue au 1^{er} avril 1979.

b) Les ententes

Outre l'entente relative aux statistiques sur la congélation et les stocks de poisson dont il a été question plus haut, une entente a été conclue entre le gouvernement du Québec et l'Office canadien du poisson salé visant à reconduire des contrats de location à l'OCPS de bâtisses et de locaux situés dans des municipalités de la Basse Côte-Nord. Une autre entente visant à étendre la zone géographi-

que d'intervention réservée à l'OCPS qui agit comme intermédiaire entre les pêcheurs québécois et les marchés d'exportation devait être signée ultérieurement.

2.14 Les mines

a) Les rencontres

En septembre 1978, avait lieu à Toronto, la 35^e Conférence annuelle des Ministres provinciaux des mines, à laquelle furent invités les représentants de l'industrie. Le thème de la conférence porta sur l'avenir du Canada en tant que producteur de métaux dans les années 1980.

La participation des provinces à l'élaboration des positions canadiennes en matière de commercialisation internationale des produits miniers, la fiscalité minière et l'opposition des provinces au projet de loi C-14, régissant tous les aspects de l'énergie nucléaire au Canada, furent les sujets majeurs abordés à cette conférence.

Ces trois thèmes ont été repris à la Conférence fédérale-provinciale des Ministres des mines tenue à Ottawa en novembre 1978, précédée d'une réunion des Ministres provinciaux des mines.

Les prises de position et les interventions du Ministre québécois des Richesses naturelles ont donné lieu à l'établissement d'un front commun des provinces pour demander le retrait du projet de loi C-14 et à la formation d'un groupe de travail fédéral-provincial sur les problèmes des communications, du commerce international et du transport de minerais et concentrés.

Une première réunion de travail eut lieu le 31 janvier 1979. Le groupe identifia les mécanismes d'information devant être mis en place sur les politiques fédérales en matière de commerce extérieur et recommanda la formation de deux comités spécialisés respectivement chargés de l'étude des perspectives de réduction du déficit commercial du Canada au chapitre du matériel d'extraction minière et de l'étude des moyens propres à encourager

les mouvements de minerais et concentrés devant être traités au pays.

Le rapport conjoint fédéral-provincial sur la révision de la fiscalité minière a été examiné et commenté, les objectifs énumérés dans le rapport étant en principe acceptés par les provinces. Quant aux recommandations, elles ont fait l'objet, pour certaines d'entre elles, de réserves sérieuses. En particulier, le ministère québécois a réitéré la position du Québec en ce qui concerne la déductibilité des droits miniers provinciaux.

3. Les affaires sociales

L'année 1978/79 a été l'occasion de discussions fédérales-provinciales importantes dans le domaine des affaires sociales. La Direction générale des affaires canadiennes est intervenue dans les négociations relatives à la sécurité du revenu, au financement en matière d'habitation et de services communautaires, à la formation professionnelle des adultes et au programme québécois de supplément au revenu du travail. De plus, diverses rencontres se sont tenues au niveau des ministères et des sous-ministres dans le domaine de la santé et du bien-être, du travail et de la main-d'oeuvre, de la justice et de l'habitation. La direction générale a pris une part active dans la préparation de chacune de ces rencontres.

3.1 La santé

Le secteur «santé» a été relativement actif durant l'année écoulée. Aucune rencontre fédérale-provinciale de niveau ministériel ne s'est tenue, bien qu'au niveau sous-ministériel deux réunions aient eu lieu. Le principal événement aura été la rencontre interprovinciale des Ministres de la santé qui s'est tenue à Whitehorse (Yukon) les 6 et 7 septembre 1978. À cette occasion les Ministres convenaient de la mise sur pied d'un Secrétariat interprovincial des ministres de la santé à la suite d'une proposition du Québec en ce sens.

Objectif poursuivi: promouvoir une plus grande concertation des gouvernements pro-

vinciaux. À cette occasion, le Québec a également fait part de sa volonté d'établir sur son territoire une usine de fractionnement de plasma sanguin. D'autres questions telles que les coupures budgétaires dans le domaine de la santé, la question de l'immigration et de l'émigration des médecins, ont également retenu l'attention des ministres.

La direction a également été impliquée dans la préparation des dossiers québécois en vue de la Conférence annuelle fédérale-provinciale des Sous-ministres de la santé les 6 et 7 mars 1979. La question des services de santé aux Indiens de même que le projet d'entente Canada/Grande-Bretagne sur les services de santé et de sécurité sociale ont principalement retenu l'attention des sous-ministres. Le dossier du fractionnement sanguin était également à l'ordre du jour.

3.2 Le bien-être

Dans le secteur du bien-être, c'est la révision de la sécurité sociale au Canada qui a dominé les discussions lors des rencontres des ministres et des sous-ministres.

Lors de la rencontre interprovinciale des Ministres du bien-être à Ingonish (Île-du-Cap-Breton) les 19 et 20 septembre 1978, les Ministres demandèrent la constitution d'un groupe de travail chargé d'inventorier les programmes fédéraux et provinciaux de sécurité sociale et de proposer un plan d'action afin d'en arriver à un système de sécurité sociale efficace et équitable. Les Ministres, par la même occasion, exprimèrent leur total désaccord sur les initiatives unilatérales du gouvernement fédéral en ce qui a trait aux modifications apportées à l'assurance-chômage.

Par la suite, lors de la Conférence fédérale-provinciale de Ministres du bien-être à Toronto les 20 et 21 mars, le gouvernement fédéral annonçait officiellement la mise au rancart du projet de loi sur le financement des services sociaux et le Québec faisait connaître son opposition à la décision du gouvernement fédéral de modifier unilatéralement son programme d'allocations familiales et d'instaurer un crédit d'impôt pour enfants.

Enfin, lors de la rencontre interprovinciale des Sous-ministres du bien-être à Winnipeg les 19 et 20 mars 1979, ceux-ci prenaient connaissance du rapport d'étape présenté par la Saskatchewan.

La direction a aussi participé activement aux travaux du groupe de travail interministériel sur le revenu minimum garanti.

3.3 Les affaires urbaines

a) Les rencontres

La direction a apporté sa contribution à la rencontre fédérale-provinciale et interprovinciale des Ministres responsables des équipements communautaires et de l'habitation qui s'est tenue à Toronto les 11 et 12 juin 1979. Faisant suite à la Conférence fédérale-provinciale tenue sur le même sujet en janvier 1978 à Edmonton, la réunion de Toronto a permis aux Ministres provinciaux d'en arriver à un accord de principe avec leur collègue fédéral sur les moyens de réduire l'enchevêtrement des activités fédérales-provinciales dans le domaine de l'habitation publique.

Dans le domaine des affaires municipales proprement dites, la direction a participé à la Conférence annuelle des Ministres des affaires municipales qui s'est tenue à Banff les 22 et 23 août 1978. Le Ministre québécois a déposé à cette réunion interprovinciale, pour l'information de ses collègues, une série de documents sur les réformes que le Québec entend mettre en oeuvre dans le domaine de la fiscalité, de la démocratie municipale et de la décentralisation administrative. Fut également diffusé à cette occasion le dossier publié en février 1978 par le Québec sur les interventions fédérales en milieu urbain.

Dans le secteur de l'habitation, la direction a participé à la réunion des présidents des sociétés provinciales d'habitation qui s'est tenue à Winnipeg les 25 et 26 octobre 1978, et qui a permis de faire le point sur les négociations avec le gouvernement fédéral quant à la mise en oeuvre de l'entente-cadre convenue avec la SCHL lors de la réunion de juin à Toronto.

La Direction des affaires sociales a continué de représenter le ministère aux réunions mensuelles de la Commission administrative régionale de l'Outaouais (CARO). Il faut noter que cette participation du ministère aux activités d'un organisme essentiellement régional est exceptionnelle: elle résulte de la situation particulière de l'Outaouais à l'égard du gouvernement fédéral et de l'Ontario.

b) Les ententes

La Société d'habitation du Québec et la Société centrale d'hypothèque et de logement ont convenu le 27 septembre 1978 d'un accord étendant aux logements de la programmation 77 de la SHQ, les bénéfices d'une entente antérieure entre les deux organismes sur les subventions aux déficits d'exploitation.

Au terme d'une longue négociation entre les provinces et le gouvernement fédéral commencée en janvier 1978 à Edmonton, la SHQ et la SCHL ont aussi convenu de signer dès le mois de mai 1979 une entente-cadre de financement global en matière d'habitation et une entente de mise en oeuvre de ladite entente-cadre. En vertu de ces accords, le Québec assumera des responsabilités accrues et bénéficiera d'une latitude plus grande en ce qui a trait aux projets de logements publics qui sont en partie financés par des fonds fédéraux. Faisant suite également au même processus de négociation, le ministère des Affaires municipales du Québec et la Société centrale d'hypothèque et de logement ont signé une entente relative au programme de subventions aux équipements communautaires; cette entente reconnaît que le gouvernement fédéral ne peut court-circuiter le Québec dans ses relations avec les corporations municipales et qu'il appartient au gouvernement du Québec de déterminer seul les priorités en ce domaine.

3.4 La fonction publique

La direction a été appelée à participer à la seule conférence fédérale-provinciale tenue dans ce secteur (niveau sous-ministériel). Il

s'est agi de la Conférence fédérale-provinciale relative à la gestion du personnel, tenue à Ottawa le 17 novembre 1978. Les participants se sont mutuellement informés de la situation législative dans les secteurs public et para-public de même que des calendriers de négociations collectives dans ces mêmes secteurs. Abordant le thème des politiques et pratiques de l'après-contôle, ils ont évoqué les comparaisons possibles avec le secteur privé. L'échange de données en matière de relations de travail fut également à l'ordre du jour.

3.5 La justice

a) Les rencontres

Dans le secteur de la justice, la direction a participé à la réunion fédérale-provinciale des Sous-procureurs généraux tenue le 11 avril 1978 à Ottawa. À cette occasion, il a été principalement question du renouvellement de l'accord sur les services juridiques. La direction était également représentée à la Conférence interprovinciale de Procureurs généraux qui s'est déroulée à Edmonton les 29 et 30 juin 1978. Les Ministres ont notamment discuté de la «décriminalisation» de la possession de cannabis, d'un avant-projet de loi sur les jeunes contrevenants, du bilinguisme dans les procès criminels, des tribunaux unifiés de la famille, des propositions fédérales d'amendement au Code criminel en matière de viol, de pornographie et de prostitution. Ils ont en outre tenu à faire part de leur volonté de faire front commun pour résister à la tendance générale du gouvernement fédéral de s'ingérer dans des champs de compétence provinciale.

Enfin, la direction était présente à la Conférence fédérale-provinciale des Sous-procureurs généraux et des Sous-ministres responsables des services correctionnels tenue à Ottawa du 28 au 30 novembre 1978. Les discussions ont notamment porté sur l'échange de services dans le secteur correctionnel, le rapport du gouvernement fédéral sur la proposition relative aux jeunes contrevenants, les institutions correctionnelles pour les

délinquantes et la responsabilité des poursuites criminelles. Il fut également décidé de créer un Comité directeur des sous-ministres chargés d'étudier les doubles emplois et les chevauchements dans le secteur de l'administration de la justice et des services correctionnels. Ce comité directeur s'est réuni à trois reprises, soit le 13 décembre à Toronto, le 21 janvier à Vancouver et au début du printemps 1979 à Montréal.

b) Les ententes

Les ministères des Affaires intergouvernementales et de la Justice ont obtenu du Conseil des ministres l'autorisation de renouveler les accords portant sur les services juridiques et l'indemnisation des victimes d'actes criminels. En outre, les titulaires des deux ministères ont demandé l'aval du Conseil des ministres au cours du mois de mars 1979 pour la conclusion d'un accord fédéral-provincial relativement au paiement par le gouvernement du Canada des frais encourus par le Québec dans l'administration de certaines dispositions du Code criminel ayant trait au contrôle des armes à feu.

3.6 Le travail

a) Les rencontres

Trois rencontres fédérales-provinciales de niveau sous-ministériel ont été tenues dans le secteur du travail. Les Sous-ministres se sont d'abord réunis à l'occasion de la 37e Conférence annuelle de l'Association canadienne des administrateurs de la législation ouvrière qui a eu lieu à St. Andrews (N.B.) du 24 au 27 juillet 1978. Ils se sont penchés sur le Centre d'étude de l'inflation et de la productivité et sur les études sectorielles menées par le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce en vue de la rencontre des Premiers ministres sur l'économie. Ce dernier sujet a d'ailleurs été abordé de nouveau à Toronto le 18 septembre 1978 lors d'une Conférence fédérale-provinciale des Sous-ministres. Les Sous-ministres provinciaux ont également rencontré leur homologue fédéral le 7 novem-

bre 1978 afin de lui faire part de leurs doléances devant la création du Centre canadien d'hygiène et de sécurité.

b) Les ententes

La direction a été associée au processus qui devait effectivement mettre un terme, au mois de décembre 1978, à l'accord entre le Québec et le gouvernement fédéral au sujet des services d'inspection en matière de sécurité.

3.7 L'immigration

En matière d'immigration, notons la tenue pour la première fois d'une Conférence fédérale-provinciale des Ministres responsables de l'immigration à Ottawa le 2 mars 1979. La rencontre porta essentiellement sur la détermination des quotas pour les réfugiés politiques. C'est à cette occasion que le Québec annonça son intention d'accueillir la moitié des 10 000 réfugiés que le Canada acceptait de recevoir en 1979 et de mettre sur pied un programme de parrainage.

Ce comité mixte de l'entente Cullen-Couture s'est réuni à trois reprises; les discussions auront permis de régler les derniers détails concernant la mise en oeuvre effective de l'accord entré en vigueur le 1er janvier 1979. Des rencontres ont également eu lieu entre des représentants de la Commission fédérale de l'emploi et de l'immigration (CEIC) concernant le rôle accru joué par le Québec en matière d'admission de certaines clientèles destinées au Centre d'orientation de formation des immigrants (COFI). Enfin, la direction a participé aux travaux du Comité fédéral-provincial sous-ministériel chargé d'étudier les mécanismes d'accueil et de parrainage des réfugiés politiques.

3.8 La main-d'oeuvre

a) Les rencontres

En ce qui a trait au secteur de la main-d'oeuvre et de l'emploi, des conférences fédérales-provinciales ont eu lieu à Ottawa en octobre 1978 d'abord au niveau sous-

ministériel puis au niveau des ministres. Ces deux rencontres auront porté exclusivement sur les mesures fédérales visant à modifier le régime d'assurance-chômage, les provinces recherchant en vain un moratoire à ce sujet afin de mieux évaluer l'impact de ces mesures.

Les 6 et 7 mars 1979 avait lieu à Winnipeg la Conférence fédérale-provinciale des Sous-ministres responsables de la main-d'oeuvre. Cette rencontre fut en fait un prolongement de la Conférence des Premiers ministres sur l'économie qui s'était tenue à l'automne à Ottawa. Elle permit un survol de 14 sujets touchant l'ensemble des politiques de main-d'oeuvre.

La Direction des affaires sociales a par ailleurs participé aux négociations entourant l'accord sur la formation professionnelle aux adultes. Des discussions ont également eu lieu au sujet du programme québécois de congés de maternité et de l'échange de données informatisées en matière d'assurance-chômage.

Les 18 et 19 septembre 1978 avait lieu la Conférence fédérale-provinciale annuelle réunissant les hauts fonctionnaires responsables des politiques de main-d'oeuvre agricole. La rencontre aura donné l'occasion aux participants de faire un tour d'horizon des divers problèmes relatifs à la pénurie de main-d'oeuvre lors des récoltes saisonnières. On a également abordé la question des coupures fédérales touchant le programme d'allocations aux agriculteurs en formation. Enfin, les gouvernements provinciaux ont discuté de la reconduction de leurs ententes respectives avec le gouvernement fédéral en matière de main-d'oeuvre agricole.

Mentionnons par ailleurs la participation de la direction aux travaux du Comité interministériel portant sur la situation de l'emploi chez les jeunes ainsi qu'à l'étude du projet d'ouverture d'une représentation officielle du Québec dans l'Ouest canadien.

b) Les ententes

Après plusieurs mois de négociation, le Ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre a signé, le 21 février 1979, avec son homologue fédéral l'entente sur la formation professionnelle des adultes (FPA) pour les années 1978/79, 1979/80 et 1980/81.

L'entente prévoit notamment les crédits qui seront déboursés par le gouvernement fédéral pour les programmes de formation en institution, en industrie ainsi que les allocations versées aux stagiaires. Elle traite également du programme d'amélioration de la formation. Enfin, elle dégage les grandes lignes du fonctionnement du comité mixte sur les besoins en main-d'oeuvre.

Par ailleurs, notons que par un échange de lettres entre MM. Bud Cullen et Pierre-Marc Johnson en date du 21 juillet 1978, les deux parties ont reconduit pour un an l'accord sur les programmes fédéraux «Canada au travail» et «Jeunesse Canada au travail», entente qui prévoit un certain droit de regard du Québec dans l'approbation des projets.

4. Les affaires éducatives et culturelles

L'attitude du Québec dans ses relations intergouvernementales en matières éducatives et culturelles s'est toujours inspirée d'un souci fondamental de recherche des conditions les plus propices à la sauvegarde et à l'épanouissement de sa spécificité.

4.1 L'éducation

a) Les rencontres

L'éducation demeure, du point de vue des relations intergouvernementales, un secteur important d'activités. Il y a déjà plus d'une dizaine d'années, les provinces, ont créé le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada qui demeure très actif pour toutes les questions qui concernent l'ensemble des provinces.

Au cours de 1978-79, le Conseil a tenu deux réunions au niveau des ministres, ainsi que trois autres rencontres au niveau des sous-ministres. On y a notamment discuté des mesures concrètes qu'il convenait de prendre pour favoriser l'enseignement dans la langue de la minorité. Le Québec a encouragé le Conseil à prendre toutes les initiatives possibles afin qu'un traitement équitable soit accordé aux minorités francophones hors Québec, compte tenu des services offerts à la minorité anglophone québécoise en matière d'enseignement.

b) Les ententes

Les négociations fédérales-provinciales concernant le renouvellement du programme fédéral d'aide à l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde ont également pris une place importante en 1978-79. Cette entente, qui est venue à échéance le 31 mars 1979, a été reconduite sous réserves pour une autre année, à la suite de divergences de vues sérieuses entre les parties.

D'autres questions ont fait l'objet de pourparlers entre les provinces; mentionnons l'échange de matériel pédagogique, la production et la télédiffusion d'émissions scolaires, la recherche universitaire et l'accueil de professeurs et d'étudiants étrangers.

4.2 La science et la technologie

Le gouvernement du Québec a publié en 1979 un Livre vert sur la recherche scientifique et le ministère des Affaires intergouvernementales a apporté son concours à la préparation de ce document.

L'année 1978-79 a donné lieu à la signature de plusieurs accords de recherche entre les universités du Québec et les divers conseils de recherche et ministères du gouvernement fédéral et la direction a pris une part active dans l'étude du projet d'implantation à Boucherville d'un laboratoire important du Conseil national de recherche du Canada.

4.3 Le tourisme, les parcs et la faune

a) Les rencontres

Une rencontre fédérale-provinciale de niveau ministériel a permis de convenir de la création d'un Comité de liaison Québec-Canada sur les activités de Parcs Canada en territoire québécois.

D'autre part, les Conférences interprovinciale et fédérale-provinciale des ministres responsables du tourisme tenues en 1978-79 ont été l'occasion pour le Ministre québécois du tourisme d'affirmer les vues du Québec en matière de développement touristique. Ces positions ont amené la création d'un Comité de travail fédéral-provincial, au niveau des fonctionnaires, ayant comme mandat de clarifier les responsabilités des deux ordres de gouvernement dans ce domaine.

b) Les ententes

La Direction des affaires éducatives et culturelles a continué à suivre attentivement, en 1978-79, la mise en oeuvre des ententes intergouvernementales signées les années précédentes dans les secteurs du tourisme, des parcs et de la faune. De plus, elle a participé de près à la préparation d'une entente de coopération avec le gouvernement de l'Ontario en matière de promotion touristique; cette entente signée en février 1979 vise principalement à faciliter au bénéfice des deux gouvernements la prospection de marchés touristiques étrangers, notamment ceux du Japon et de certains pays d'Europe.

4.4 La jeunesse, les loisirs et les sports

Les relations intergouvernementales canadiennes en ces matières ont été particulièrement fournies en 1978/79. Les ministres responsables de ces secteurs se sont en effet réunis à deux reprises; chacune de ces rencontres a été précédée et suivie de rencontres de fonctionnaires; de plus, le Québec a

participé aux Jeux du Commonwealth à Edmonton.

Lors de leurs rencontres, les ministres provinciaux et fédéral responsables des sports ont poursuivi le travail amorcé l'année précédente dans le but de clarifier les responsabilités et rôles des deux ordres de gouvernement en matière de sports et loisirs.

Les positions défendues par le Québec à ces conférences ont été mises au point en tenant compte des positions traditionnelles du Québec, de la politique québécoise du développement culturel et du Livre vert sur les loisirs. Un des principaux objectifs poursuivis par le Québec consistait à faire en sorte que la réflexion entreprise par la direction générale de la santé et du sport amateur du ministère fédéral de la Santé et du Bien-être tienne compte des objectifs, priorités et structures du gouvernement du Québec.

Le Conseil interprovincial des sports et des loisirs, qui constitue le principal mécanisme de relations au niveau des fonctionnaires, s'est réuni à deux reprises afin de faire le point sur l'état des travaux de ses comités. Le Conseil a aussi été amené à s'occuper plus directement de questions faisant l'objet de discussions par les ministres des sports et loisirs.

Le Québec a décidé de ne plus participer au Conseil national de certification des entraîneurs estimant que cet organisme avait par trop tendance à s'arroger des responsabilités en matière de formation et d'éducation sportive au Québec.

Enfin, la direction a collaboré avec le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports et le ministère des Affaires culturelles en vue d'assurer une participation québécoise au volet culturel des Jeux du Commonwealth, à Edmonton, en août 1978.

4.5 La culture

Dans le secteur culturel, les relations intergouvernementales canadiennes ont été marquées par les efforts déployés afin de coordonner les programmes culturels fédéraux et

ceux du Québec et de diminuer autant que possible les chevauchements administratifs et la duplication de services gouvernementaux.

L'exercice 1978/79 a également été l'occasion d'une première rencontre des ministres provinciaux responsables des affaires culturelles et du patrimoine. Les ministres ont fait un vaste tour d'horizon des problèmes culturels communs aux gouvernements provinciaux: restrictions financières, faiblesse des programmes d'éducation en matières artistiques, méconnaissance générale de l'impact économique des arts et des affaires culturelles. Ils ont manifesté leur intention d'amplifier la coopération et les échanges interprovinciaux. Ils ont également pris conscience de la nécessité d'amener le gouvernement fédéral à travailler de concert avec les gouvernements provinciaux et à respecter leurs priorités.

Par ailleurs, dans le contexte de la révision de la politique culturelle fédérale, le Secrétaire d'État est venu rencontrer le Ministre québécois des Affaires culturelles qui lui a fait part de la problématique et des politiques québécoises de développement culturel.

Parmi les mécanismes intergouvernementaux de concertation, le Conseil culturel interprovincial s'est résolument impliqué dans la préparation et le suivi des conférences ministérielles. Cet organisme se réunit deux fois l'an pour vérifier l'état des travaux entrepris et pour définir son programme de travail pour l'année à venir. Le ministère des Affaires culturelles et le ministère des Affaires intergouvernementales ont aussi accordé plus d'attention à la conférence canadienne sur les ressources historiques, organisme d'experts gouvernementaux en matière de patrimoine. Compte tenu de l'expertise du Québec dans ce domaine, la contribution du ministère des Affaires culturelles à cet organisme est jugée particulièrement significative.

Au plan des relations bilatérales avec le gouvernement fédéral, le ministère des Affaires culturelles et le ministère des Affaires intergouvernementales ont mis l'accent sur les

programmes muséologiques qui font l'objet d'un litige avec la Corporation des musées nationaux du Canada. Un protocole d'entente préparé par le ministère des Affaires intergouvernementales a été présenté à la Corporation par le ministère des Affaires culturelles et est en voie de négociation.

4.6 Les communications

De nombreux échanges ont eu lieu entre des fonctionnaires du secteur des communications du Québec et des autres provinces.

Dans le domaine de la diffusion, on a entrepris la réévaluation de l'entente de service entre les autorités québécoises et Radio-Canada pour la diffusion d'émissions scolaires de niveau élémentaire et secondaire. Cette démarche a permis d'assouplir de façon significative la formule existante et d'en arriver à la signature d'une entente-cadre de mise en oeuvre de la programmation annuelle d'émissions scolaires diffusées au Québec par Radio-Canada.

Enfin, la direction a maintenu des liaisons étroites avec les autorités du ministère québécois des Communications relativement à l'évolution de dossiers d'importance tels que la plaidoirie du Québec sur la majoration des tarifs de Bell Canada, le règlement québécois relatif à la télévision à péage et le projet de loi du ministère des Communications sur la télévision éducative.

5. Les affaires de la francophonie hors Québec

Créée en janvier 1978, la Direction des affaires de la francophonie hors Québec a oeuvré à la mise sur pied du programme de collaboration avec la Fédération des francophones hors du Québec et ses associations membres, à la détermination des critères de mise en oeuvre de ces programmes, à l'identification des besoins du milieu et à l'application de ces programmes.

5.1 Le mandat de la direction

La Direction des affaires de la francophonie hors Québec assure la coordination des activités de coopération entre le Québec et les communautés francophones hors Québec, plus particulièrement les organismes qui les représentent.

S'inscrivant dans le prolongement des activités du gouvernement à l'extérieur du Québec, la coopération avec les communautés francophones hors Québec vise principalement à permettre l'apport d'aide et d'expertise aux communautés francophones des autres provinces et favoriser la connaissance mutuelle.

De façon plus précise les activités de la Direction des affaires de la francophonie hors Québec découlent de deux engagements dont faisait état un communiqué de presse émis par M. Claude Morin le 15 novembre 1977 afin de donner suite à une rencontre entre le premier ministre du Québec, M. René Lévesque et les représentants de la Fédération des francophones hors Québec. Ces engagements sont les suivants:

- reconnaissance de la Fédération des francophones hors Québec (F.F.H.Q.) comme interlocuteur;
- acceptation du principe d'une aide technique et financière au développement de ces communautés selon les orientations, les objectifs et les priorités définis par la F.F.H.Q. et ses associations membres ou affiliées. Ces associations sont les suivantes:
 - La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador;
 - La Société Saint-Thomas d'Aquin (Île du Prince-Édouard);
 - La Fédération des Acadiens de la Nouvelle-Écosse;
 - La Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick;

- La Société nationale des Acadiens qui regroupe les trois associations précédentes;
 - L'Association canadienne-française de l'Ontario;
 - La Société franco-manitobaine;
 - L'Association culturelle franco-canadienne (Saskatchewan);
 - L'Association canadienne-française de l'Alberta;
 - La Fédération des franco-colombiens (Colombie Britannique);
 - La Fédération canadienne-française de l'Ouest qui regroupe les quatre associations précédentes;
 - La Fédération des jeunes canadiens-français;
 - La Fédération des femmes canadiennes-françaises;
 - Le Comité culturel des francophones hors Québec.
- le Québec et les Québécois ne peuvent être indifférents au sort des minorités francophones des autres provinces;
 - le Québec et les Québécois doivent se reconnaître une responsabilité morale envers les minorités francophones;
 - les minorités francophones ne doivent être les otages de personne;
 - les minorités profitent de la présence et de l'action d'un Québec politiquement fort et culturellement dynamique;
 - la vitalité et la survivance des minorités dépendent d'abord et avant tout de leur propre volonté et de leur propre détermination;
 - les politiques qui concernent les minorités, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la langue ou de la culture, doivent relever de leurs gouvernements provinciaux;
 - par l'entremise d'accords avec les autres gouvernements, le Québec et les Québécois sont désireux de collaborer au soutien et à la diffusion du français et ce, dans tous les domaines où, actuellement et dans l'avenir, le Québec détient et détiendra des compétences gouvernementales.

5.2 Les réalisations

Au cours de l'année 1978-79, la tâche principale de la Direction des affaires de la francophonie hors Québec a consisté à établir, en étroite collaboration avec la Fédération des francophones hors Québec, les paramètres d'un programme de collaboration. Dans le cadre des discussions qui sont intervenues entre la direction et la F.F.H.Q. (et ses associations membres), les deux parties se sont entendues sur un certain nombre de principes et de critères qui doivent encadrer les programmes de collaboration du Québec au développement des communautés francophones hors Québec.

En ce qui concerne les principes, la F.F.H.Q. a, dans son ensemble, accepté l'énoncé du Ministre des Affaires intergouvernementales formulé à Winnipeg le 14 avril 1977 devant la Société franco-manitobaine:

Parallèlement, au cours d'une série de réunions avec la F.F.H.Q., de février à juin 1978, la direction s'est appliquée à établir des critères pour la mise en oeuvre de deux programmes de collaboration l'un au niveau des ressources techniques et l'autre au niveau des ressources financières. La F.F.H.Q. et la direction ont convenu que les critères suivants serviraient de guide:

- qu'un programme d'aide soit présenté par la F.F.H.Q.;
- que le programme et les projets soient définis, élaborés et désirés par les francophones hors Québec, répondant ainsi à leurs besoins, à leurs aspirations et à leurs priorités;

- que les ressources financières et techniques mises à la disposition de la Fédération et de ses associations membres aient des effets multiplicateurs en terme de développement des communautés francophones hors Québec et atteignent le plus grand nombre de personnes possible;
- que les ressources techniques qui seraient accordées demeurent équilibrées par rapport aux ressources locales afin que le leadership demeure celui du milieu et qu'il ne se crée pas une dépendance au niveau des moyens, ce qui remettrait en cause la prise en charge par le milieu de ses propres affaires;
- que les ressources humaines mises à la disposition de la Fédération et de ses associations membres ne soient pas affectées à des postes de direction;
- que les objectifs poursuivis par le programme n'aillent pas à l'encontre des intérêts du Québec.

Dans les mois qui ont suivi, la direction s'est appliquée à cerner, avec chacun des organismes concernés, la définition et l'expression

des besoins, à préciser la démarche du programme ainsi que l'implication des diverses parties à chacune des phases de sa mise en oeuvre.

Chaque fois qu'il a été possible de procéder au recrutement de candidats intéressés à participer au programme de prêts de courte durée, des affectations ont été faites auprès d'un certain nombre d'organismes ainsi qu'il apparaît au tableau ci-après. Quant aux affectations de longue durée, elles débiteront au cours de la prochaine année budgétaire.

Il y a lieu de signaler également que certaines expertises ont été demandées par la F.F.H.Q. au gouvernement du Québec. C'est ainsi qu'une compilation spéciale du recensement de 1971 a été commandée par le gouvernement du Québec, à la demande de la F.F.H.Q.

Les communautés francophones hors Québec constituant un élément important de la francophonie nord-américaine, la Direction des affaires de la francophonie hors Québec a apporté sa contribution à la «Rencontre des francophones d'Amérique» qui s'est tenue à Québec au début de juillet 1978.

**PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DES PROGRAMMES D'AIDE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE
À LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC
OU À SES ASSOCIATIONS MEMBRES ET AFFILIÉES
EXERCICE FINANCIER 1978-79**

	Aide financière directe	Aide technique/Prêt de personnel	
		Nombre de personnes	Nombre par semaine
La Fédération des franco-colombiens	\$20 000,00	1	1
L'Association canadienne-française de l'Alberta	\$20 000,00		
L'Association culturelle franco-canadienne (Saskatchewan)	\$20 000,00	2	3
La Société franco-manitobaine	\$20 000,00		
L'Association canadienne-française de l'Ontario	\$50 000,00		
La Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick	\$35 000,00	1	9
La Fédération des Acadiens de la Nouvelle-Écosse	\$20 000,00		
La Société Saint-Thomas d'Aquin (Île du Prince-Édouard)	\$15 000,00	1	2
La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador	\$10 000,00		
La Fédération des jeunes canadiens-français	\$15 000,00	1	18
La Fédération des femmes canadiennes-françaises	\$10 000,00	1	5
La Fédération des francophones hors Québec	\$26 000,00		
Le Comité culturel des francophones hors Québec	\$ 4 887,15		
Grand total	\$265 887,15	7	38

6. La coopération interprovinciale

En 1969, le Québec signait deux ententes de coopération avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. La majeure partie des activités de la coopération interprovinciale découle de ces deux ententes. Plusieurs activités se réalisent aussi avec les autres provinces canadiennes même si elles ne découlent pas d'ententes formelles. En 1978-79, différents programmes ont notamment été élaborés

avec les provinces du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie britannique.

6.1 La coopération entre le Québec et l'Ontario

En 1978-79, les activités réalisées sous l'égide de la Commission permanente de coopération entre le Québec et l'Ontario constituent une partie appréciable de la coopération entre le Québec et les autres provinces

canadiennes. L'éducation est, d'une part, l'un des secteurs importants avec ses programmes de jumelage de classes, d'échanges d'élèves de niveau secondaire IV et V, d'échanges d'enseignants et de projets de coopération entre collèges et entre universités du Québec et de l'Ontario. Des stages et des missions techniques se sont aussi réalisés au niveau du personnel des deux ministères de l'Éducation et du personnel des milieux éducatifs des deux provinces.

D'autre part, le secteur des affaires culturelles a été aussi très actif en 1978-79. Ainsi, plusieurs artistes, groupes et organismes culturels québécois ont obtenu une aide financière du ministère des Affaires intergouvernementales du Québec pour réaliser des tournées ou pour participer à des festivals en Ontario. À ce titre, mentionnons la tournée, en avril 1978, du groupe Octobre, la réalisation d'une tournée de quatre mois d'artistes québécois de la relève dans l'Est ontarien, les six spectacles donnés par la troupe de théâtre de Par Chez-Nous dans autant de villes de l'Ontario et la participation des troupes québécoises La Grosse Valise et les Enfants du Paradis au premier Festival canadien de mime qui s'est tenu à Toronto en juin 1978. Outre ces activités, rappelons aussi que la Maison de la Francophonie a réalisé quatre expositions du livre québécois en Ontario au printemps et, qu'à l'été, des étudiants du Québec ont présenté des images de notre province dans quelques campings de l'Ontario. Quelques expositions artistiques ont pu également circuler dans l'une ou l'autre province.

Enfin, dans les autres domaines, il est intéressant de noter la réalisation des programmes suivants: le programme d'échange d'emplois d'été pour étudiants universitaires, le programme d'échange d'étudiants en journalisme entre les universités Laval et Western et le programme d'aide financière aux organismes privés d'échanges de jeunes. De plus, à l'automne 1978, l'École nationale d'administration publique, avec le concours du ministère, a organisé des colloques sur les relations économiques Québec-Ontario.

Diverses missions d'étude ou d'information ont aussi été réalisées, notamment dans le secteur des affaires intergouvernementales, de la justice et des terres et forêts.

6.2 La coopération entre le Québec et le Nouveau-Brunswick

Les activités de coopération se sont poursuivies à un rythme satisfaisant avec le Nouveau-Brunswick et ont permis de répondre aux besoins exprimés par une clientèle majoritairement francophone. Comme par les années passées, c'est encore le secteur culturel qui prédomine au niveau des échanges, principalement dans les domaines de la chanson et des arts visuels. Le secteur de l'éducation bénéficie par ailleurs de contacts suivis entre fonctionnaires des deux gouvernements.

Parmi les réalisations qui découlent de l'entente de coopération, il convient de mentionner la participation de l'Harmonie Jeunesse de Granby au Festival acadien de Caraquet. En contrepartie, le Québec a accueilli l'artiste Denis Losier et la chorale de Champlain. Les deux gouvernements se sont également impliqués à parts égales dans la réalisation d'ateliers d'animation culturelle et de perfectionnement de jeunes artistes. Deux importantes expositions ont de plus circulé de part et d'autre, l'une photographique, dans la région du Madawaska, l'autre, picturale, dans huit villes québécoises.

6.3 La coopération entre le Québec et les autres provinces

Les activités de coopération avec le Manitoba se sont accrues considérablement en 1978-79 par rapport aux années antérieures. Une manifestation culturelle d'envergure, «Exposure 79» a mis l'accent sur la vie et la culture québécoises à l'Université de Winnipeg en janvier 1979. Plusieurs conférenciers du Québec se sont succédés aux ateliers organisés à cette occasion; mentionnons la présence du ministre d'État au Développement culturel du Québec, M. Camille Laurin. Le groupe Octobre a clôturé cette «semaine québécoise». À cela s'ajoutent deux autres

tournées de l'ensemble de percussion McGill et du groupe québécois Jim et Bertrand. On a également assisté à la réalisation de plusieurs échanges dans le secteur de l'éducation. Le programme d'immersion pour éducateurs franco-manitobains a regroupé soixante-dix participants à Cap-Rouge. Une mission d'une quarantaine d'enseignants et d'administrateurs du Manitoba a été reçue par la Commission des écoles catholiques de Québec.

La coopération avec la Colombie britannique et l'Alberta a encore en 1978-79 été marquée par un certain nombre d'activités ponctuelles et de missions exploratoires et techniques visant l'instauration de programmes structurés et mieux définis.

Le Québec a accordé une aide financière à la Société des festivals populaires du Québec, en vue de favoriser la participation québécoise au volet culturel des Jeux du Commonwealth. Le ministère des Affaires intergouvernementales a également fourni un soutien à la compagnie de danse Entresix et pour un certain nombre de tournées d'artistes.

De plus, des fonctionnaires du Québec et de l'Alberta ont entrepris les démarches en vue de mettre en oeuvre des programmes d'échanges d'enseignants et d'élèves.

7. Le Bureau du Québec à Toronto

Au cours de l'année 1978-79, le Bureau du Québec à Toronto a poursuivi un effort systématique en vue d'expliquer la réalité québécoise aux milieux ontariens, principalement économiques et universitaires. Le Chef de poste a également participé à de nombreux colloques et conférences où ont été débattues des questions relatives au Québec. Les activités du Bureau au cours de l'année 1978/79 peuvent être regroupées sous les rubriques suivantes: économie, information, tourisme, culture, fiscalité, affaires publiques.

7.1 L'économie

La mission économique du Bureau consiste à collaborer au développement des exportations de biens et services québécois, à contri-

buer à la conclusion d'accords industriels, ainsi qu'à faciliter la recherche de nouveaux investissements manufacturiers pour le Québec.

Au cours de l'année 1978/79, le Bureau a reçu soixante et onze demandes d'assistance de la part d'entreprises québécoises. De ce nombre plus d'une cinquantaine de dossiers recèlent un potentiel immédiat et ont donné lieu à des démarches précises. Ces dossiers se situent dans les secteurs de l'alimentation, de la métallurgie, du meuble et des composantes du bois, de même que de l'artisanat.

Les conseillers économiques du Bureau ont traité trente-deux dossiers d'investissement au cours de l'année et deux projets d'accord industriel. De plus, un travail systématique de visites d'entreprises et de foires commerciales a été effectué; s'est également poursuivie l'étude des réseaux de distribution en Ontario afin d'en faciliter l'accès aux entreprises québécoises. Enfin, les conseillers du Bureau ont pris contact avec les conseillers commerciaux de pays non représentés au Québec.

7.2 L'information

L'ouverture en avril 1978 du Centre «Information Québec» au sein du Bureau du Québec a entraîné une augmentation très significative des activités dans ce domaine. Ce centre vise à diffuser une information adéquate sur les services et politiques du gouvernement du Québec, à maintenir de bonnes relations avec les représentants des média, et à répondre aux demandes de renseignements du public ontarien.

Le centre a répondu à plusieurs milliers de demandes de renseignements portant principalement sur le tourisme et la politique linguistique du Québec. Sur ce dernier point, le centre a organisé seize séances d'information en collaboration avec le Centre d'information de l'Office de la langue française. Les relations avec les grands média anglophones ont également été l'objet d'une attention particulière. Le Chef de poste et l'agent d'information ont eu des contacts personnels avec près d'une

centaine de journalistes ontariens. Le Bureau du Québec a également pris les mesures requises pour faciliter diverses entrevues à l'occasion des visites d'hommes politiques québécois.

Le Bureau a aussi poursuivi son travail d'information à l'intention du gouvernement québécois. Entre autres activités, les services d'information continuent de préparer une revue de presse hebdomadaire, accompagnée d'un résumé analytique, à l'intention des hommes politiques et hauts fonctionnaires du gouvernement.

7.3 Le tourisme

La promotion touristique constitue un secteur d'activités important du Bureau. Les conseillers touristiques exercent auprès des professionnels du tourisme, des consommateurs et des directeurs d'associations touristiques un travail précieux d'information.

Le Bureau a multiplié les contacts auprès des grossistes et a participé à diverses foires et congrès touristiques. Il a également collaboré à la préparation d'articles sur le Québec dans les journaux et revues anglophones, participé à dix-neuf séminaires organisés par l'Office du tourisme du Canada, et oeuvré à la préparation de programmes conjoints de mise en marché avec des grossistes ontariens.

7.4 La culture

Au plan culturel, le Bureau cherche à favoriser la diffusion de la culture québécoise en Ontario, à organiser la tenue d'activités diverses dans ce domaine, à contribuer à la publicité de ces événements auprès du public et des milieux spécialisés ainsi qu'à faciliter les échanges et contacts en milieu culturel ontarien pour les fonctionnaires et autres personnes-ressources venant du Québec.

Un représentant du Bureau a participé à diverses causeries, ateliers et expositions sur la culture québécoise. Le service culturel publie chaque semaine un calendrier d'activités culturelles québécoises et francophones en Ontario et se charge de la distribution de

matériel publicitaire auprès des médias et du grand public. En outre, le Bureau a participé à l'organisation de cinq visites de spécialistes québécois des questions culturelles, chargés notamment d'étudier le fonctionnement d'institutions culturelles ontariennes et de rechercher d'éventuels marchés pour les industries culturelles québécoises.

7.5 La fiscalité

Le ministère du Revenu du Québec dispose à Toronto d'agents chargés d'exercer leur mandat auprès d'entreprises qui oeuvrent au Québec, mais dont les bureaux sont situés en Ontario. Ces agents ont procédé à la vérification de près d'une centaine de cas en 1978/79. Ils ont de plus répondu à de très nombreuses demandes de renseignements relatifs à la fiscalité.

7.6 Les affaires publiques

Le Bureau est notamment chargé de sensibiliser les Ontariens à la réalité québécoise. Ces efforts s'exercent de façon particulière auprès du milieu des affaires et du milieu universitaire.

Le Bureau a organisé à cette fin des déjeuners avec des personnalités-clefs du milieu des affaires auxquels ont assisté, à l'occasion, des hommes politiques ou fonctionnaires québécois de passage à Toronto. Le personnel du Bureau a participé de son côté à certaines activités de clubs d'affaires dans une optique de rapprochement avec ce milieu. Le Délégué a également rencontré plus d'une quarantaine de chefs de file de la communauté industrielle et financière ontarienne.

Le milieu universitaire ontarien a également reçu la visite d'hommes politiques québécois. Le Chef de poste a pour sa part rencontré plusieurs universitaires et groupes d'étudiants et participé à deux colloques organisés par des universités ontariennes.

8. La Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada

Au mois de juin 1978 eut lieu à Whitefield, au New-Hampshire, la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada. Les questions suivantes avaient été inscrites à l'ordre du jour de la Conférence: énergie, promotion touristique, transport par camion, assurance-automobile, échanges de fonctionnaires, pêcheries au large des côtes, objectifs et mécanismes de la conférence. Les discussions sur l'énergie ont porté sur deux aspects: les énergies complémentaires et le problème du surrafinage dans les provinces de l'Est.

En ce qui concerne les énergies complémentaires, les Gouverneurs et les Premiers ministres ont convenu d'établir un Comité international du Nord-Est sur l'énergie (Northeast International Committee on Energy). Les discussions sur le tourisme international ont par ailleurs donné lieu à une entente de principe sur la promotion touristique impliquant d'une part le Québec et des États de la Nouvelle-Angleterre, d'autre part des Provinces maritimes et des États de la Nouvelle-Angleterre.

D'autres aspects de cette Conférence sont évoqués dans le troisième chapitre du rapport, sous la rubrique «États-Unis».

Chapitre troisième

Les affaires internationales

Tel qu'indiqué et développé dans le premier chapitre, le ministère a procédé en janvier 1979 à une réorganisation administrative importante de son secteur international. Les directions générales qui dans le passé étaient respectivement chargées des «relations internationales» et de la «coopération internationale» ont été remplacées par une direction générale unique responsable des affaires internationales.

Cette nouvelle direction a poursuivi la mise en oeuvre d'un certain nombre d'objectifs prioritaires: développer l'effort en direction des États-Unis; amorcer des relations avec l'Amérique Latine; assurer une présence active et dynamique au sein de la francophonie.

Parmi les activités les plus marquantes de l'exercice 1978-79, notons la visite officielle du premier ministre de France, M. Raymond Barre, le renforcement de la coopération éducative et culturelle avec le Gabon et la préparation de la Conférence des ministres de l'Éducation nationale prévue à Québec en avril 1979.

Il y a lieu de souligner également l'organisation au cours de l'été 1978, à Québec, d'une première rencontre des francophones d'Amérique ainsi que la mise en route de programmes nouveaux de coopération visant à promouvoir aux États-Unis les études québécoises, l'enseignement du français et le développement des communautés franco-américaines de Nouvelle-Angleterre et de Louisiane.

Au cours de la même période, les relations culturelles et économiques se sont accrues avec la Belgique et les Pays-Bas, et le gouvernement du Québec participa à part entière aux sous-commissions réunies dans le cadre de l'accord économique Canada-Communauté économique européenne (CEE).

Parallèlement fut amorcé le dialogue avec un certain nombre de pays d'Amérique Latine et des Caraïbes. Le Conseil des ministres approuva le principe d'ouvrir une délégation à Caracas et demanda au ministère d'effectuer une étude sur la présence institutionnelle possible du Québec au Mexique, ouvrant ainsi la voie au développement des relations économiques et culturelles avec cette région du monde.

Enfin, plusieurs visites ministérielles aux États-Unis marquèrent une étape importante dans l'information des milieux américains sur la réalité québécoise actuelle. Pour sa part, le Premier ministre se rendit à Boston, New-York, Whitefield, Chicago, San Francisco, Los Angeles, Washington de même qu'en Louisiane.

1. Les relations bilatérales et multilatérales

1.1 L'Europe (à l'exception de la France)

À l'égard des pays européens le ministère poursuit trois objectifs majeurs:

- initier et développer des liens de toute nature avec les institutions de ces pays;
- contribuer de façon plus particulière à l'accroissement des échanges économiques;
- promouvoir la connaissance du Québec.

Ces trois objectifs étant intimement reliés il est certain que les programmes et activités réalisés par les délégations ou au siège du ministère, tout en poursuivant un but spécifique, ont nécessairement des répercussions sur les autres objectifs.

a) Initier et développer des liens de toute nature avec les institutions de ces pays

Il convient de souligner la poursuite et le développement des programmes de la Sous-commission belgo-québécoise en matière éducative et culturelle (notamment 20 projets intégrés en matière d'enseignement et de recherche et un échange de 100 jeunes de part et d'autre), la poursuite des échanges d'enseignants de langue seconde et d'universitaires avec la Grande-Bretagne et le début d'une coopération éducative et culturelle avec les Pays-Bas. Mentionnons également la création d'un Centre d'études québécoises à l'Université de Trèves et l'entente de coopération intervenue entre l'Université de Varsovie et l'Université de Montréal.

En matière sociale, les échanges se sont poursuivis entre l'Institut de Cardiologie de Montréal et la Ciudad Sanitario Provincial Francisco Franco de Madrid.

En matière institutionnelle, le gouvernement du Québec a conclu avec le gouvernement italien un accord en matière de sécurité sociale permettant une transférabilité de dispositions légales dans ce domaine entre les deux gouvernements pour le bénéfice de leurs ressortissants séjournant dans d'autres pays. Par ailleurs, les discussions se poursuivent avec les autorités belges concernant la transférabilité des dispositions légales en ce qui concerne les permis de conduire.

b) Contribuer de façon plus particulière à l'accroissement des échanges économiques

L'Office de promotion industrielle de Belgique et la Société de développement industriel du Québec ont signé une entente de coopération économique visant à créer un canal privilégié d'échanges pour des transferts de technologie, des investissements conjoints et des fabrications sous licence entre firmes belges et québécoises. Le gouvernement du Québec soutient financièrement cette entente.

De façon plus globale, outre les activités relevant des conseillers économiques, touristiques et d'immigration — activités qui sont contenues dans les rapports annuels des ministères de l'Industrie et Commerce, du Tourisme, Chasse et Pêche et de l'Immigration — il convient de souligner le rôle de coordination et de soutien assuré par le ministère en ce qui concerne les emprunts du gouvernement du Québec et de ses sociétés para-publiques, et l'organisation de missions techniques préparées par les ministères à vocation économique tels l'Agriculture, les Terres et Forêts, les Richesses naturelles: près de 200 personnes se sont rendues en Grande-Bretagne et dans les Pays Scandinaves, 100 en République fédérale d'Allemagne, 150 en Belgique et 75 en Italie.

Certaines de ces missions ont d'ailleurs été présidées par des ministres notamment le ministre des Richesses naturelles, le ministre d'État à l'Aménagement, le ministre des Transports et le ministre des Terres et Forêts.

En raison de ses besoins d'exportation de matières premières, le Québec cherche également à développer ses relations économiques avec la Communauté économique européenne. Aussi, le gouvernement a-t-il toujours insisté pour participer à part entière aux travaux de la Commission de coopération Canada-Communauté économique européenne (CEE).

Après avoir effectué maintes représentations auprès du gouvernement canadien, le gouvernement du Québec a obtenu de siéger aux deux sous-comités de cette Commission, à savoir le Sous-comité de coopération générale et le Sous-comité de coopération industrielle. Deux dossiers retiennent l'attention en 1978-79: celui de l'amiante et celui des pâtes et papiers. D'autres secteurs devraient faire l'objet d'une consultation plus poussée en 1979-80: la péri-informatique, les questions d'environnement, les métaux et autres minéraux.

c) Promouvoir la connaissance du Québec

En ce qui concerne le troisième objectif, nos représentants en Europe ont poursuivi leur travail de sensibilisation des milieux politiques et journalistiques quant à la réalité québécoise.

En plus de la mise sur pied d'une publication hebdomadaire (Québec UpDate, Québec-Oggi et Québec Heute) en début 79, ils ont été appelés à intervenir régulièrement auprès d'auditoires spécialisés (financiers, politiques et universitaires) de manière à pouvoir livrer une information de première main concernant l'évolution de la problématique québécoise et canadienne. Dans ce contexte, le Ministre des Affaires intergouvernementales a effectué une visite officielle en Grande-Bretagne, en Belgique et en Italie, le Ministre d'État au Développement culturel s'est rendu en Belgique, au Luxembourg, en Italie et en Allemagne fédérale. Le Ministre des Affaires sociales a également effectué une visite officielle en République fédérale d'Allemagne.

Enfin, environ 50 journalistes européens ont été invités à effectuer un séjour au Québec et ont rencontré des membres du gouvernement, des parlementaires, des hommes d'affaires, des universitaires et des représentants de média.

Autre volet de la connaissance du Québec à l'étranger: plusieurs artistes et interprètes québécois se sont produits notamment en Belgique et en Allemagne.

1.2 La France

Les relations avec la France ont été marquées au cours de cette période par la visite officielle du premier ministre de France, M. Raymond Barre, consacrant ainsi la décision prise en novembre 1977 d'institutionnaliser une rencontre annuelle entre les deux chefs de gouvernement. Dans le communiqué remis à la presse au terme des entretiens, figure notamment le rappel de la déclaration prononcée le 3 novembre 1977 par le Président de la République française, selon laquelle le Québec pouvait compter sur la compréhension, la confiance et l'appui de la France le long de la route qu'il déciderait de suivre.



Visite du Premier ministre de France, M. Raymond Barre chez le Président de l'Assemblée nationale

Les deux Premiers ministres exprimèrent leur volonté de voir au renforcement des institutions de la francophonie. M. Barre réaffirma entre autres la position française quant au projet de Conférence des Chefs d'États et de gouvernements francophones. Mais d'autres questions furent également évoquées telle la tenue à Québec, en avril 1979, de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays d'expression française et la réunion constitutive de l'Association internationale des maires et responsables de capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones, prévue à Québec en mai 1979.

La rencontre des deux Premiers ministres a fourni en outre l'occasion de tracer un bilan des résultats de la coopération franco-Québécoise.

Stimulée par la tenue du Congrès conjoint des petites et moyennes entreprises à Montréal en octobre 1977, la coopération économique franco-québécoise a contribué à la réalisation de 26 accords industriels en 1978, soit une augmentation de 45% par rapport à l'année précédente.

Les deux Premiers ministres ont convenu d'accroître la coopération économique en modifiant l'affectation de certaines enveloppes budgétaires au profit des secteurs suivants: l'agro-alimentaire, les pêches maritimes, les équipements miniers, les énergies nouvelles.

La décision fut également prise de favoriser les échanges d'ingénieurs et la formation de dirigeants et cadres de petites et moyennes entreprises.

Dans un autre domaine, la France et le Québec ont convenu de poursuivre la coopération dans le secteur audio-visuel, notamment en complétant la négociation en cours sur la câblodistribution en territoire québécois d'émissions de la télévision française.

Enfin, les deux gouvernements ont procédé à la conclusion d'une entente en matière de sécurité sociale portant sur les régimes de pension, les prestations en cas de maladie,

les congés de maternité, les accidents de travail et maladies professionnelles ainsi que les allocations familiales.

Réalisés dans le cadre d'ententes successives conclues entre les gouvernements français et québécois depuis une quinzaine d'années, les programmes de coopération concernent en définitive un vaste éventail d'activités et ont impliqué au cours de l'exercice 1978-79, un nombre important de ressortissants de part et d'autre. Le tableau qui suit en témoigne.

Si ce tableau met en évidence les secteurs principaux touchés par la coopération franco-québécoise et le nombre d'individus impliqués, il ne peut bien sûr rendre compte à lui seul de toutes les actions auxquelles cette coopération a donné lieu, ni de leurs retombées. Mentionnons à titre d'exemple quelques manifestations de ces ententes: l'oeuvre poursuivie par le Centre franco-québécois de diffusion de l'information scientifique et technique (Informatech France-Québec); les publications résultant de divers travaux de recherche conduits en commun; les «Semaine du Québec» en France; enfin, l'aide conjointe à l'achat de livres spécialisés en langue française.

1.3 Les organisations francophones

a) L'Agence de coopération culturelle et technique

La cinquième session de la Conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique, dont le Québec est membre à titre de gouvernement participant, s'était déroulée à Abidjan du 14 au 17 décembre 1977.

Au sein des instances de l'Agence, les représentants québécois se sont attachés, au cours de l'exercice 1978-79, à promouvoir l'amélioration des programmes de façon à imprimer aux activités de l'organisme un caractère multilatéral correspondant le mieux possible aux objectifs et besoins des pays membres.

Coopération franco-québécoise

Nombre de participants en 1978-1979

Type de séjour	Missions de courte durée (moins de 8 semaines)		Stages, missions et séjours de longue durée	
	au Québec	en France	au Québec	en France
Domaine				
Éducatif (élémentaire et secondaire)	67	78	108	113
Éducatif (post-secondaire)	285	278	94	78
Éducatif (autres secteurs)	19	9		432
Culturel	51	129	—	3
Économique (ACTIM-MAIQ)	78	109	—	4
Économique (autres secteurs)	68	117	—	—
Social (sciences de la santé)	61	69	41	29
Social (autres secteurs)	28	21	4	35
Institutionnel (Office de la langue française)	30	100	—	—
Institutionnel (autres secteurs)	30	58	62	33
Total	717	968	309	727

À cet effet, le Québec proposa qu'une série de missions, composées de représentants du Secrétariat général et des gouvernements, se rendent dans les divers pays membres pour évaluer les actions en cours et recueillir des idées de projets susceptibles de répondre plus adéquatement aux besoins de chacun. Ces missions ont été réalisées avec succès.

Le Québec proposa également la création d'un centre international de recherches en linguistique fondamentale et appliquée. La coordination des travaux préliminaires fut confiée à un expert québécois.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a maintenu son assistance technique au fonctionnement du Centre régional de formation hôtelière de Bamako au Mali. Enfin, plusieurs québécois ont participé aux diverses sessions de l'École internationale de Bordeaux, qui constitue elle-même l'un des programmes importants de l'ACCT.

b) La Conférence des ministres de l'Éducation des pays francophones

À la 31^e session de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays d'expression française, organisée à Ouagadougou en Haute-Volta, du 3 au 8 mars 1978, le Ministre de l'Éducation du Québec avait invité la Conférence à tenir sa session suivante à Québec en 1979. Les vingt-deux (22) États participants avaient accepté l'invitation. En cours d'année, d'autres ministres de l'Éducation de pays utilisant la langue française manifestèrent également leur intérêt: Djibouti, Guinée, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Seychelles et Tunisie. À la fin du présent exercice, les préparatifs allaient bon train, la Conférence de Québec étant prévue pour la fin avril 1979.

c) La Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays francophones

Le ministre responsable du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports a

pris part aux travaux de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française tenue à Paris en octobre 1978.

Le Haut-Commissariat a par ailleurs confirmé la participation du Québec à divers programmes de coopération multilatérale: encadrement d'un stage d'entraîneurs et arbitres au Bénin; participation de jeunes québécois au chantier international de jeunes en Haute-Volta; organisation, avec le concours du Nouveau-Brunswick, d'un stage à l'intention des planificateurs de l'éducation extrascolaire; collaboration au souci d'harmoniser les programmes de formation des cadres africains dans les domaines «jeunesse et sports».

d) Le Conseil international des radio-télévisions d'émissions françaises.

À l'invitation de l'Agence de coopération culturelle et technique, l'assemblée constituante

du Conseil international des radio-télévisions d'expression française s'était tenue à Montréal du 19 au 23 juin 1977. À cette occasion, les participants avaient adopté les statuts du Conseil et élu les membres du Bureau, dont fait partie l'Office de radio-télévision du Québec.

Au cours de l'exercice 1978-79, les membres ont examiné les premiers programmes de coopération projetés et mis en route la préparation de l'assemblée générale prévue plus tard en 1979. Le conseil qui regroupe trente-trois (33) organismes membres a pour but de favoriser les échanges et la coopération entre organismes de radio-télévision utilisant entièrement ou partiellement la langue française. Le Secrétariat du conseil est installé à Genève.

1.4 Les États-Unis

La présence québécoise aux États-Unis s'est intensifiée au cours de l'année avec le démar-



Le 18 mai 1978 à New York
De gauche à droite, M. René Lévesque, Premier ministre du Québec, et M. Edward I. Koch, maire de la ville de New York à l'hôtel de ville

rage des activités à la nouvelle Délégation du Québec à Atlanta inaugurée quelques mois auparavant ainsi qu'au Bureau touristique de Washington. Les programmes de communication et de coopération se sont également développées afin de mieux faire connaître la réalité québécoise.

D'autre part, la participation du Premier ministre à la sixième Conférence annuelle des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada, ouvrit la voie à des possibilités nouvelles de coopération régionale dans les secteurs de l'énergie et du tourisme.

a) Les relations intergouvernementales

La sixième Conférence annuelle des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada s'est tenue à Whitefield, New Hampshire, les 11-12 et 13 juin 1978. Perçue par le Québec comme un cadre utile de contacts et d'échanges avec les États voisins de la Nouvelle-Angleterre,

cette rencontre annuelle n'avait peut-être pas donné jusqu'alors tous les résultats escomptés par certains participants.

À la conférence de Whitefield, la proposition québécoise de partager avec ses voisins immédiats l'électricité excédentaire et le surplus de capacité de raffinage a conduit à l'adoption d'une résolution faisant état de la complémentarité des régions dans ce domaine. L'amorce de discussions sur trois projets dans le secteur de l'énergie et un projet dans celui du tourisme a ouvert des perspectives de coopération intéressantes pour le Québec. La conférence a également fourni l'occasion de mieux cerner certains problèmes frontaliers dont celui du transport de produits forestiers entre le Maine et le Québec, et de corriger les erreurs de perception véhiculées par quelques média de la Nouvelle-Angleterre au sujet du nouveau régime d'assurance-automobile.

À la suite de cette conférence, le Ministre délégué à l'Énergie rencontrait les responsables des sociétés d'énergie de l'État de New-



Lors du déjeuner qu'offrait récemment la Délégation générale du Québec à New York à l'hôtel Plaza pour célébrer l'accord intervenu entre PASNY et l'Hydro-Québec, on remarque à la table d'honneur, de gauche à droite, M. Robert Boyd, président-directeur général de l'Hydro-Québec, M. John S. Dyson, commissaire au Commerce de l'État de New York, M. Claude Morin, ministre québécois des Affaires intergouvernementales, et M. Hugh L. Carey, gouverneur de l'État de New York

York dont le «Power Authority for the State of New-York» les 14 et 15 juin pour poursuivre les discussions relatives à la vente des surplus d'électricité et présenter au Syndicat financier les dispositions de la nouvelle charte de l'Hydro-Québec.

Quant au Premier ministre, il effectua en cours d'année cinq tournées des principales régions des États-Unis afin d'expliquer aux leaders de l'opinion américaine la situation québécoise et les objectifs de son gouvernement. Lors de son passage à Washington, il eut des entretiens avec le Sénateur Muskie au terme desquels ce dernier confia aux journalistes que sa perception de la situation québécoise avait évolué et qu'il comprenait mieux le sens de la démarche des Canadiens français dans leur recherche d'une nouvelle entente avec le reste du Canada.

b) L'information

La nomination en cours d'année de trois conseillers en information à New-York, Boston et Los Angeles et la diffusion d'un hebdomadaire «Quebec Update» aux représentants des milieux d'affaires auront servi de point d'ancrage à l'effort d'information destiné non seulement à corriger certaines interprétations des média sur l'évolution contemporaine du Québec, mais aussi à générer des conditions favorables à la croissance des relations économiques avec les États-Unis. Dans cette perspective, le Ministre des Finances du Québec participa, le 5 juin, à une émission d'une heure au réseau PBS, intitulée «Québec: the economics of change». Pour sa part, le Ministre d'État au Développement économique effectua une tournée de huit villes américaines entre le 26 avril et le 5 mai.

En matière économique, l'action du ministère se situe en amont de celle des ministères à vocation économique. Elle vise à bien informer l'acheteur éventuel de biens et services québécois, ainsi que la clientèle-touriste, et à fournir aux milieux financiers les éclairages nécessaires sur les politiques et les actions du gouvernement. Ces clientèles reçoivent la lettre hebdomadaire du Québec (Québec

Update) et ont pu bénéficier au cours de l'année de l'important programme de tournées ministérielles et rencontres de haut niveau organisées à leur intention.

L'accueil réservé aux titres de l'Hydro-Québec lors d'émissions sur le marché boursier de New-York, et la normalisation des taux d'intérêt de la société d'État témoignent du succès de ces démarches.

Le retour d'Hydro-Québec sur le marché de New-York après vingt-trois mois d'absence fut souligné par les média américains, qui évoquèrent à cette occasion les ressources abondantes d'hydro-électricité du Québec. Un programme de visites à la Baie James destiné aux hommes d'affaires et aux représentants des média a été amorcé les 21 et 22 juin par le séjour d'un groupe de 43 représentants d'institutions financières américaines, en présence de l'Ambassadeur des États-Unis à Ottawa et du Consul général à Montréal.

c) La coopération

À titre de noyau de la francophonie nord-américaine, le Québec accueillit au début du mois de juillet, à l'occasion des fêtes du 370^e anniversaire de sa fondation, la première rencontre des francophones d'Amérique. À cette occasion, le Premier ministre du Québec honora M. James Domengeaux, président du Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL), soulignant la contribution majeure de ce dernier à la promotion du fait français en Louisiane.

En matière de coopération, le Québec a poursuivi ses programmes d'échanges avec plusieurs institutions américaines. De plus, l'affectation d'un conseiller en coopération à Los Angeles, la reconduction des programmes d'études québécoises dans les universités John Hopkins, North Western et Maine, la signature d'un protocole d'entente avec l'université de Harvard, la collaboration étroite établie avec diverses associations d'enseignants du français langue seconde et la participation du Québec à plusieurs événements culturels furent les principales manifestations de l'action du Québec.

1.5 L'Afrique et le Moyen-Orient

L'année 1978-79 a été marquée par une consolidation des relations du Québec avec certains pays d'Afrique Noire et une ouverture plus nette vers l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. En outre, la contribution québécoise au développement international s'est accentuée grâce à un apport financier et technique aux organisations non gouvernementales québécoises oeuvrant dans le tiers-monde, ainsi que par la maîtrise d'oeuvre de projets soutenus par l'Agence canadienne de développement international.

a) Les relations bilatérales

L'approfondissement des relations avec le Gabon, la visite officielle du Ministre québécois délégué à l'Énergie en Arabie Saoudite, le séjour en Irak d'une mission exploratoire et la conclusion avec le Liban d'un accord de coopération dans le domaine de la santé ont constitué les principaux éléments du développement des activités internationales du Québec dans cette région du monde.

— *Gabon*: En septembre 1978, le Ministre des Affaires culturelles du Québec effectuait une visite officielle au Gabon dans le cadre de la coopération amorcée depuis une dizaine d'années avec ce pays. Les entretiens ont permis de faire le point de la coopération gabono-québécoise, d'accélérer les échanges dans le domaine de l'éducation et de jeter les bases d'une coopération culturelle et technique. Pour assurer la mise en oeuvre de ces programmes, le Gabon demanda au Québec d'affecter à Libreville un délégué auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Une entente culturelle et technique fut signée au terme de la visite.

Du 10 au 17 septembre 1978, une délégation de Parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec s'est rendue à Libreville pour participer aux assises annuelles de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) au cours de laquelle les

représentants des diverses législatures ont manifesté le souhait de renforcer leur coopération réciproque.

— *Sénégal*: Les 13 et 14 juillet 1978, le Président de l'Assemblée nationale du Québec accueillit une délégation de l'Assemblée nationale sénégalaise. Plus tard, en novembre 1978, le Québec participa à la Foire internationale de Dakar. À cette occasion, l'Association des ingénieurs-conseils du Québec contribua au succès du «Forum des investisseurs» qui fut l'une des activités les mieux réussies de cette manifestation économique, la plus importante d'Afrique francophone.

— *Côte d'Ivoire*: M. Raymond Bégin a succédé à M. Marc Morin comme représentant du Québec en poste à Abidjan.

En juin 1978, une mission ivoirienne des responsables de l'enseignement primaire et de l'éducation télévisuelle a séjourné au Québec pendant deux semaines afin de recueillir diverses informations sur le système d'éducation québécois.

À la suite de cette mission, le ministre de l'Enseignement primaire et de l'Éducation télévisuelle, M. Pascal N'Guessan Dikébié effectua une visite officielle à Québec les 27 et 28 février 1979. Son séjour permit de faire le point sur l'état de la coopération en éducation entre le Québec et la Côte d'Ivoire, d'amorcer des échanges entre l'Université du Québec et l'Université d'Abidjan et de jeter les bases d'un futur programme de coopération pour l'enseignement des mathématiques et des sciences.

Au cours de l'exercice, le Québec a accueilli d'autres missions ivoiriennes à caractère plus technique, liées au projet de création d'une École des mines dans ce pays.

— *Zaïre*: Au mois de mai 1978, une délégation de la Commission permanente de l'administration publique zaïroise a tenu des séances de travail à l'École nationale d'administration publique en vue d'élaborer divers projets relatifs à la formation des cadres de l'administration publique zaïroise.

— *Arabie Saoudite*: Le Ministre délégué à l'Énergie, accompagné de hauts fonctionnaires, a séjourné en Arabie saoudite du 10 au 15 février 1979 où il a pu rencontrer son homologue saoudien Cheik Zaki Yamani et les autorités de la société Aramco. Les entretiens portèrent sur la politique énergétique du Québec et le plan de développement électrique d'Arabie saoudite. Des perspectives de coopération avec Hydro-Québec International purent être dégagées.

— *Irak*: Les relations avec l'Irak se sont accrues en 1978-79, suite à la visite à Québec de l'Ambassadeur d'Irak, reçu par le Premier ministre. Une séance de travail permit de circonscrire les secteurs d'échanges possibles entre l'Irak et le Québec.

En mars 1979, une mission exploratoire présidée par le Conseiller aux affaires internationales du Premier ministre se rendit à Bagdad afin de préciser les possibilités d'une entente, notamment en matière de sécurité des approvisionnements pétroliers, d'électrification, de pâtes et papiers et de transport.

— *Liban*: Les gouvernements du Québec et du Liban ont signé en mai 1978 une convention de coopération dans le domaine médical. Comme première conséquence de la mise en oeuvre de ce programme prévu pour une période s'étendant de 1978 à 1984, 10 médecins libanais résident actuellement, pour fins de spécialisation, dans des institutions hospitalo-universitaires du Québec.

Dans le cadre d'un accord signé en 1978 entre l'Université Laval de Québec et l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, les Écoles de Service social des deux universités ont amorcé des échanges en septembre 1978. Le ministère a rendu possible la réalisation d'une première étape de ce projet par sa contribution financière à la formation de cadres de l'École libanaise de service social; quatre bourses ont été accordées.

D'autres bourses ont été accordées à des ressortissants libanais désireux de se spécialiser en informatique et en biologie.

b) La contribution au développement international

Outre sa participation à la mise en oeuvre de programmes en collaboration avec l'ACDI, le Québec réalise des programmes de portée régionale et met des ressources financières, humaines et techniques à la disposition de gouvernements ou d'organisations qui en font la demande.

En avril 1978, les autorités du Centre africain de formation et de recherches administratives pour les développements (CAFRAD) et celles du ministère ont signé un aide-mémoire engageant la participation du Québec à deux manifestations internationales: la Conférence panafricaine sur les établissements humains en Afrique (Tanger, avril 1978) et le Séminaire de formation en administration publique pour formateurs nationaux (Zaire, août 1978).

La contribution du Québec aux activités du CAFRAD a consisté en l'envoi de spécialistes auprès des administrations publiques de pays membres du Centre.

Le Québec participe aussi depuis 1974 au Programme volontaire d'aide au développement agricole (VADA). Depuis le début des activités de ce programme fédéral-provincial, les sommes déboursées furent affectées au transport de biens et marchandises dans les secteurs agricole et alimentaire: insecticides, outils et machines agricoles, sperme de bovins, lait en poudre, huile, sucre, viande en conserve, etc.

En 1979, le programme a connu quelques modifications. Désormais 60% du budget sera affecté à des projets de développement agricole et 40% aux frais de transport de biens et marchandises. Le nouveau système permet au gouvernement du Québec et des autres provinces de proposer des projets de développement, pouvant éventuellement être intégrés dans la programmation du VADA.

Au cours de l'exercice 1978-79, 98 étrangers ont étudié au Québec grâce à des bourses accordées par le ministère, dans le cadre de programmes de coopération convenus avec

l'UNESCO, la Côte d'Ivoire, le Liban et le Zaïre. On compte 65 boursiers au niveau collégial et baccalauréat, 21 pour la maîtrise, 2 pour le doctorat et 10 médecins-résidents.

Par ailleurs, depuis près de 10 ans, le gouvernement du Québec détache auprès d'universités, de firmes privées et d'organismes de développement international, à la demande de ces derniers, des fonctionnaires québécois spécialisés; ils sont affectés à l'étranger, principalement dans le Tiers-Monde, pour un, deux ou trois ans.

En 1978-79, sur un total de 24 demandes touchant 9 ministères, le Québec a détaché 23 fonctionnaires dans 9 pays: Bénin, Brésil, Maroc, Mauritanie, Pérou, Rwanda, Sénégal, Tunisie et Zaïre. La même année, le Québec a prêté les services de 7 experts pour des travaux de courte durée dans 5 pays: Bénin, Cameroun, El Salvador, Sénégal, Tunisie.

Le MAIQ réalise également les opérations de recrutement, sélection et formation d'experts et d'enseignants dans le cadre de projets financés par l'Agence canadienne de développement international.

À partir de 600 dossiers, le ministère a tenu 145 entrevues et reçu 112 candidats en stage de sélection. Il a organisé des sessions de formation pour les candidats retenus ainsi qu'un stage de réintégration pour les coopérants rentrant au Québec après une longue absence. Enfin, il a poursuivi la mise sur pied d'une banque d'information sur les personnes ayant manifesté leur intérêt pour la coopération à l'étranger.

D'autre part, le Québec compte plus de cent organismes de coopération internationale tels Oxfam-Québec, Développement et Paix, SUCO pour n'en nommer que quelques-uns. Ces organismes travaillent dans presque tous les pays du Tiers-monde et plus particulièrement dans les pays les plus démunis. Ils ont créé il y a quelques années, une structure de coordination et de concertation de leurs efforts, l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI).

En 1978-79, le ministère a financé plusieurs projets de développement soumis par ces organismes. L'AQOCI a également reçu une subvention du ministère pour assurer le fonctionnement de son secrétariat.

c) La maîtrise d'oeuvre de projets ACDI

En vertu d'ententes conclues avec l'Agence canadienne de développement international, le Québec assure la maîtrise d'oeuvre d'un certain nombre de programmes de développement au Maroc, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Zaïre et au Bénin.

Au Maroc, le ministère gère depuis septembre 1975, un important projet de formation des maîtres pour le premier cycle du secondaire et les Centres pédagogiques régionaux. En quatre ans, 160 professeurs et experts québécois ont assuré la formation en sciences-mathématiques et en psychopédagogie de quelque 2000 étudiants-maîtres pour le premier cycle du secondaire et de 70 futures professeurs des Centres pédagogiques régionaux.

En vertu d'une entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada concernant l'implantation d'un Centre de formation hôtelière et touristique à Abidjan, le Québec fournit l'assistance technique nécessaire à la mise en oeuvre de ce projet destiné à doter la Côte d'Ivoire d'une main-d'oeuvre qualifiée. Le Québec assure notamment la formation de ressortissants ivoiriens à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, la préparation de devis pédagogiques et administratifs ainsi que la présence d'une équipe de formateurs sur le terrain en vue de préparer l'ouverture du centre, prévue pour septembre 1980.

Dans le cadre d'une entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, relative au développement des services de santé de base dans la région du Sine-Saloum au Sénégal, le Québec fournit le personnel d'exécution et de soutien ainsi que le

support administratif et technique nécessaires à la réalisation de ce projet. Une équipe d'infirmières québécoises oeuvre à la mise en place d'une infrastructure médicale destinée à permettre la prise en charge par les populations elles-mêmes de leurs soins médicaux de base. Cette expérience-pilote sera éventuellement étendue dans d'autres régions du pays.

Au Zaïre, le ministère a contribué à la mise en oeuvre d'un service gouvernemental d'inventaire et d'aménagement forestier: neuf coopérants québécois ont été recrutés à cette fin.

Enfin, au Bénin le Québec assure le soutien à la formation de techniciens spécialisés au bénéfice du futur Collège polytechnique universitaire de Cotonou. Les disciplines retenues sont celles du génie mécanique et électrique, des sciences naturelles, de la chimie, de la radiologie et de l'administration publique. À la fin de l'exercice, près de 30 familles d'enseignants québécois séjournaient à Cotonou.

1.6 L'Asie et l'Océanie

Le Japon et la Chine ont retenu l'attention du ministère au cours de l'exercice 1978-79. Dans le cas de la Chine, peu d'opérations encore, mais les perspectives paraissent prometteuses tant au plan économique que culturel.

a) Le Japon

La croissance régulière des effectifs et des activités de la délégation depuis son ouverture en 1974 sont le signe de l'importance du Japon dans les activités internationales du Québec. Le Japon est en effet devenu en 1978 le troisième client du Québec à l'exportation, rétablissant ainsi l'équilibre d'une balance commerciale jusque là largement défavorable au Québec.

La Délégation du Québec à Tokyo apporte son soutien à un nombre sans cesse croissant d'entreprises québécoises intéressées au marché japonais: elle répond aux demandes

d'information, guide les industriels vers les occasions d'affaires, familiarise les responsables d'entreprises avec le marché japonais, met en contact producteurs et acheteurs.

Au cours de l'année 1978, au seul plan commercial, la délégation a participé à la réalisation et au succès de plus de quarante (40) missions d'exploration et de mise en marché d'une durée moyenne de dix (10) jours, et mis en contact plus de soixante (60) entreprises québécoises avec des hommes d'affaires japonais.

Du 24 mai au 24 juin, l'action concertée du ministère des Affaires intergouvernementales, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère de l'Agriculture a permis d'organiser dans cinq (5) villes du Japon une série importante d'expositions de produits québécois (cuirs, fourrures, cidre, fromage). Les possibilités du marché japonais pour ces produits ont ainsi pu être vérifiées et des ventes substantielles d'échantillons ont été réalisées.

En outre, le gouvernement du Québec a réalisé deux opérations importantes sur les marchés financiers du Japon. En mai 1978, le ministère des Finances lançait avec succès une émission d'obligations de 30 milliards de yens (150 millions de dollars). En octobre, le ministère des Finances signait également un emprunt de 100 millions de dollars auprès d'un consortium de banques japonaises.

En collaboration avec le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, le ministère des Affaires intergouvernementales a délégué au Festival de la Neige à Sapporo (janvier 1979), une équipe de sculpteurs sur neige formée de trois (3) Inuits et d'un chef d'équipe du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. L'équipe a remporté le prix d'authenticité culturelle.

L'impact de la participation du Québec au Festival de Sapporo et les informations distribuées sur le Québec ont conduit les Japonais à s'intéresser davantage à nos possibilités touristiques. D'autre part, des chercheurs universitaires japonais ont étudié et traduit les

principales législations adoptées à Québec durant les dernières années (Loi 101, Loi sur la consultation populaire).

La recherche universitaire au Japon s'ouvre de plus en plus à la réalité québécoise. Signalons le passage à Québec d'un professeur de l'Université de Kinki (Osaka), qui poursuit des travaux sur l'évolution politique du Québec. Des échanges documentaires entre la Bibliothèque nationale du Québec et la Bibliothèque de la Diète japonaise ont d'autre part été amorcés durant l'année.

Au niveau de l'information, des publications comme le Québec économique et le Québec mensuel, publiés à cinq mille (5,000) exemplaires le numéro, rejoignent les groupes les plus influents du Japon. D'autre part, un cahier spécial de quatre (4) pages sur le Québec est paru le 23 mai 1978 dans un grand journal économique de Tokyo, de même qu'un texte spécial sur l'amiante dans la revue du ministère de l'Industrie et du Commerce International. Enfin, plusieurs correspondants de grands quotidiens japonais ont effectué des reportages sur le Québec.

b) La Chine

Le 15 août 1978, le Ministre de l'Agriculture recevait une délégation chinoise présidée par monsieur Zhao Fan, vice-ministre à l'Agriculture de la République populaire de Chine. Peu après, le Québec reçut une autre délégation importante intéressée par les sciences et la technologie et dirigée par monsieur Zhang Yen, vice-ministre au Plan. Celui-ci avait pour mission d'étudier la possibilité de placer des étudiants chinois dans les institutions d'enseignement supérieur du Québec. Cette mission (octobre 1978) offrit l'occasion aux délégués chinois de constater la compétence technologique du Québec, surtout dans le domaine de l'hydro-électricité.

Dès lors, le ministère des Affaires intergouvernementales et l'Hydro-Québec International analysèrent les possibilités d'une coopération sino-québécoise dans le domaine de l'aménagement hydro-électrique. Une mission en

Chine fut réalisée au mois de février 1979 et permit de présenter au ministère chinois de l'Électricité un projet pour accueillir une trentaine d'ingénieurs-stagiaires chinois. Ces stages ont pour objet d'initier nos hôtes à la technologie québécoise née des grands projets tels que Manicouagan et LG 2.

Au mois de mars 1979, l'Office national du Film demanda au ministère des Affaires intergouvernementales de l'assister dans l'élaboration d'un programme destiné à un groupe de cinéastes. Cette équipe compte réaliser une série de courts métrages sur le Canada et le Québec. Les cinéastes passeront environ six semaines au Québec. Le produit fini contribuera à donner à diverses clientèles chinoises un aperçu des grandes activités industrielles et économiques du Québec.

En mars également, le ministère chinois de l'Éducation annonça son intention d'envoyer cinq cents (500) étudiants dans les institutions d'enseignement supérieur du Canada. Le Québec participera à ce programme et fera connaître aux autorités chinoises les secteurs dans lesquels il est prêt à accueillir une partie du contingent.

1.7 L'Amérique latine

L'année 1978 aura été marquée par l'amorce d'une politique québécoise vis-à-vis de l'Amérique latine: décision du Conseil des ministres d'ouvrir une Délégation du Québec au Vénézuéla d'abord, ultérieurement au Mexique; engagement des premiers fonctionnaires spécialisés dans les questions latino-américaines et naissance d'une Direction des affaires d'Amérique latine.

Dès mai 1978, une mission de hauts fonctionnaires avait identifié le Vénézuéla comme site d'une première représentation du Québec. En plus d'être un fournisseur de pétrole pour le Québec et un client potentiel pour la vente de biens et services, le Vénézuéla occupe une place importante dans la région en tant que plaque tournante entre l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale, les Antilles et les Guyanes.

En mars 1979, le Ministre effectua une reconnaissance des lieux et rencontra à Caracas des personnalités de divers milieux. Il fit une brève escale à Saint-Domingue où il put s'entretenir avec le ministre de l'Agriculture et quelques missionnaires québécois. Le Ministre se rendit également en Haïti où des rencontres au plus haut niveau lui permirent de définir les bases nécessaires à la réouverture de la délégation et l'établissement des grandes lignes d'un programme de coopération culturelle et technique.

En novembre 1978, le Québec participa, comme observateur, à la deuxième réunion de la Commission culturelle Canada-Mexique organisée à Mexico.

La Direction des affaires d'Amérique latine ouvrit le dossier «Mexique» par la planification d'une programmation d'échanges et de coopération tant au plan économique qu'au niveau éducatif et culturel.

Par ailleurs, la publication, en espagnol, d'un bulletin hebdomadaire, sous le titre de Québec al día, et diffusé en Amérique latine, est venu combler une lacune et préparer la voie à l'établissement de relations institutionnelles entre le Québec et les pays de cette région.

Enfin, une entente de principe fut conclue en juillet entre le Québec et la «Confederacion latino Americana de cooperativas de Ahorro y credito» (COLAC). L'entente vise à mettre sur pied au siège de la COLAC (Panama) un centre de formation pour les cadres des fédérations nationales membres de l'organisme et impliquant dix-huit pays latino-américains.

2. La concertation interministérielle

Au sein de la Direction générale des affaires internationales, rappelons que trois directions sectorielles, correspondant aux grandes missions de l'État, assurent une liaison constante avec les ministères sectoriels impliqués dans diverses activités internationales: la Direction de la coordination économique, la Direction

des affaires sociales et institutionnelles, la Direction des affaires éducatives et culturelles.

2.1 La coordination économique

Conformément au mandat qui lui a été confié, la Direction de la coordination économique a été passablement active au cours de l'exercice 1978-79.

a) Auprès des ministères à vocation économique

La direction assure une action de coordination auprès des ministères à vocation économique en vue de promouvoir à l'extérieur une action concertée qui réponde aux besoins de ces différents ministères en même temps qu'elle s'inscrive à l'intérieur d'une politique économique extérieure cohérente. Pour réaliser cet objectif, la direction a collaboré avec plusieurs ministères, ainsi qu'avec divers organismes et sociétés d'État, permettant ainsi de dégager les grandes lignes de notre coopération extérieure en matière économique.

Aussi a-t-elle alerté les ministères concernés à diverses opportunités économiques décelées par les directions géographiques du ministère. Elle a organisé des visites de délégations étrangères, notamment du ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire d'Algérie, du ministère de l'Énergie de la République populaire du Congo, de la Chambre de commerce de Bruxelles et de la Société d'exportation de Corée du Sud. Elle a été également impliquée dans l'accueil de missions plus spécialisées, en particulier dans le cadre de la Commission permanente de coopération France-Québec et de l'entente ACTIM-MAIQ.

Par ailleurs, la direction a été conviée à participer à la mise en route du projet «Floralies 1980», en collaboration avec les ministères impliqués, principalement le ministère de l'Agriculture. Afin d'assurer que cette importante exposition internationale puisse être tenue à Montréal, il aura fallu obtenir les

accréditations nécessaires auprès d'organismes internationaux tels que l'Association internationale des producteurs horticoles et le Bureau international des expositions, et préparer les règlements généraux et spéciaux qui garantissent le niveau international de cette manifestation.

b)auprès des directions géographiques

Il appartient à la Direction de la coordination économique de relier les efforts des divers ministères aux priorités d'action retenues par les directions géographiques. À cette fin, elle a tenu plusieurs réunions de concertation avec les directions géographiques et contribué ainsi à rendre plus homogène et cohérente l'action des divers acteurs économiques québécois à l'étranger.

La direction s'est également efforcée d'assurer la concertation préalable aux missions dirigées sur tel ou tel pays. Ce fut le cas particulièrement pour des initiatives entreprises vers l'Algérie, le Congo, le Mexique, Haïti et la Chine.

Ces efforts ont également porté sur les suites à donner aux décisions des premiers ministres Barre et Lévesque, lors de leur rencontre au Québec en février 1979. Une analyse de la programmation des ministères à vocation économique, mise en relation avec les résultats de dix années de coopération avec la France dans le domaine économique, a permis de définir quelques secteurs précis où une action concertée des deux administrations permettrait d'atteindre des résultats à brève échéance, sur des projets précis et mutuellement profitables, dans les secteurs de l'agro-alimentaire, des pêches maritimes, des énergies nouvelles, des économies d'énergie et du contrôle de l'environnement. La surveillance de ces projets a été confiée à un groupe mixte de coopération économique, dont le secrétariat québécois est assuré par la Direction de la coordination économique du ministère.

c) Quelques dossiers particuliers

D'autre part, la direction a participé au cours de l'année à la préparation de dossiers de planification ou d'orientation des actions gouvernementales à l'étranger. C'est ainsi, par exemple, qu'elle a collaboré à l'étude des possibilités d'actions économiques et commerciales au Mexique et qu'elle a pris part à l'analyse critique du potentiel qu'offrent aux entreprises québécoises les marchés du Moyen-Orient compte tenu de décisions prises par le gouvernement canadien. Elle s'est également intéressée au problème de l'approvisionnement du Québec en pétrole et des possibilités d'exportation de services québécois dans des secteurs de pointe comme l'hydro-électricité.

d) Les négociations multilatérales

Les accords commerciaux du GATT négociés à Genève par une centaine de pays, ont été signés en avril 1979 par le Canada. Tout au long de ces négociations, le Québec s'est assuré que ses intérêts commerciaux soient connus et expliqués tant aux autorités fédérales à Ottawa qu'aux négociateurs canadiens à Genève.

D'une part, le ministère avait délégué à cette fin à Genève un représentant auprès des négociateurs canadiens. D'autre part, les proches collaborateurs du ministre d'État au Développement économique et du ministre de l'Industrie et du Commerce ont tour à tour rencontré les négociateurs canadiens et les chefs de délégation des principaux pays impliqués dans la négociation.

2.2 Les affaires sociales et institutionnelles

La Direction des affaires sociales et institutionnelles suit l'ensemble des programmes de coopération internationale qui dans ces domaines impliquent d'autres ministères, régies, commissions ou organismes du gouvernement. Elle assure aussi la maîtrise d'oeuvre des négociations relatives aux ententes

intergouvernementales intervenant dans ces matières. Enfin, elle coordonne la participation du Québec aux activités d'organisations internationales correspondantes.

a) Les échanges d'expertise

Les programmes de coopération auxquels s'intéresse la direction ont surtout trait aux secteurs suivants: santé, services sociaux, administration, travail et main-d'oeuvre, immigration et justice.

Au cours de l'année, de nombreuses missions de courte durée ont eu lieu dans plusieurs pays dont la France, les États-Unis, l'Angleterre, la Suède, la Belgique; ces missions ont permis à des fonctionnaires du gouvernement de recueillir des informations spécialisées et d'échanger avec leurs homologues étrangers sur les problèmes communs et les moyens mis de l'avant pour les résoudre.

À titre d'exemples, on peut citer les missions effectuées par des responsables du ministère de l'Immigration en France, au Centre de linguistique appliquée de Besançon. Des ingénieurs du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre se sont familiarisés aux États-Unis avec le code de la plomberie, tandis que d'autres étudiaient en France, en Suisse et en Autriche la sécurité des remontées mécaniques.

En plus des missions de courte durée, des stages de six à douze semaines en milieu étranger spécialisé constituent un autre mode de coopération. Durant l'année, une douzaine de policiers de la Sûreté du Québec ont participé à des stages sur des sujets aussi variés que le renseignement, les groupes tactiques d'intervention, l'enquête, etc. Dans le domaine des affaires sociales, les stages de perfectionnement de longue durée du personnel du réseau des Affaires sociales ont été augmentés à quarante-cinq (45) et une nouvelle formule de durée moyenne (six à douze semaines) a été mise sur pied. Ces deux types de stages ont suscité l'intérêt de près de quatre cents (400) candidats. Le Québec a accueilli pour sa part quarante-quatre (44) volontaires

du Service national actif (VSNA) dont vingt-trois dans le réseau des Affaires sociales, sept à l'Hydro-Québec, neuf à Informatech France-Québec, trois à l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), un au Centre de recherches industrielles du Québec (CRIQ) et un à l'Office de la langue française (OLF).

La XXIV^e session de la Commission permanente de coopération franco-québécoise a institué un programme permettant un échange de fonctionnaires entre les deux administrations. Ces échanges visent à la fois l'amélioration des administrations et le perfectionnement du personnel. Le premier a permis d'échanger cinq fonctionnaires de part et d'autre entre septembre 1978 et mars 1979.

Plusieurs activités entre le Québec et la France, sous la responsabilité de l'Office de la langue française, ont été réalisées dans le domaine de la francisation des entreprises et de la terminologie. Une première phase, qui a duré quatre (4) ans, prend fin cette année.

b) Les négociations d'ententes intergouvernementales

Dans le domaine des ententes intergouvernementales, l'année écoulée a vu la mise sur pied d'un comité de négociation des ententes en matière de sécurité sociale et la signature d'une première entente entre le gouvernement du Québec et celui d'Italie. Cette entente, effective à partir du 1^{er} janvier 1979, permettra aux ressortissants des deux pays de totaliser les contributions versées dans leur pays respectif aux régimes de rentes; elle touche également les allocations familiales.

L'entente franco-québécoise signée à l'occasion de la visite de M. Barre à Québec est de portée plus large. Elle constitue l'aboutissement de près de quatre années de pourparlers entre le Québec et la France. Les législations de sécurité sociale auxquelles elle s'applique sont, outre le régime de rentes, les lois concernant l'assurance-maladie et l'assurance-hospitalisation, l'aide sociale et les accidents du travail, les allocations familia-

les, les lois concernant les travailleurs atteints d'amiantose et de silicose ainsi que la loi sur les services de santé et services sociaux. Cette entente entrera en vigueur au cours de la prochaine année alors que des arrangements administratifs seront signés entre les deux parties.

Des négociations similaires sont à prévoir dans les mois qui suivent entre le Québec et d'autres pays, tels que les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Portugal et la Grèce.

c) Les organisations internationales

Au cours de l'exercice 1978-79, le ministère a participé à la 64^e session de la Conférence internationale du travail de l'OIT à Genève et a contribué à l'organisation de diverses activités dans le cadre de l'Année internationale de l'Enfant, notamment un atelier international tenu à Québec sur l'organisation des services de santé communautaire.

Ce séminaire de cinq semaines fut consacré au perfectionnement du personnel d'encadrement dans les pays en voie de développement en les familiarisant avec la planification des programmes en santé communautaire.

Dix-huit stagiaires, administrateurs et professionnels de la santé dans leur pays, ont participé à ce séminaire. Ces stagiaires provenaient d'Haïti et de onze pays d'Afrique.

d) Le comité de concertation

Dans le cadre de la mise en place de mécanismes de concertation interministérielle sur la coopération internationale, le début de l'année 1979 a vu naître le Comité de concertation de la mission sociale, regroupant les Affaires sociales, la Justice, l'Immigration, le Travail et la Main-d'Oeuvre, le Développement social et les Affaires intergouvernementales. En outre, la formation d'un Comité de concertation sur la gestion des ressources humaines, regroupant le ministère et la Commission de la fonction publique, l'Office de recrutement et de sélection du personnel, le Comité de recrutement et de sélection du per-

sonnel, le Comité consultatif de la gestion du personnel et le Conseil du trésor, est en cours.

Le travail de ces comités devrait permettre une plus grande cohérence dans les activités de coopération en intégrant les différentes priorités sectorielles aux priorités générales du gouvernement en matière internationale. Le premier mandat qui leur est confié facilitera l'établissement d'un bilan pour les trois dernières années de coopération dans les domaines concernés.

2.3 Les affaires éducatives et culturelles

a) La concertation

Afin de mieux exercer le rôle qui lui a été confié, la Direction des affaires éducatives et culturelles s'est d'abord attardée aux mécanismes de concertation interministérielle. La structure de concertation adoptée avec tous les ministères et organismes impliqués (Éducation, Affaires culturelles, Communications, Développement culturel, Radio-Québec, Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports) comporte deux paliers: les comités de concertation au niveau des sous-ministres et ceux qui ont été institués au niveau des directions générales. Cette structure devrait garantir une plus grande cohérence entre les politiques, orientations et priorités des ministères sectoriels et celles du ministère des Affaires intergouvernementales tout en clarifiant les mandats respectifs des ministères en matière de relations culturelles internationales.

Dans cette optique, la Direction des affaires éducatives et culturelles a été notamment associée à l'élaboration d'une politique gouvernementale relative au nouveau programme d'aide et d'accueil des étudiants étrangers. Les mesures arrêtées prévoient la création d'un service chargé de mettre au point et d'administrer les programmes d'information, d'accueil, d'encadrement et d'aide financière aux étudiants étrangers.

b) La coopération

Afin d'harmoniser l'étude et l'analyse des requêtes émanant d'universités québécoises, une réflexion a été amorcée en collaboration avec les directions géographiques et le ministère de l'Éducation. Les résultats ont été soumis à la consultation des agents de liaison des universités; ils concernent la décentralisation administrative, les protocoles arrêtés entre institutions québécoises et étrangères, la tenue de congrès et colloques internationaux tant au Québec qu'à l'étranger, enfin les demandes de soutien dans le cadre d'années sabbatiques.

c) Les modifications des procédures d'application de l'article 21 de la loi du ministère des Affaires intergouvernementales

Pour faire suite aux recommandations d'un groupe de travail formé de représentants du ministère des Affaires intergouvernementales et du ministère de l'Éducation, les deux ministères se sont entendus pour modifier les modalités d'application de l'article 21, en ce qui concerne les institutions universitaires.

Rappelons qu'en vertu de cet article, «aucun organisme public ne peut sous peine de nullité, conclure sans l'autorisation préalable du lieutenant-gouverneur en conseil, des ententes avec un autre gouvernement au Canada, un gouvernement étranger ou avec un ministère ou un organisme de l'un de ces gouvernements».

Il a été convenu que les ententes découlant de certains programmes précis des conseils fédéraux de recherche pourraient faire l'objet d'une autorisation préalable en bloc donnée par le lieutenant-gouverneur en conseil pour une période de deux ans. Quant aux autres ententes, elles demeureront l'objet d'une approbation spécifique accordée sur la base d'un dossier présenté au début et non à la fin du processus de négociation.

d) La politique de relations culturelles internationales

Le gouvernement du Québec se donnait en 1978 une politique globale de développement culturel. Il devenait indispensable que la perspective de cohérence et les orientations qui y étaient définies trouvent leur prolongement dans les relations culturelles internationales.

Au début de 1979, un comité interministériel ad hoc reçut le mandat de préparer un bilan de la coopération culturelle, revoir les orientations et les stratégies et s'interroger sur les différents types d'action à privilégier (coopération, diffusion, action bilatérale, multilatérale). Il en découlera un plan d'action qui sera proposé au Comité ministériel permanent du Développement culturel.

e) Les organisations internationales

Au cours de l'année, deux québécois ont été honorés par l'UNESCO. Monsieur Napoléon Leblanc, professeur à l'Université Laval, a été élu à l'unanimité des États membres de l'Organisation, président de la 20^e Conférence générale de l'UNESCO. Pour sa part, monsieur Fernand Séguin a obtenu la plus haute distinction internationale dans le domaine de la vulgarisation scientifique, soit le Prix Kalinga.

De son côté, le directeur général de l'UNESCO, monsieur Amadou Mahtar M'Bow est venu inaugurer en juillet le nouveau Pavillon de l'UNESCO à Terre des Hommes. Il reçut également à Paris le ministre d'État au Développement culturel, monsieur Camille Laurin.

Le ministère des Affaires intergouvernementales s'est d'autre part grandement intéressé à la 20^e Conférence générale de l'UNESCO. En liaison avec d'autres ministères à vocation éducative et culturelle, il a examiné la programmation et le budget 1979-80 de l'Organisme et formulé des avis qui ont servi de guide et d'instrument de travail à notre représentant lors de la Conférence générale.

Enfin, soulignons que le programme de bourses Léon-Gérin que le gouvernement du Québec avait mis sur pied en 1975 à l'intention des pays membres de l'UNESCO est venu à terme cette année. Depuis les origines de ce programme, le Québec a octroyé un total de trente (30) bourses d'études universitaires de deuxième cycle principalement dans le domaine des sciences de l'éducation, des sciences du développement et des sciences de l'administration. D'une durée moyenne de deux (2) ans, ces bourses ont permis à des ressortissants de dix-sept (17) pays différents de poursuivre leurs études au Québec.

Le Québec a également pris une part active à d'autres réunions d'organisations internationales du secteur éducatif et culturel, notamment la V^e Assemblée générale du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) qui s'est tenue à Moscou, la 5^e réunion triennale du Comité pour la conservation du Conseil international des musées (ICOM) qui s'est tenue en Yougoslavie, la 9^e Assemblée générale du Bureau international du tourisme social qui s'est déroulée à Budapest.

Quant à l'intervention du ministère des Affaires intergouvernementales auprès de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), elle s'effectue d'une part par l'apport d'une subvention de fonctionnement et d'autre part par une participation directe à la programmation de l'association. La Direction des affaires éducatives et culturelles a assuré la participation du Québec à l'enseignement du Centre de linguistique appliquée de Port-au-Prince ainsi qu'au Centre universitaire Antilles-Guyanes. De plus, le Québec a accueilli en août 1978 une quarantaine de professeurs brésiliens de français langue seconde pour un stage d'un mois à l'Université Laval.

Dans le cadre du développement des centres d'études québécoises à l'étranger, la Direction des affaires éducatives et culturelles a fait parvenir en Pologne, au Mexique, en Italie et au Japon plusieurs centaines de livres touchant divers aspects de la culture québécoise: littérature, sociologie, arts, sciences politiques, histoire, etc.



Chapitre quatrième

Les communications

La Direction des communications a accordé une importance plus grande au cours de l'exercice aux relations avec les média, à la diffusion de nouvelles d'actualité et d'imprimés en langues étrangères, aux moyens audio-visuels et à l'intégration des unités de documentation du ministère.

1. Les relations avec les média

La direction fut particulièrement active à l'occasion de l'accueil au Québec des quelque 300 représentants de média chargés de couvrir la visite du premier ministre de la République française, monsieur Raymond Barre, en février 1979. Plusieurs étrangers furent également accueillis à d'autres moments et profitèrent des services offerts par le ministère.

Une cinquantaine de journalistes européens, principalement français, effectuèrent des séjours variant d'une à trois semaines. Mentionnons entre autres une équipe de télévision belge (émission «Visa pour le monde»), des équipes de télévision suisse, de télévision allemande et de la radio irlandaise. Des correspondants de quotidiens prestigieux, comme Le Monde, Le Figaro, Le Matin (de Paris), The Guardian et le Financial Times (de Londres) vinrent également se renseigner sur le Québec.

Il y a également lieu de signaler la venue de nombreux représentants de média américains: Atlanta Journal, New Republic, Indianapolis News, Minneapolis Tribune et Associated Press.

D'autres groupes furent accueillis: stagiaires Nieman Fellows de l'Université Harvard; étudiants de l'University of Puget Sound (Tacoma); journalistes de Pologne, pour Trybuna Ludu/de Varsovie; de Finlande, pour le Helsingen Sanomat; du Japon, pour le Hokkaido Shumbun/de Sapporo; et d'Austra-

lie, pour The Age/de Melbourne. Le congrès annuel de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (U.I.J.-P.L.F.), qui s'est tenu à Québec en septembre 1978, a attiré une centaine de journalistes francophones. À noter enfin la tenue à Montréal en octobre 1978 du 8^e congrès de l'Association internationale de la presse féminine et familiale.

Par ailleurs, la direction apporte son soutien technique lors d'expositions et journées du Québec organisées à l'étranger par des délégations et bureaux du Québec, comme elle l'a fait, par exemple, lors de la quinzaine québécoise de Schaerbeek, en banlieue de Bruxelles. Au Québec même, la Direction des communications a apporté sa collaboration aux relations publiques et à la publicité de différentes manifestations, célébrations, congrès, etc. Lors de la Fête du Retour aux Sources et de la Rencontre des Francophones d'Amérique, en juillet 1978, la direction s'est chargée de l'accueil de 40 journalistes venus du Canada anglais, des États-Unis et d'Europe.

2. Les publications

La direction a procédé à la publication de bulletins et d'imprimés en langues étrangères. Sous le titre de «Quebec Update», un bulletin hebdomadaire de nouvelles en langue anglaise a été conçu et rédigé, surtout à l'intention des Américains, afin qu'ils soient mieux informés de la situation québécoise dans les domaines politique et économique. Une première version est rédigée au Québec, transmise à nos représentations aux États-Unis et en Angleterre, complétée le cas échéant pour tenir compte d'intérêts locaux, enfin tirée et diffusée sur place.

Sous le titre de «Québec Hebdo», un autre bulletin est rédigé en français chaque

semaine et peut être complété par nos Délégations générales de Paris et Bruxelles au profit de clientèles européennes. Ainsi, en est-il des bulletins publiés en allemand, italien et néerlandais, traduits, complétés et diffusés par nos Délégations de Dusseldorf, Milan et Bruxelles. La Délégation à Tokyo s'occupe de la diffusion de nouvelles québécoises en langue japonaise.

En plus de l'utilisation qui est faite de ces bulletins à partir des délégations à l'étranger, une édition québécoise de ce bulletin est envoyée de Québec aux Québécois qui sont en poste à l'étranger. Celle-ci vise à leur permettre de garder le meilleur contact possible avec le Québec. Précisons que «Québec Al Dia» (en espagnol) est diffusé directement de Québec.

Ces bulletins hebdomadaires sont transmis à l'étranger à titre d'information et ne sauraient constituer un document officiel du gouvernement du Québec. Le contenu provient essentiellement de ce que publient les différents média d'information québécois. Un rédacteur à temps plein est chargé de procéder à la collecte et au traitement de cette information.

Deux fois par jour, en semaine, la Direction des communications expédie par télex aux délégations et bureaux du Québec, une synthèse des nouvelles les plus récentes au bénéfice des représentants du Québec à l'étranger. Ces dépêches contiennent également des condensés d'éditoriaux et la nomenclature des principaux titres parus dans les journaux québécois.

Le tirage de la revue «Le Québec en bref», destinée aux Québécois à l'étranger et aux gens de l'extérieur qui s'intéressent au Québec, a continué d'augmenter. La hausse au cours des douze mois a dépassé les 2 000 abonnements, ce qui a porté le tirage total à plus de 17 000. Pour la deuxième année consécutive, la Direction a publié un numéro spécial de renseignements généraux sur le Québec. D'abord tiré à 40 000 exemplaires, le numéro spécial a connu une impression de 10 000 exemplaires supplémentaires.

L'équivalent en langue anglaise de cette revue, «Québec at a Glance», a maintenu son tirage aux environs de 10 000. Ses lecteurs se recrutent surtout au Canada anglais et aux États-Unis. Une version anglaise du numéro spécial de Québec en bref est également parue en 40 000 exemplaires. Ce numéro spécial a été traduit en quatre autres langues, soit en espagnol, allemand, italien et néerlandais. La Délégation du Québec à Tokyo a pris des dispositions pour le publier aussi en langue japonaise.

Au cours de l'exercice, la direction a également mis en route la réalisation d'une autre importante collection de renseignements sous forme de pochettes d'information. Il s'agira de 25 feuillets de 4 pages portant sur divers sujets dans les secteurs de la politique, de l'économie, de la culture et du domaine social. Le contenu a été élaboré avec l'aide des ministères sectoriels. Des traductions seront faites en plusieurs langues, pour répondre à la demande de plus en plus forte de renseignements sur le Québec.

Tirage des principales publications du MAIQ à la fin de l'exercice de 1978-1979

Numéro spécial de <i>Québec en bref</i>	
en français	50 000
anglais	40 000
espagnol	10 000
italien	3 000
allemand	3 000
néerlandais	3 000

Les chiffres qui suivent sont présentés sur une base annuelle:

<i>Québec Hebdo</i>	
de Québec	130 000
de Paris	52 000
de Bruxelles	5 200
<i>Québec Update</i>	
de New-York	150 000
de Boston	26 000
de Atlanta	15 600
de Chicago	21 250

de Lafayette	21 300
de Los Angeles	40 300
de Dallas	26 000
de Toronto	20 800
de Londres	12 500
<i>Québec Al Dia</i> de Québec	40 000
<i>Québec Heute</i> de Düsseldorf	41 250
<i>Québec Vandaag</i> de Bruxelles	5 200
<i>Québec Oggi</i> de Milan	27 300
<i>Québec (en japonais)</i> de Tokyo	60 000

La Direction des communications produit d'autres publications, comme elle l'a fait sous forme d'un dépliant relatif aux échanges de professeurs entre la France et le Québec. La direction a distribué aussi de façon régulière près de 4 000 exemplaires de la revue «Forces» (dans laquelle se trouvent une traduction anglaise et des résumés en espagnol, italien, allemand et russe). Elle a également utilisé plus de 5 000 exemplaires de la brochure «Québec tel quel». Ces publications servent dans les délégations et bureaux du Québec à l'étranger ou encore sont remises aux personnalités et journalistes en visite au Québec.

3. La documentation

Au cours de l'exercice, la Direction des communications a constitué un Centre intégré de documentation à la suite de la fusion de ser-

vices antérieurs. La réception des journaux et périodiques fut rationalisée, un cardex collectif constitué et un système de prêt établi. Une salle de lecture fut également aménagée, afin de faciliter la consultation des publications québécoises, canadiennes et étrangères.

Le secteur de l'audio-visuel s'est développé grâce à la constitution d'un audiovisothèque au service d'invités et visiteurs. La direction a également fait effectuer une étude de marché sur les possibilités de vente et de distribution de films documentaires québécois aux États-Unis; les résultats se révèlent très encourageants. Par ailleurs, une collaboration étroite s'est développée avec les ministères sectoriels afin que puissent être utilisées à l'étranger les productions audio-visuelles circulant déjà au Québec.

D'autre part, la Direction des communications dispose maintenant d'une salle de dépêches efficace, permettant la réception par télécopieurs des nouvelles nationales et étrangères. Enfin, chaque jour la direction expédie aux délégations et bureaux du Québec à l'étranger, divers documents tels la revue de presse Argus, les conférences de presse du Premier ministre, les communiqués, discours et communications ministérielles, les documents de l'Assemblée nationale, etc.

Bref, la Direction des communications est en voie d'atteindre une vitesse de croisière devant lui permettre d'assurer une bonne part des tâches dévolues aux instances responsables de l'information dans un ministère à vocation internationale.



Annexe I

Les ressources budgétaires et leur utilisation

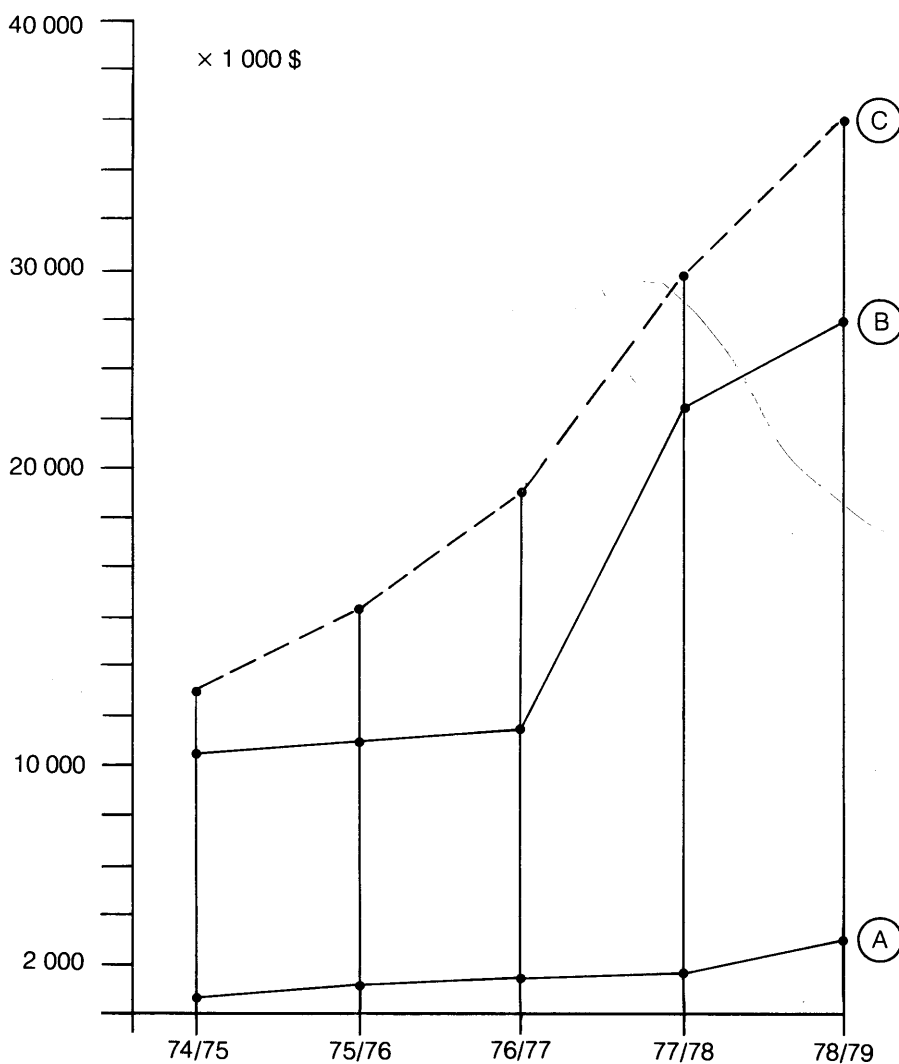
	Crédits 1978-79	Dépenses 1978-79	% d'utilisation
PR. Affaires fédér., prov. & interp.	2 944 500	2 809 418	95,4%
E 1.01 Rel. féd. prov.	2 212 900	2 101 583	95,0%
E 1.02 Coop. interprov.	731 600	707 835	96,7%
PR. Affaires internationales	28 729 645	28 098 426	97,8%
E 1.01 Rel. intern.	12 074 945	11 521 369	95,4%
E 1.02 Coop. intern.	16 654 700	16 577 057	99,5%
PR. Office France-Québec	1 697 000	1 697 000	100%
E 1.01 Recrutement	815 000	815 000	100%
E 1.02 Prép. stage	882 000	882 000	100%
PR. Gestion interne & soutien	4 371 900	4 039 565	92,4%
E 1.01 Direction	1 369 700	1 264 394	92,3%
E 1.02 Soutien adminis.	2 391 400	2 177 970	91,1%
E 1.03 Protocole	610 800	597 201	97,7%
Total	37 743 045	36 644 409¹	97,1%

1. À ces dépenses doivent s'ajouter des avances permanentes ou temporaires pour un montant d'environ 649 871, ce qui porte le % d'utilisation des crédits du ministère à 98,8%.

Annexe 2

Évolution des dépenses du ministère

	73/74	74/75	75/76	76/77	77/78	78/79
A- Aff. canadiennes	388	588	1 005	1 200	1 396	2 809
B- Aff. internationales	7 917	10 693	12 556	16 216	24 436	28 098
C- Dépenses totales*	10 019	13 619	16 713	21 708	30 150	36 644



*Ces montants incluent en plus les dépenses de la direction générale de l'administration, des Communications, du Protocole ainsi que de la direction du ministère.

Annexe 3**Tableau des effectifs globaux au 31 mars 1979**

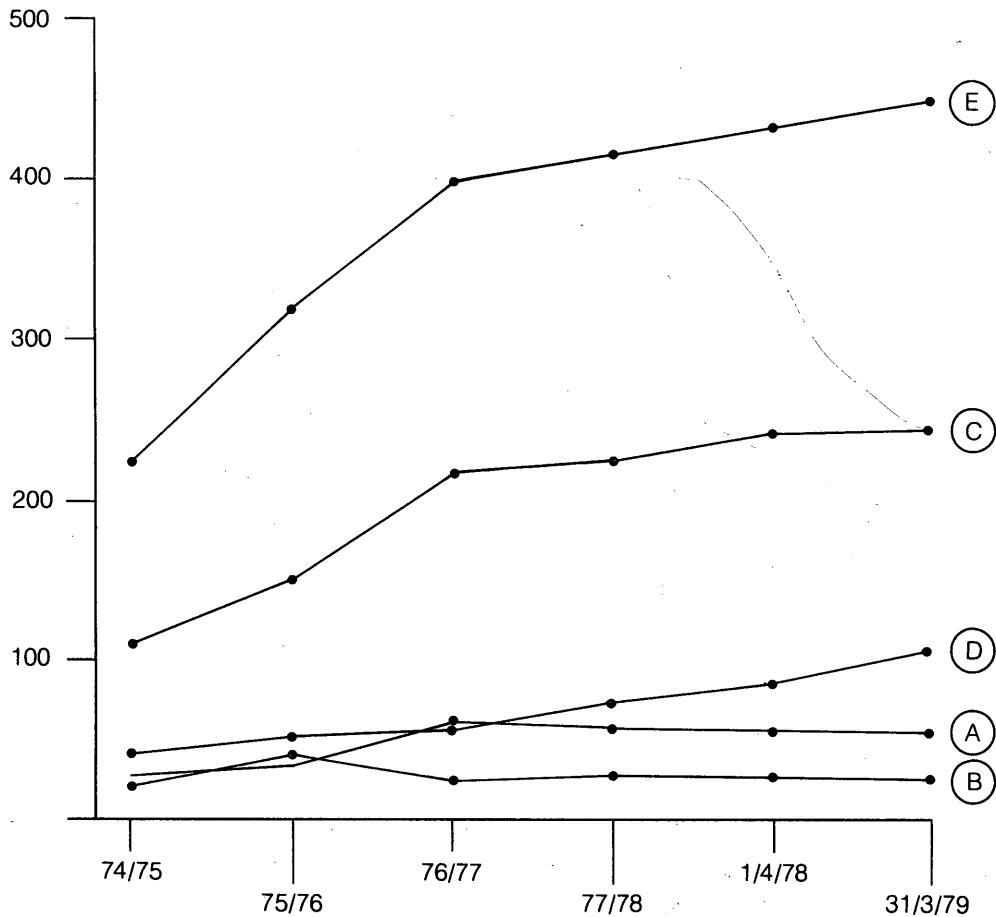
Catégorie Unité	Cadres	ACS Professionnels	Agent de maîtrise	Ouvriers	Techniciens	Employés de bureau	Total
Direction ¹	12	3	—	1	2	26	61
Direction générale de l'administration (et communications)	4	5	2	3	17	52	108
Direction générale des affaires internationales	39	15	—	—	7	72	247
Direction générale des affaires canadiennes	6	6	—	—	2	16	46
Total	61	29	2	4	28	166	462

1. La Direction comprend: le Cabinet du ministre, le Bureau du sous-ministre, le Secrétariat, le Service du protocole.

Annexe 4

Évolution des effectifs du ministère

	74/75	75/76	76/77	77/78	78/79 *	
					1/4/78	31/3/79
A Direction	37	49	67	64	62	61
B Affaires canadiennes	36	50	44	48	47	46
C Affaires internationales	111	156	224	227	245	247
D Administration	46	57	64	75	84	108
E Total	230	312	399	414	438	462



*Le nombre des effectifs a été modifié en cours d'année suite à un plan d'organisation administrative.

Annexe 5

Tableau des effectifs à l'extérieur au 31 mars 1979

	Affaires intergouvernementales			Autres ministères			Grand total
	Fonctionnaires et contractuels	Recrutés locaux et contractuels	Total AFINTER	Fonctionnaires	Contractuels	Total	
Abidjan	1	—	1	—	—	—	1
Atlanta	2	2	4	—	1	1	5
Beyrouth	—	1	1	2	—	2	3
Boston	3	5	8	2	1	3	11
Bruxelles	5	14	19	4	1	5	24
Buenos Aires	—	1	1	—	—	—	1
Caracas	5	1	6	—	—	—	6
Chicago	2	4	6	2	2	4	10
Dakar	5	—	5	—	—	—	5
Dallas	2	2	4	—	—	—	4
Dusseldorf	2	10	12	2	4	6	18
Francfort	—	1	1	—	—	—	1
Genève	1	2	3	—	—	—	3
Hong Kong	—	2	2	—	—	—	2
Lafayette	1	3	4	—	—	—	4
Londres	5	13	18	3	2	5	23
Lisbonnes	—	1	1	2	—	2	3
Los Angeles	2	5	7	1	1	2	9
Milan	2	6	8	2	2	4	12
New York	11	20	31	2	3	5	36
Paris	17	49	66	9	1	10	76
Port-au-Prince	—	4	4	1	—	1	5
Rome	—	1	1	2	—	2	3
Tokyo	1	6	7	—	2	2	9
Toronto	4	12	16	8	1	9	25
Washington	—	2	2	1	—	1	3
Total	71	167	238	43	21	64	302

Annexe 6

Calendrier des réunions fédérales-provinciales et interprovinciales du 1^{er} avril 1978 au 31 mars 1979

Avril 1978

9	Mirabel	Rencontre des Ministres des Transports (Canada-Québec)	M*	10***
11	Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des Sous-procureurs généraux	HF**	4
12	Montréal	Réunion de fonctionnaires préparatoire à la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada	HF	3
12-13	Montréal	4 ^e Conférence des Ministres des Loisirs	M	4
12-13	Vancouver	Conférence interprovinciale des Sous-ministres du bien-être	HF	3
17	Montréal	Rencontre fédérale-provinciale entre M. Pierre-Marc Johnson, (ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre) et M. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration)	M	1
18	Québec	Rencontre Québec-Ontario sur la frontière	HF	2
19-20	Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des représentants officiels du tourisme	HF	4
26-27	Ottawa	Réunion annuelle des Sous-ministres du Travail (féd.-prov.) pour l'examen des questions concernant l'OIT	HF	4

Mai 1978

1 ^{er}	Fredericton	Conseil culturel interprovincial	HF	2
2-3	Fredericton	Assemblées des administrateurs d'arts	HF	2
2-3-4	Banff	4 ^e Conférence fédérale-provinciale sur la politique administrative	HF	4
8-12	Edmonton	Réunion générale du Conseil interprovincial des sports et loisirs	HF	2
19	Toronto	Rencontre Québec-Ontario sur la frontière	HF	2
23	Toronto	Rencontre des Premiers ministres du Québec et de l'Ontario	PM	7

Juin 1978

6	Régina	Conférence interprovinciale des Sous-ministres de la santé	HF	3
---	--------	--	----	---

LÉGENDES

- * M: Ministre
- ** HF: Hauts fonctionnaires
- *** Nombre de représentants du Gouvernement du Québec

6-8	Charlottetown	Réunion annuelle du Conseil Canadien des Ministres des ressources et de l'environnement	M	6
7	Régina	Conférence fédérale-provinciale des Sous-ministres de la santé	HF	3
7	Québec	Rencontre sur la fiscalité minière (suite Conférence des Premiers ministres de février 1978)	HF	10
8-9	Toronto	Réunion des Sous-ministres de l'éducation — Comité consultatif	HF	3
11-12	New Hampshire	Conférence des Premiers ministres de l'Est du Canada et des Gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre	PM	8
13-14	Régina	Réunion du Comité permanent des questions économiques et fiscales	HF	5
15	Québec	XVI session de la Commission permanente Québec-Ontario	HF	5
15-16	Toronto	Rencontre annuelle des Hauts fonctionnaires des gouvernements du Québec et de l'Ontario	HF	7
29-30	Edmonton	Conférence interprovinciale des Procureurs généraux	M	3
30	Halifax	Réunion préparatoire à la Conférence des Premiers ministres provinciaux qui doit se tenir à Régina à la mi-août	HF	2
Juillet 1978				
6-7	Saskatoon	Conférence fédérale-provinciale des Ministres des affaires intergouvernementales sur le dossier constitutionnel	M	5
7-8	Ottawa	Rencontre fédérale-provinciale des Ministres des Finances	M	7
10-12	Yorkton, Sask.	Conférence fédérale-provinciale des Ministres et Sous-ministres de l'agriculture	M	8
24	St. Andrews	Réunion fédérale-provinciale des Sous-ministres du travail	HF	4
25-27	St. Andrews	37 ^e conférence annuelle de l'Association canadienne des administrateurs en législation ouvrière (ACALO)	HF	10
Août 1978				
9-12	Régina	Conférence annuelle des Premiers ministres des Provinces	M	6
20	St-Jean, T.N.	Conférence fédérale-provinciale des Sous-ministres de la Justice	HF	3
21-27	St-Jean, T.N.	Conférence fédérale-provinciale sur l'uniformisation des lois au Canada	HF	3
23-24	Toronto	19 ^e conférence du Comité consultatif des Sous-ministres de l'Éducation	HF	4

23-25	Banff, Alberta	Conférence des Ministres des affaires municipales	M	6
29	Montréal	Rencontre Québec-Ontario sur la frontière (segment du St-Laurent)	HF	3
30	Québec	13 ^e Conférence interprovinciale des Ministres responsables de l'administration des véhicules à moteur.	M	20

Septembre 1978

1 ^{er}	Québec	Conférence fédérale-provinciale des Ministres responsables des véhicules-moteurs	M	5
6-7	Whitehorse Yukon	Conférence interprovinciale des Ministres de la santé	M	7
10-12	Toronto	35 ^e Conférence des Ministres provinciaux des mines	M	10
15	Ottawa	Réunion du Comité permanent canadien des noms géographiques	HF	3
18	Toronto	Conférence fédérale-provinciale des Sous-ministres du travail	HF	4
19-20	Halifax	Conférence fédérale-provinciale des Sous-ministres responsables de la consommation et des corporations	HF	2
19-21	Edmonton	Conférence fédérale-provinciale des Sous-ministres responsables de la main-d'oeuvre agricole	HF	2
19-21	Cap Breton	Conférence interprovinciale des Ministres du bien-être social.	M	6
23	Québec	19 ^e Conférence du Comité consultatif des Sous-ministres de l'éducation	HF	4
24-26	Québec	Conférence interprovinciale des Ministres de l'Éducation du Canada	M	5
25	Montréal	Conférence interprovinciale des Ministres responsables des affaires constitutionnelles	M	6
26	Montréal	Conférence fédérale-provinciale des Ministres responsables des affaires constitutionnelles	M	6
25-29	Victoria	Conférence fédérale-provinciale sur les parcs	M	7
27-28	Victoria	Conférence fédérale-provinciale des Ministres des forêts	M	5
27-29	Fort McMurray Alberta	Conférence interprovinciale des Ministres responsables des affaires nordiques	M	2
29	Winnipeg	Rencontre bilatérale Québec-Manitoba sur la coopération interprovinciale	HF	5

Octobre 1978

2	Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des Sous-ministres de la main-d'oeuvre	HF	4
4	Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des Sous-ministres responsables de l'industrie et du commerce	HF	2

5	Ottawa	Réunion de fonctionnaires dans le secteur de la recherche et du développement	HF	3
10-13	Halifax	Conférence canadienne sur la récréation industrielle	HF	3
11	Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des Ministres de la main-d'oeuvre	M	6
11	Ottawa	Réunion fédérale-provinciale des Conseillers juridiques	HF	2
12	Québec	Rencontre Québec-Ontario sur la frontière (segment de la rivière Outaouais)	HF	1
12	Victoria	Conférence interprovinciale des Sous-ministres responsables des affaires intergouvernementales	HF	4
12-13	Halifax	Rencontre des Sous-ministres des pêches du Québec, des Maritimes et de Terre-Neuve	HF	4
13	Victoria	Conférence fédérale-provinciale des Sous-ministres responsables des affaires intergouvernementales en vue de la préparation de la Conférence des Premiers ministres sur l'économie	HF	4
15-16	Edmonton	Conseil consultatif interprovincial de l'énergie	HF	5
16-20	Victoria	Conférence fédérale-provinciale sur les ressources historiques (patrimoine)	HF	1
17	Edmonton	Conférence fédérale-provinciale des Sous-ministres de l'énergie	HF	5
17-18	Régina	Conseil interprovincial des Directeurs de la culture	HF	2
17-18	Régina	Assemblée des administrateurs d'arts (A.A.A.) (fédérale-provinciale)		
24-25	Winnipeg	Réunion des Présidents de sociétés provinciales d'habitation (interprovinciale)	HF	4
26	Victoria	Rencontre fédérale-provinciale des Sous-ministres responsables de l'Industrie	HF	2
27	Québec	9 ^e rencontre du Comité Québec-Canada sur les transports	HF	3
30-31	Québec	Réunion fédérale-provinciale sur les économies d'énergie	HF	1
30-31 1 ^{er} nov.	Ottawa	Conférence des Premiers ministres concernant le dossier constitutionnel	PM	12
31	Toronto	Conférence des Sous-ministres des affaires culturelles (interprovinciale)	HF	3

Novembre 1978

1	Hull	Comité permanent des Sous-ministres responsables des questions économiques et fiscales (fédéral-provincial)	HF	4
2-3	Québec	Commission permanente de coopération Nouveau-Brunswick/Québec	HF	4

2-3	Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des Ministres responsables des Finances à laquelle se joindront le deuxième jour les Ministres des richesses naturelles	M	12
7	Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des Ministres de l'industrie	M	6
7	Toronto	Conférence fédérale-provinciale des Sous-ministres du travail	HF	4
8	Ottawa	Réunion des Ministres responsables de la science et de la technologie (fédérale-provinciale)	M	7
9	Ottawa	3 ^e Conférence interprovinciale du Ministre du tourisme	M	5
10	Ottawa	33 ^e Conférence fédérale-provinciale sur le tourisme	M	5
10	Moncton	Rencontre fédérale-provinciale des Ministres responsables des pêches maritimes de l'Est du Canada		
15	Québec	Conférence interprovinciale des Ministres de l'énergie	M	8
16	Québec	Conférence fédérale-provinciale des Ministres de l'énergie	M	9
20	Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des Ministres de l'agriculture	M	8
20-21	Ottawa	Comité fédéral-provincial sur les droits de la personne	HF	3
20-21	Toronto	Rencontre fédérale-provinciale des Ministres du bien-Être	M	6
23-25	Mont Ste-Marie	1 ^e Réunion du Comité permanent sur la constitution	M	6
27-29	Ottawa	Conférence des Premiers ministres sur l'économie	PM	29
28-30	Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des Sous-ministres chargés des services correctionnels et des sous-procureurs généraux	HF	5
30-1 déc.	Toronto	XVI session de la Commission permanente de coopération Ontario-Québec	HF	5
30-1 déc.	Toronto	XX réunion du Comité consultatif des Sous-ministres de l'Éducation	HF	3
30-1 déc.	Ottawa	Comité du plan d'action national sur la condition féminine (fédéral-provincial)	HF	2
Décembre 1978				
7	Québec	Réunion du Comité de Québec-MEER (Entente cadre de développement)	HF	4
10-11	Toronto	Réunion du C.M.E.C. et du Secrétariat d'État du Canada	M	6
14-16	Toronto	2 ^e réunion du Comité permanent sur la constitution	M	8

Janvier 1979

11-12	Ottawa	Réunion de fonctionnaires en vue de la préparation de la 3 ^e réunion du Comité permanent sur la constitution	HF	7
19-	Montréal	Rencontre entre la Commission de l'emploi et de l'immigration, le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre et le ministère des Affaires intergouvernementales	HF	4
19	Toronto	Rencontre bilatérale des Ministres du travail de l'Ontario et du Québec	M	3
22-23	Toronto	Réunion du Conseil des Ministres de l'Éducation	M	6
22-24	Vancouver	3 ^e réunion du Comité permanent sur la constitution	M	6
22	Ottawa	Rencontre fédérale-provinciale de Fonctionnaires responsables de la politique d'achat et de la politique scientifique	HF	2
26	Ottawa	Réunion du Comité permanent des Finances	HF	7
29	Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des Sous-ministres de l'industrie	HF	3

Février 1979

1-2	Edmonton	Conférence interprovinciale des Ministres des affaires culturelles	M	4
5-6	Ottawa	Conférence des Premiers ministres sur la Constitution	PM	17
13-16	Toronto	Groupe d'étude fédéral-provincial sur les programmes législatifs en matière de consommation	HF	1
15	Halifax	Conférence fédérale-provinciale des Ministres des pêches	M	8
19	Ottawa	5 ^e Conférence canadienne des représentants officiels du tourisme	HF	2

Mars 1979

2	Ottawa	Réunion fédérale-provinciale des Ministres responsables de l'immigration	M	2
5-6	Vancouver	Groupe de travail interprovincial sur l'administration de la sécurité sociale	HF	2
6-7	Winnipeg	Conférence fédérale-provinciale des Sous-ministres de la main-d'oeuvre	HF	4
6-7	Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des Sous-ministres de la santé	HF	4
19-20	Winnipeg	Conférence interprovinciale des Sous-ministres du bien-être	HF	4

Sommaire

Niveaux Type de rencontre	Hauts fonctionnaires	Minitres	Totaux
Fédérale-provinciale	43	29	72
Interprovinciale	27	17	44
Totaux	70	46	116

Annexe 7

Liste des ententes intergouvernementales de 1978-1979 établie en fonction des ministères du gouvernement et des organismes gouvernementaux qui les ont signées pour le Québec, avec indication du numéro d'inscription au répertoire

Affaires culturelles:

accord de coopération culturelle et technique entre le gouvernement de la République gabonaise et le gouvernement du Québec (1978-42)

accord en matière d'éducation entre le gouvernement de la République gabonaise et le gouvernement du Québec (1978-43)

décision de la première session du Comité paritaire de coopération gabono-québécoise (1978-44)

Affaires intergouvernementales:

entente sur un programme de bourses entre le gouvernement du Québec et la République de Côte d'Ivoire (1978-46)

Affaires sociales:

entente avec l'Italie en matière de sécurité sociale (1979-1)

entente en matière de sécurité sociale avec la République française (1979-5)

accord prévoyant l'approbation et le traitement de demandes en vue du partage des gains non ajustés ouvrant droit à pension (1978-26)

Agriculture:

entente modifiant la convention du 27 septembre 1973 avec le gouvernement du Canada sur le programme de développement des petites fermes (1978-31)

prolongation jusqu'au 31 mars 1978 de l'accord du 5 août 1977 avec le gouvernement du Canada sur la main-d'oeuvre agricole (1978-50)

Aménagement (ministère d'État à l'-):

amendements à l'entente générale du 13 septembre 1971 relative à la construction de conduites maîtresses d'eau et d'égout et d'une usine d'épuration pour desservir la région québécoise de l'Outaouais et nouvelle entente remplaçant l'entente complémentaire du 5 avril 1976 (1978-48)

entente complémentaire de l'entente générale du 7 janvier 1972 sur le développement du réseau routier régional de l'Outaouais (1978-49)

Bureau de l'Éditeur officiel du Québec:

convention de co-production avec le Premier ministre, le Secrétariat général du gouvernement de la République française — Direction de la documentation et le Centre national de documentation pédagogique (1978-36)

Conseil exécutif:

entente avec la République française sur un programme expérimental pour la câblodistribution au Québec d'émissions de télévision française (1979-40)

Communications:

entente concernant l'utilisation par la Société Radio-Canada d'un emplacement situé au Mont Miller (1978-51)

Éducation:

entente concernant la diffusion d'émissions scolaires par la Société Radio-Canada (1948-47)

entente-cadre relative à la formation dans les pénitenciers fédéraux situés au Québec (1978-55)

Environnement:

convention visant la réalisation d'un programme d'inventaires écologiques sur le territoire de la Côte Nord du Québec (1979-13)

Finances:

accord de non-participation relativement au programme d'assurance-hospitalisation et au programme spécial de bien-être du gouvernement fédéral (1978-53)

Hydro-Québec:

contrat entre l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et l'Hydro-Québec au sujet de certains travaux au Zaïre (1978-34)

entente avec le ministère de la Défense nationale du Canada pour fournir l'électricité aux quartiers résidentiels de la base de Bagotville (1978-37)

entente avec le ministère de la Défense nationale du Canada pour fournir l'électricité aux quartiers résidentiels de la base de St-Hubert (1978-38)

entente avec le ministère de la Défense nationale du Canada pour fournir l'électricité aux quartiers résidentiels de la base de Valcartier (1978-39)

contrat de vente d'énergie par l'Hydro-Québec à l'Ontario Hydro (1979-11)

convention d'interconnexion entre l'Hydro-Québec et l'Ontario Hydro (1979-12)

Industrie et Commerce:

convention avec le gouvernement du Canada au sujet du Système international d'unités (SI) (1978-30)

bail par le gouvernement du Québec en faveur de l'Office canadien du poisson salé (1978-41)

entente relative aux rapports annuels des entreprises de radiodiffusion et de câblodistribution oeuvrant au Québec (1978-52)

Justice:

modification à l'entente conclue avec le gouvernement du Canada le 6 février 1976 concernant l'indemnisation des victimes d'actes criminels (1979-9)

protocole d'accord relatif à l'aide juridique en matière de droit criminel (1979-33)

entente sur le financement de certains soins et services fournis aux jeunes délinquants (1979-35)

Office de planification et de développement du Québec (OPDQ):

entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique 1978-1983 (1978-19)

entente auxiliaire Canada-Québec sur l'assainissement des eaux de la région de Montréal 1977-1982 (1978-20)

amendement n° 3 à l'entente auxiliaire Canada-Québec sur les axes routiers prioritaires 1974-1982 (1978-21)

entente auxiliaire Canada-Québec sur les équipements publics (1978-28)

Régie de l'assurance-automobile du Québec:

entente relative à l'indemnisation des résidents de l'Ontario victimes d'accidents d'automobile survenus au Québec (1978-54)

entente relative à l'indemnisation des résidents du Manitoba victimes d'accidents d'automobile survenus au Québec (1979-2)

Régie de l'assurance-récolte du Québec:

entente avec le gouvernement du Canada modifiant l'accord du 14 février 1974 sur l'assurance-récolte (1978-32)

Richesses naturelles:

convention de Chisasibi (1978-23)

bail en faveur de la Société Radio-Canada concernant le lot B-203 du cadastre du canton de Lislois, division d'enregistrement de Saguenay, à Fermont (1979-4)

convention complémentaire n° 4 se rapportant à la convention de la Baie James et du Nord québécois, conclue entre le Grand Conseil des Cris, la Société d'Énergie de la Baie James et la Commission Hydro-Électrique du Québec.

Société de développement de la Baie James:

convention entre la Société de développement de la Baie James et la compagnie Exploration et Mines Uranerz Limitée impliquant éventuellement Eldorado Nucléaire Limitée ou un gouvernement canadien ou un organisme d'un gouvernement canadien (1978-56)

Société d'habitation du Québec:

accord pour l'obtention de contributions aux déficits d'exploitation de programmes d'habitation réalisés par la Société d'habitation du Québec ou financés par elle entre la Société centrale d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation du Québec (1978-45)

Terres et Forêts:

entente concernant la constitution d'un Conseil intergouvernemental sur la tordeuse des bourgeons de l'épinette (1979-10)

Tourisme, Chasse et Pêche:

entente avec le gouvernement de l'Ontario concernant certaines activités conjointes de promotion touristique (1979-3)

Transports:

entente avec l'État du Vermont au sujet de la réparation du pont situé entre les municipalités de Sutton (Qué.) et East Richfort (Vt) (1978-24)

arrangement de réciprocité avec le gouvernement d'Ontario en matière d'immatriculation de certains véhicules automobiles (1978-29)

accord avec le gouvernement du Canada en vue de contributions dans le cadre du programme d'aide au service de transport urbain et en vertu de la Loi sur le développement des lignes sur les croisements de chemins de fer (1978-40)

accord sur le financement d'un projet de développement d'un bogie pour voitures de métro léger (1979-17)

Travail et Main-d'oeuvre:

accord prorogeant jusqu'au 31 mai 1978 l'accord du 13 avril 1977 avec le gouvernement du Canada dans le cadre de la Loi sur la formation professionnelle des adultes (1978-27)

accord avec le gouvernement du Canada pour prolonger du 31 mai 1978 au 30 juin 1978 l'accord fondamental du 28 juin 1974 en matière de formation professionnelle des adultes (1978-33)

entente avec le gouvernement du Canada pour modifier l'accord du 13 avril 1977 sur la formation professionnelle des adultes (1978-35)

entente sur un programme initial de traducteurs/interprètes inuktitut-anglais dans le cadre d'un projet de perfectionnement de la formation (1978-57)

entente sur une analyse des motifs d'abandon au PFMC (programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada) dans la région de l'Estrie dans le cadre des projets de perfectionnement de la formation (1978-58)

entente prolongeant le protocole d'entente portant sur les programmes «Canada au travail» et «Jeunesse Canada au travail» du 31 mars 1978 au 31 mars 1979 (1978-62)

accord Canada-Québec en matière de formation professionnelle des adultes pour les années 1978-79, 1979-80 et 1980-81 (1979-6)

Travaux publics et Approvisionnement:

convention relative à l'installation d'une sirène d'alerte à Bois de Coulonge en la cité de Sillery (1979-7)

convention relative à l'installation d'une sirène d'alerte à l'intersection du boulevard Duplessis et du chemin Ste-Foy à Ste-Foy (1979-8)

Annexe 8

Liste des études réalisées et publiées sous la direction de M. Bernard Bonin

1. JULIEN, G. et PROULX, M. — *Le chevauchement des programmes fédéraux et québécois* — (ENAP, sous la direction de M. Arthur Tremblay), juin 1978.
2. JULIEN, G. et PROULX, M. — *Analyse des conséquences du chevauchement des programmes fédéraux et québécois* — ENAP, juin 1978.
3. L'ÉCUYER, Gilbert — *La Cour suprême du Canada et le partage des compétences 1949-1978* — MAI, octobre 1978.
4. COLLABORATION — *Quelques expériences étrangères d'intégration économique* — MAI, novembre 1978 (série de huit études regroupées en un seul document):
 - a) *L'intégration économique dans les communautés européennes;*
 - b) *L'intégration économique dans l'union économique belgo-luxembourgeoise;*
 - c) *L'intégration économique dans l'union économique Bénélux;*
 - d) *L'intégration économique dans l'association européenne de libre-échange;* par Mme Francine CHARBONNEAU-CHEVALLARD
 - e) *Le Conseil nordique;* par M. Edmond ORBAN
 - f) *Les mouvements d'intégration régionale d'Amérique Latine et des Caraïbes;* par M. Jacques BRIND'AMOUR
- g) *The Association of South-East Asian Nations;* par M. Robert PARENT
- h) *Les associations africaines inter-étatiques;* par M. François PROVENCHER
5. LEROY, Vély — *La question monétaire en rapport avec le Québec* — MAI, décembre 1978.
6. ROUSSEAU, Henri-Paul — *Unions monétaires et monnaies nationales: une étude économique de quelques cas historiques* — MAI, décembre 1978.
7. FORTIN, Bernard — *Les avantages et les coûts des différentes options monétaires d'une petite économie ouverte: un cadre analytique* — MAI, décembre 1978.
8. TELLIER, Luc-Normand — *Étude des possibilités de rapprochement économique entre le Québec, le Canada et les pays scandinaves* — MAI, janvier 1979.
9. VALASKAKIS, Kimon — «L'OPTION EUROPE» *Analyse de la plausibilité d'une association Québec / Canada / Europe* — MAI, février 1979.
10. PROULX, P.P., DULUDE, L. et RABEAU, Y. — *Étude des relations commerciales Québec-USA, Québec-Canada: Options et impacts, contraintes et potentiels* — MAI, février 1979.
11. COURVILLE, L., DAGÉNAIS, M., NAPPI, C. et VANPEETERSSEN, A. — *La sensibilité des industries au commerce inter-régional: Le cas du Québec, de l'Ontario et du reste du Canada* — MAI, février 1979.

Annexe 9

Liste des principales visites et conférences organisées en sol québécois avec le concours de la Direction du Protocole

- 5 et 6 avril 1978: Visite à Québec de l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, monsieur Peter M. Towe.
- 13 avril 1978: Conférence fédérale-provinciale sur les loisirs.
- 18 avril 1978: Discours du budget de monsieur Jacques Parizeau.
- 23 avril 1978: Visite à Montréal du ministre de l'Économie et des Transports du Land Schleswig-Holstein de la République fédérale d'Allemagne, Dr. Jurgen Westphal.
- 25 avril 1978: Visite à Québec du Secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale, monsieur Yves Lambert.
- 26 et 27 avril 1978: Visite à Québec du ministre des Travaux publics, des Transports et de l'Urbanisme de Haute-Volta, le commandant Mahamoudou Adolphe Ouédraogo.
- 27 avril 1978: Installation du lieutenant-gouverneur, Jean-Pierre Côté.
- 3 mai 1978: Réunion à Québec du Bureau de l'Association internationale des parlementaires de langue française.
- 12, 13, 14 mai 1978: Colloque à Québec des parlementaires du Québec et du Canada anglais.
- 1^{er} juin 1978: Visite à Québec du Secrétaire d'État du Canada, M. John Roberts.
- 2 au 6 juin 1978: Visite à Québec du président de la Commission permanente de l'administration publique du Zaïre, M. Adeito Nzengeya Bagbeni.
- 4, 5 juin 1978: Visite au Québec du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de Grande-Bretagne, M. John Silkin.
- 14 au 16 juin 1978: Visite à Montréal du ministre du Tourisme, des Loisirs et des Sports du gouvernement de l'État d'Australie-méridionale, M. Thomas M. Casey.
- 24 juin 1978: Dîner offert par le premier ministre, M. René Lévesque, à l'occasion de la Fête nationale.
- 25 au 27 juin 1978: XVII^e Session du Conseil d'administration de l'Office franco-québécois.
- 26 juin 1978: 20^e Congrès de l'Association of American Editorial Cartoonists.
- 28, 29 juin 1978: Visite à Montréal du ministre du Pétrole et des Ressources du Royaume Séoudite, le Sheik A. Z. Yamani.
- 1^{er} au 3 juillet 1978: Visite à Québec du directeur général de l'Unesco, M. Amadou-Mahtar M'Bow.
- 2, 3 juillet 1978: Fête du Retour aux Sources.
- 2, 3, 4 juillet 1978: Visite à Québec du ministre de la Culture et de la Communication de France, M. Jean-Philippe LeCat.
- 5 au 7 juillet 1978: Visite à Montréal du ministre des Transports, du Tourisme et du Ravitaillement de Madagascar, M. Jean Bemananjara.
- 25 juillet 1978: Voyage du Corps consulaire à la Baie James.
- 11 août 1978: Voyage du Corps consulaire à la Baie James.
- 12, 13, 14 août 1978: Visite au Québec du ministre de l'Économie de France et de Mme René Monory.
- 13 août 1978: Réunion à Québec du Conseil d'administration de l'Association des universités du Commonwealth.
- 15 août 1978: Visite au Québec du vice-ministre de l'Agriculture et des Forêts de la République populaire de Chine, M. Chao Fan.
- 21 août 1978: Visite de la Commission internationale d'histoire militaire à l'occasion d'un colloque sur l'histoire militaire.
- 21 au 24 août 1978: Visite au Québec du ministre des Travaux publics et ministre de l'Agriculture du Luxembourg, M. Jean Hamilius.
- 31 août et 1^{er} septembre 1978: Conférence interprovinciale des ministres responsables des affaires intergouvernementales.
- 11, 12 septembre 1978: Visite au Québec du Prince Mohamed Al Faïçal de l'Arabie Saoudite.
- 15 septembre 1978: Visite à Québec du ministre des Transports du Cameroun, M. John Nkengong Monie.
- 16, 17 septembre 1978: Visite au Québec du ministre des Transports de France, M. Joël Le Theule.

- 22 septembre 1978: X^e Rencontre internationale de la Commission des affaires américaines de l'Union internationale du notariat latin.
- 22 au 29 septembre 1978: Visite à Québec du Gouverneur général du Canada et de Mme Jules Léger.
- 24 au 26 septembre 1978: XXX^e Réunion du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada.
- 25 septembre 1978: Voyage du Corps consulaire à la Baie James.
- 29 septembre 1978: Visite à Québec du ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation populaire de la République de la Côte d'Ivoire, M. Laurent Dona Fologo.
- 29 septembre 1978: Visite au Québec du secrétaire d'État à l'Économie régionale Wallonne, M. Robert Urbain.
- 4 octobre 1978: Les Prix du Québec pour l'année 1978.
- 5 octobre 1978: Dîner offert en l'honneur des épouses des Chefs de missions consulaires en poste au Québec, par Mme Jacques-Yvan Morin.
- 5, 6 octobre 1978: Visite à Québec du ministre du Plan du Sénégal, M. Louis Alexandrenne.
- 11 au 14 octobre 1978: Conférence sur le parlementarisme britannique.
- 25, 26 octobre 1978: Visite à Québec du ministre des Consommateurs et des Corporations, ministre responsable des affaires constitutionnelles de la Colombie-Britannique, M. K. Rake Mair.
- 26 au 29 octobre 1978: Visite au Québec du sénateur français, M. Edgar Pisani.
- 26, 27 octobre 1978: Délégation chinoise présidée par le vice-ministre de l'Éducation de la République populaire de Chine, M. Yung Wen-Tiao.
- 27 octobre 1978: Visite à Montréal du ministre d'État au Commerce de l'Inde, M. Arif Baig.
- 31 octobre, 1^{er} et 2 novembre 1978: Visite à Québec du Premier Secrétaire du Parti socialiste français et de Mme François Mitterrand.
- 8 novembre 1978: Visite à Québec du secrétaire d'État à la formation des cadres du Royaume du Maroc, M. Abdelhak Tazi.
- 14 au 17 novembre 1978: Conférence des ministres responsables de l'énergie.
- 24 novembre 1978: Visite au Québec du vice-premier ministre de la Roumanie, M. Gheorghe Oprea.
- 30 novembre, 1^{er}, 2 et 3 décembre 1978: Visite au Québec du ministre de l'Instruction de la République socialiste soviétique de l'Uzbekistan, M. Said Chermoushamedovitch Chermouskhamidov.
- 4 décembre 1978: Réception offerte par M. Jacques-Yvan Morin en l'honneur de M. Fernand Séguin, Prix Kalinga.
- 13, 14, 15 décembre 1978: Rencontre entre les Amérindiens et le gouvernement du Québec.
- 21 au 25 janvier 1979: Visite à Québec du ministre des Consommateurs de la Saskatchewan, M. Ed Whelan.
- 22, 23 janvier 1979: Visite à Québec du vice-ministre des Affaires étrangères d'Italie, M. Franco Foschi.
- 30 janvier au 2 février 1979: Visite à Québec de leurs Excellences le Gouverneur général du Canada et Mme Edward Richard Schreyer.
- 10 au 13 février 1979: Visite au Québec de Son Excellence M. le premier ministre de la République française et de Mme Raymond Barre.
- 28 février 1979: Visite à Québec du ministre de l'Enseignement primaire et de l'Éducation télévisuelle de la Côte d'Ivoire, M. Pascal N'Guessan Dikébié.
- 19 mars 1979: Funérailles du vice-président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Guy Cardinal.